

RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

**LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT
ET AUTRES SOCIÉTÉS
DANS LESQUELLES LE CANADA
DÉTIENT DES INTÉRÊTS 2008**



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2008

N° de catalogue BT1-15/2008F
ISBN 978-0-660-64117-1

Le présent document est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
à <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Le document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte, le masculin est utilisé pour désigner
tant les hommes que les femmes.

J'ai le plaisir de déposer l'édition 2008 du *Rapport annuel au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*, conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les sociétés d'État du Canada sont des organismes publics qui exercent leurs activités sans lien de dépendance avec le gouvernement. Elles poursuivent des objectifs précis liés aux politiques publiques et aux affaires commerciales et fournissent aux Canadiens des services essentiels. L'année dernière, trois nouvelles sociétés d'État ont été créées : l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, PPP Canada Inc. et le Musée canadien des droits de la personne.

Ce rapport renferme des renseignements destinés tant aux parlementaires qu'aux Canadiens sur les sociétés d'État et les autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts. Il fournit des renseignements détaillés sur les activités financières de toutes les sociétés d'État et de leurs filiales en propriété exclusive, et donne aussi une description des autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts. Au nombre de ces autres sociétés, on trouve des entreprises en coparticipation, certaines organisations internationales et des sociétés à gouvernance partagée.

J'espère sincèrement que ce rapport aidera les Canadiens à en apprendre davantage sur ces importants organismes.

Le président du Conseil du Trésor,



L'honorable Vic Toews, c.p., député



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	9
Chapitre 1 : Vue d'ensemble des institutions du gouvernement fédéral	11
1.1 Aperçu des types d'institutions	11
1.2 Changements dans les institutions fédérales	15
1.3 Liste des institutions fédérales par type	16
Chapitre 2 : Sociétés d'État	21
2.1 Introduction	21
2.2 Vue d'ensemble des sociétés d'État	22
2.3 Rendement global des sociétés d'État	28
2.4 Profils des sociétés d'État	41
2.5 Portefeuille des sociétés d'État	112
2.6 Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement	118
Chapitre 3 : Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts	133
3.1 Introduction	133
3.2 Modifications aux autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts	134
3.3 Liste des autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts par type et par portefeuille	136
3.4 Avoirs détenus en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	140
Annexe : Liste d'abréviations utilisées dans le présent rapport	142
Document d'accompagnement : Profils des autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts	

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel au Parlement – Les sociétés d’État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts 2008* a été rédigé conformément aux articles 151 et 152 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, selon lesquels le président du Conseil du Trésor est tenu de déposer, chaque année, un rapport consolidé sur les activités de toutes les sociétés d’État mères et sur les intérêts que détient le Canada dans d’autres sociétés. Le président est, par ailleurs, tenu d’indiquer la date à laquelle les rapports et résumés devraient être déposés à chaque chambre du Parlement et la date à laquelle ils ont effectivement été déposés. Une fois par an, le Secrétariat du Conseil du Trésor adresse une lettre d’appel aux sociétés afin de recueillir les renseignements.

Le rapport présente aussi une description des types d’institutions qui font partie du gouvernement du Canada, ainsi qu’une liste de ces institutions, afin de dresser le portrait complet de la composition du gouvernement fédéral. Ces renseignements sont recueillis et approuvés par les sous ministres et les administrateurs généraux, conformément à la *Politique en matière de présentation de rapports au Secrétariat du Conseil du Trésor sur les institutions fédérales et sur les sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* qui est entrée en vigueur le 1er avril 2007. Cette politique appuie la mise à jour annuelle de l’information relative à la composition actuelle du gouvernement du Canada, ainsi que la participation actuelle du gouvernement fédéral aux entreprises mixtes et en coparticipation, aux organisations internationales et aux sociétés à gouvernance partagée.

Le rapport comprend les chapitres suivants :

Chapitre 1 : « Vue d’ensemble des institutions du gouvernement fédéral » où sont décrits brièvement les différents types d’institutions du gouvernement fédéral, et qui renferme une liste des types d’institutions par portefeuille ministériel;

Chapitre 2 : « Sociétés d’État », qui met en lumière les nouveautés dans le domaine des politiques qui ont touché les sociétés d’État durant la période de présentation du rapport¹, décrit les différents types d’examins et de vérifications auxquels les sociétés d’État ont été assujetties, énumère les sociétés d’État mères et leurs intérêts subordonnés² par portefeuille ministériel (en indiquant les changements qui sont survenus depuis le dernier rapport) et fournit de l’information consolidée ayant trait aux finances et à l’emploi. Ce chapitre contient aussi le profil de chaque société d’État, ainsi que le rapport exigé sur le calendrier de dépôt des documents ayant trait aux sociétés d’État;

1. La période sur laquelle porte le rapport s’échelonne du 1er août 2007 au 31 juillet 2008, sauf indication contraire.

2. Le terme « intérêts subordonnés » désigne les filiales, les associés et les partenaires légaux des sociétés d’État.



Chapitre 3 : Les « Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts » comprennent les entreprises mixtes, les entreprises en coparticipation, les organisations internationales et les sociétés à gouvernance partagée, ainsi que toute société ou action d'une société détenue par le gouvernement, conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. En outre, ce chapitre compare les changements survenus dans les intérêts des sociétés depuis le rapport de l'an dernier et fournit de l'information de base sur la composition des conseils d'administration des entreprises où le gouvernement fédéral détient des intérêts.

Le profil de chaque autre société dans laquelle le Canada détient des intérêts est présenté dans un document d'accompagnement au présent rapport et est accessible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cc-se/index-fra.asp>.

CHAPITRE 1— VUE D'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les sociétés d'État ne représentent qu'un type d'institution qui fait partie du gouvernement fédéral. Le présent chapitre donne une vue d'ensemble du gouvernement fédéral en énumérant les différents types d'institutions, ainsi que le portefeuille ministériel qu'il renferme, comme la situation se présentait le 31 juillet 2008.

1.1 Aperçu des types d'institutions³

Les différents types d'institutions du gouvernement fédéral sont regroupés dans des annexes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), comme suit :

- ▶ ministères (LGFP, annexe I);
- ▶ organismes constitués par une loi et autres (LGFP, annexe I.1);
- ▶ agents du Parlement (LGFP, annexe I.1);
- ▶ établissements publics (LGFP, annexe II);
- ▶ organismes de service (LGFP, annexe II);
- ▶ sociétés d'État mères (LGFP, annexe III, même si neuf sociétés d'État mères additionnelles⁴ ne figurent pas à l'annexe III, chacune étant visée par sa propre loi constitutive).

Deux types d'institutions secondaires ne figurent pas dans la LGFP :

- ▶ organismes de services spéciaux, qui font partie d'un ministère ou d'un organisme;
- ▶ filiales en propriété exclusive de sociétés d'État.

Autres types de personnes morales dans lesquelles le gouvernement fédéral détient des intérêts, mais qui ne font pas partie du gouvernement :

- ▶ entreprises mixtes;
- ▶ entreprises en coparticipation;
- ▶ organisations internationales;
- ▶ sociétés à gouvernance partagée;
- ▶ sociétés visées par les dispositions de la *Loi sur les faillites et l'insolvabilité*.

3. Les entités parlementaires et les mandataires du Parlement n'ont pas été inclus.

4. L'OIRPC, la SRC, Téléfilm, la BC, la FCRR, le CRDI, le CNA, l'OIRPSP et le CAC. (Pour obtenir une liste des abréviations utilisées dans le présent rapport, consultez l'annexe.)



Ministères

Les ministères sont créés par voie législative et ont typiquement un mandat qui couvre un vaste secteur de politiques publiques, par exemple, l'industrie, la justice et la santé. Les ministères sont organisés de différentes façons pour répondre à divers besoins stratégiques et administratifs. En tant qu'entités figurant à l'annexe I de la LGFP, ils y sont tous assujettis et ils sont financés au moyen de crédits parlementaires.

Les organismes de service spéciaux sont des unités dans un ministère ou un organisme qui exécutent une fonction ou un service opérationnel particulier et qui ont une identité séparée ou distincte. Ils ne figurent pas dans la LGFP en tant qu'entité juridique séparée, mais ils sont considérés comme faisant partie du ministère hôte.

Organismes constitués par une loi et autres organismes

Les organismes constitués par une loi et les autres organismes énumérés à l'annexe I.1 de la LGFP sont similaires aux ministères selon qu'ils sont généralement financés au moyen de crédits parlementaires, mais souvent, ils répondent à un objectif opérationnel comme l'administration, la supervision, la consultation, la réglementation ou l'arbitrage.

Agents du Parlement

Les agents du Parlement forment un groupe⁵ unique de titulaires de charge indépendante créé par une loi, dont le rôle est de surveiller de près les activités du gouvernement et d'en rendre compte directement au Parlement, plutôt qu'au gouvernement ou à un ministère particulier. À ce titre, leur fonction est de servir le Parlement dans le contexte du rôle de surveillance qui lui incombe. Normalement, les agents remettent au Parlement un rapport dans lequel ils rendent compte de leurs propres activités et typiquement, les administrateurs généraux de ces institutions sont nommés par l'adoption de résolutions spéciales à la Chambre des communes et au Sénat. L'influence exercée par le pouvoir exécutif du gouvernement est réduit au minimum, ce qui permet de maintenir leur autonomie.

5. Même si six mandataires du Parlement sont inclus dans le présent rapport, il existe d'autres bureaux parlementaires et mandataires du Parlement qui n'y figurent pas, notamment le Commissariat aux conflits d'intérêt et à l'éthique, la Commission canadienne des droits de la personne et la Commission de la fonction publique.

Établissements publics

Les établissements publics qui figurent à l'annexe II de la LGFP sont des entités spécialisées dont le rôle consiste à dispenser des services ou à exécuter des fonctions de recherche ou des fonctions règlementaires. Les établissements publics sont créés par voie législative en tant que sociétés et sont financés principalement au moyen de crédits parlementaires (et par le prélèvement de quelques frais d'utilisation), et généralement, ils ont à leur tête un conseil d'administration ou un autre type de conseil de gestion.

Les **organismes de services** constituent un type spécialisé d'établissement public, créés eux aussi au moyen d'une loi spéciale et assurant une fonction ou un service hautement opérationnel, pour lesquels il n'y a généralement pas de concurrence dans le secteur privé. Les organismes de services sont financés au moyen de crédits parlementaires et de frais d'utilisation. Les conseils de gestion qui dirigent ces organismes, ainsi que les responsabilités et les arrangements organisationnels, sont énoncés dans le texte législatif applicable. Par conséquent, le degré d'autonomie varie d'une entité à l'autre.

Sociétés d'État

Les sociétés d'État sont des organisations gouvernementales qui fonctionnent selon un modèle du secteur privé, mais qui ont généralement des objectifs stratégiques à la fois commerciaux et publics. Les sociétés d'État mères sont des sociétés qui appartiennent directement au gouvernement du Canada et elles sont créées par des lois, des lettres patentes ou des statuts constitutifs en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Les **filiales** sont des entités qui appartiennent, dans leur totalité ou en partie, à une ou à plusieurs sociétés d'État mères qui peuvent être constituées en sociétés en vertu d'une loi provinciale, et non fédérale. Sauf dans les situations où une filiale en propriété exclusive a été enjointe par le gouvernement de faire rapport comme si elle était une société d'État mère⁶, toutes les filiales sont gérées par les sociétés d'État mères et d'autres actionnaires et leur font rapport, mais ne font pas rapport au gouvernement.

6. À présent, la SVPM, PDP et P3C sont considérés comme des sociétés d'État mères. (Pour obtenir une liste des abréviations utilisées dans le présent rapport, consultez l'annexe.)



Tableau 1 : Organisations dans lesquelles le gouvernement fédéral détient des intérêts par portefeuille ministériel et type d'organisation

La responsabilité pour les institutions fédérales et les autres organisations dans lesquelles le gouvernement fédéral détient des intérêts est assignée par le premier ministre lors de la nomination des ministres, auxquels sont confiées ces entités, dans le cadre de leur portefeuille respectif. Le tableau ci-dessous dresse une liste de toutes les institutions fédérales et de toutes les autres entités dans lesquelles le gouvernement fédéral détient des intérêts, tel que la situation se présentait le 31 juillet 2008.

Portefeuille ministériel	Type d'organisation										Total					
	Ministères, organismes et établissements publics (Chapitre 1)					Sociétés d'État (Chapitre 2)						Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts (Chapitre 3)				
	Ministères	Organismes constitués par une loi et autres	Agents du Parlement	Établissements publics	Organismes de service	Sociétés d'État	Filiales en propriété exclusive	Autres filiales et sociétés affiliées	Sociétés à régie partagée	Entreprises en coparticipation mixtes		Organisations internationales				
Affaires étrangères et Commerce international	1	2				3	1								6	16
Affaires indiennes et du Nord	1	2		1		1										7
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	1											3				4
Agence de promotion économique du Canada atlantique	1					1	4	1								7
Agriculture et Agroalimentaire	1	2			1	2							21			27
Anciens Combattants	1												1			2
Citoyenneté et Immigration	1	1				1	36									42
Conseil du Trésor	1	2		1		1							2			10
Conseil privé	1	3														4
Défense nationale	1															4
Diversification de l'économie de l'Ouest	1													1		2
Environnement	1	1		2	1								6			14
Finances	1	4	1			5	22									39
Industrie	1	4		3		4	1						3			16
Justice	1	6	2	1												10
Patrimoine canadien	1	8		1		9					7		20		1	47
Pêches et Océans	1					1							1			3
Ressources humaines et Développement social	1	2		2		2	1						1			9
Ressources naturelles	1	2		1		2	2						9	1		18
Revenu national	1	3		2	1								9			15
Santé	1	7		1												9
Sécurité publique	1															9
Transports, Infrastructure et Collectivités	1	2				16	9	5					43			76
Travaux publics et Services gouvernementaux	1					1							1			3
TOTAL	20	58	6	16	3	48	76	13	125	2	0	16	383			

1.2 Changements dans les institutions fédérales

Pour l'année se terminant le 31 juillet 2008

Institution fédérale	Portefeuille	Changement
Organisme constitué par une loi et autres		
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	Défense nationale	Ajouté
Commission des revendications particulières des Indiens	Affaires indiennes et du Nord canadien	Supprimé
Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*	Patrimoine canadien	Ajouté
Greffe du Tribunal des revendications particulières*	Affaires indiennes et du Nord canadien	Ajouté
Résolution des questions des pensionnats indiens Canada ⁷	Affaires indiennes et du Nord canadien	Supprimé
Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	Affaires indiennes et du Nord canadien	Ajouté
Organisme constitué par une loi et autres — Changement de nom		
Commissariat au lobbying du Canada	Conseil du Trésor	Autrefois nommé le Bureau du directeur des lobbyistes
Sociétés d'État⁸		
Office de financement de l'assurance emploi du Canada	Ressources humaines et Développement social	Ajouté
PPP Canada Inc.	Finances	Ajouté
Sociétés d'État — Changement de portefeuille		
Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie	Industrie	Autrefois Affaires indiennes et du Nord canadien

* Non opérationnelle au 31 juillet 2008.

7. Cet organisme créé par une loi a été amalgamé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

8. Le MCDP ne figure pas dans cette liste parce que sa loi habilitante n'est entrée en vigueur que le 10 août 2008.



1.3 Liste des institutions fédérales par type (au 31 juillet 2008)

Ministères

Nom du ministère

Affaires étrangères et Commerce international
 Affaires indiennes et du Nord canadien
 Agriculture et Agroalimentaire
 Anciens Combattants
 Citoyenneté et Immigration
 Défense nationale
 Diversification de l'économie de l'Ouest
 Environnement
 Finances
 Industrie
 Justice
 Patrimoine canadien
 Pêches et Océans
 Ressources humaines et Développement des compétences⁹
 Ressources naturelles
 Santé
 Secrétariat du Conseil du Trésor
 Sécurité publique et Protection civile
 Transports, Infrastructures et Collectivités
 Travaux publics et des Services gouvernementaux

Organismes créés par une loi et autres organismes

Nom de l'organisme

Portefeuille

Administration du pipe-line du Nord	Ressources naturelles
Agence canadienne d'évaluation environnementale	Environnement
Agence canadienne de développement international	Affaires étrangères et Commerce international
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Agence de la consommation en matière financière du Canada	Finances
Agence de la fonction publique du Canada	Conseil du Trésor
Agence de la santé publique du Canada	Santé
Agence de promotion économique du Canada atlantique	Agence de promotion économique du Canada atlantique

9. Ressources humaines et Développement des compétences ainsi que le ministère du Développement social existent toujours sur le plan juridique, mais leurs activités sont effectuées de façon collective en tant qu'une seule organisation.

Organismes créés par une loi et autres organismes (suite)

Nom de l'organisme	Portefeuille
Agence spatiale canadienne	Industrie
Bibliothèque et Archives du Canada	Patrimoine canadien
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	Patrimoine canadien
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	Sécurité publique
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	Justice
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	Défense nationale
Bureau du Conseil privé	Conseil privé
Bureau du directeur des poursuites pénales	Justice
Bureau du secrétaire du gouverneur général	Conseil privé
Bureau du surintendant des institutions financières	Finances
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	Finances
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	Conseil privé
Comité des griefs des Forces canadiennes	Défense nationale
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	Sécurité publique
Commissariat au lobbying du Canada	Conseil du Trésor
Commission canadienne des droits de la personne	Justice
Commission canadienne des grains	Agriculture et Agroalimentaire
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	Défense nationale
Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	Citoyenneté et Immigration
Commission de la fonction publique	Patrimoine canadien
Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada	Sécurité publique
Commission des relations de travail dans la fonction publique	Patrimoine canadien
Commission du droit d'auteur	Industrie
Commission nationale des libérations conditionnelles	Sécurité publique
Conseil canadien des relations industrielles	Ressources humaines et Développement social
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	Santé
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	Patrimoine canadien
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	Santé
Conseil national des produits agricoles	Agriculture et Agroalimentaire
Gendarmerie royale du Canada	Sécurité publique
Greffe du Tribunal de la concurrence	Industrie
Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	Patrimoine canadien
Greffe du Tribunal des revendications particulières*	Affaires indiennes et du Nord canadien



Organismes créés par une loi et autres organismes (suite)

Nom de l'organisme	Portefeuille
Office des transports du Canada	Transports, Infrastructure et Collectivités
Office national de l'énergie	Ressources naturelles
Office national du film	Patrimoine canadien
Registraire de la Cour suprême du Canada	Justice
Secrétariat de l'ALÉNA – Section canadienne	Affaires étrangères et Commerce international
Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	Affaires indiennes et du Nord canadien
Secrétariat de la Commission des nominations publiques*	Conseil privé
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	Conseil privé
Service administratif des tribunaux judiciaires	Justice
Service canadien du renseignement de sécurité	Sécurité publique
Service correctionnel du Canada	Sécurité publique
Statistique Canada	Industrie
Tribunal canadien des droits de la personne	Justice
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	Ressources humaines et Développement social
Tribunal canadien du commerce extérieur	Finances
Tribunal d'appel des transports du Canada	Transports, Infrastructure et Collectivités
Tribunal de la dotation de la fonction publique	Patrimoine canadien

Agents du Parlement

Nom de l'organisme	Portefeuille
Bureau du commissaire à l'intégrité du secteur public	Conseil du Trésor
Bureau du directeur général des élections	Conseil privé
Bureau du vérificateur général	Finances
Commissaire à la protection de la vie privée	Justice
Commissariat à l'information	Justice
Commissariat aux langues officielles	Conseil privé

Établissements publics

Nom de l'organisme	Portefeuille
Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée	Santé
Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions*	Environnement
Agence des services frontaliers du Canada	Sécurité publique
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	Conseil privé
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	Ressources humaines et Développement social
Commission canadienne de sûreté nucléaire	Ressources naturelles

Établissements publics (suite)

Nom de l'organisme	Portefeuille
Commission canadienne des affaires polaires	Affaires indiennes et du Nord canadien
Commission de l'assurance-emploi du Canada	Ressources humaines et Développement social
Commission des champs de bataille nationaux	Patrimoine canadien
Commission du droit du Canada*	Justice
Conseil de recherches en sciences humaines	Industrie
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	Industrie
Conseil national de recherches du Canada	Industrie
École de la fonction publique du Canada	Conseil du Trésor
Instituts de recherche en santé du Canada	Santé
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	Environnement

Organismes de service

Nom de l'organisme	Portefeuille
Agence canadienne d'inspection des aliments	Agriculture et Agroalimentaire
Agence du revenu du Canada	Revenu national
Agence Parcs Canada	Revenu national

Sociétés d'État

Nom de l'organisme	Portefeuille
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	Transports, Infrastructure et Collectivités
Administration de pilotage de l'Atlantique	Transports, Infrastructure et Collectivités
Administration de pilotage des Grands Lacs	Transports, Infrastructure et Collectivités
Administration de pilotage des Laurentides	Transports, Infrastructure et Collectivités
Administration de pilotage du Pacifique	Transports, Infrastructure et Collectivités
Administration du pont Blue Water	Transports, Infrastructure et Collectivités
Banque de développement du Canada	Industrie
Banque du Canada	Finances
Centre de recherches pour le développement international	Affaires étrangères et Commerce international
Commission canadienne du lait	Agriculture et Agroalimentaire
Commission canadienne du tourisme	Industrie
Commission de la capitale nationale	Transports, Infrastructure et Collectivités
Conseil canadien des normes	Industrie
Conseil des Arts du Canada	Patrimoine canadien
Construction de défense (1951) Limitée	Travaux publics et Services gouvernementaux
Corporation commerciale canadienne	Affaires étrangères et Commerce international
Corporation de développement des investissements du Canada, La	Finances
Énergie atomique du Canada limitée	Ressources naturelles
Exportation et développement Canada	Affaires étrangères et Commerce international
Financement agricole Canada	Agriculture et Agroalimentaire



Sociétés d'État (suite)

Nom de l'organisme	Portefeuille
Fondation canadienne des relations raciales	Patrimoine canadien
Institut de la statistique des Premières nations*	Affaires indiennes et du Nord canadien
Marine Atlantique S.C.C.	Transports, Infrastructure et Collectivités
Monnaie royale canadienne	Transports, Infrastructure et Collectivités
Musée canadien de la nature	Patrimoine canadien
Musée canadien des civilisations	Patrimoine canadien
Musée des beaux-arts du Canada	Patrimoine canadien
Musée national des sciences et de la technologie	Patrimoine canadien
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	Conseil du Trésor
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	Pêches et Océans
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	Ressources humaines et Développement social
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada*	Finances
Parc Downsview Park Inc. ¹⁰	Transports, Infrastructure et Collectivités
PPP Canada Inc. ¹¹	Finances
Ridley Terminals Inc.	Transports, Infrastructure et Collectivités
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Ressources humaines et Développement social
Société canadienne des postes	Transports, Infrastructure et Collectivités
Société d'assurance-dépôts du Canada	Finances
Société d'expansion du Cap-Breton	Agence de promotion économique du Canada atlantique
Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie*	Industrie
Société de développement du Cap-Breton	Ressources naturelles
Société des ponts fédéraux Limitée	Transports, Infrastructure et Collectivités
Société du Centre national des Arts	Patrimoine canadien
Société du Vieux-Port de Montréal inc. ¹²	Transports, Infrastructure et Collectivités
Société immobilière du Canada limitée	Transports, Infrastructure et Collectivités
Société Radio-Canada	Patrimoine canadien
Téléfilm Canada	Patrimoine canadien
VIA Rail Canada Inc.	Transports, Infrastructure et Collectivités

* Non opérationnelle le 31 juillet 2008.

10. Parc Downsview Park Inc., une filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada limitée, a été tenue par décret (C.P. 2003-1304) de faire rapport de ses activités comme si elle était une société d'État mère.

11. PPP Canada Inc., une filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada limitée, a été tenue par décret (C.P. 2008-0855) de faire rapport de ses activités comme si elle était une société d'État mère.

12. La Société du Vieux Port de Montréal inc., une filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada limitée, a été tenue par décret (C.P. 1987-1986) de faire rapport de ses activités comme si elle était une société d'État mère.

CHAPITRE 2— SOCIÉTÉS D'ÉTAT

2.1 Introduction

Les sociétés d'État du gouvernement fédéral sont présentes dans de nombreux secteurs de l'économie canadienne. Leur taille et les crédits qu'elles reçoivent du gouvernement varient d'une société d'État à l'autre, chacune jouant un rôle unique sur le plan de la politique gouvernementale.

Une société d'État mère est une entité distincte, sur le plan juridique, qui appartient entièrement à l'État et est administrée par un conseil d'administration. La loi constitutive de chaque société d'État mère ou les statuts constitutifs de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* déterminent le nom, le mandat, les pouvoirs et les objectifs de la société.

Le 31 juillet 2008, on dénombrait 45 sociétés d'État mères¹³ et trois filiales en propriété exclusive¹⁴ à qui l'on a prescrit de faire rapport de leurs activités à la manière des sociétés d'État mères aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Le présent chapitre présente les sections suivantes :

- ▶ La section 2.2 « Vue d'ensemble des sociétés d'État » qui résume la création ou la dissolution des sociétés d'État, met en lumière les nouveautés pertinentes au chapitre des politiques et résume les examens et les vérifications qui ont été effectués dans les sociétés d'État au cours de la période visée par le rapport en 2008. Cette section présente également le total des coûts de la vérification et des examens réalisés en 2007, la plus récente période de rapport pour laquelle des données sont disponibles;
- ▶ La section 2.3 « Rendement global des sociétés d'État » présente les états financiers consolidés et donne des renseignements relatifs à l'effectif;
- ▶ La section 2.4 « Profils des sociétés d'État » donne le profil de chaque société d'État. Les profils comprennent les coordonnées d'un représentant, le mandat, des renseignements décrivant quand et comment la société a été constituée en société, les activités principales de chaque société d'État mère, ainsi qu'une description de la façon dont elles sont ou non mandataires de Sa Majesté;

13. Le MCDP ne figure pas dans ce total car sa loi habilitante n'est entrée en vigueur que le 10 août 2008.

14. La SVPM, PDP et P3C (Pour obtenir une liste des abréviations utilisées dans le présent rapport, consultez l'annexe.)



- ▶ La section 2.5 « Portefeuille des sociétés d'État » présente une liste en ordre alphabétique des sociétés d'État mères et de leurs filiales, partenariats juridiques, sociétés affiliées ainsi qu'un résumé des changements apportés à la liste au cours de la période visée par le rapport en 2008;
- ▶ La section 2.6 « Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement » présente une liste des rapports annuels et des résumés des plans d'entreprises et des budgets déposés au Parlement par les ministres de tutelle. L'information présentée dans ce chapitre a été vérifiée par le Bureau du vérificateur général. Pour faciliter la consultation, le certificat de vérification est fourni après la présentation des statistiques.

2.2 Vue d'ensemble des sociétés d'État

Survol de l'année 2008

La présente section met en lumière les nouvelles lois et politiques et les changements structurels touchant les sociétés d'État mères du gouvernement fédéral qui sont entrés en vigueur ou qui faisaient l'objet de modifications pendant la période visée, à savoir du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008. En outre, cette section résume d'autres activités pertinentes, notamment les vérifications et les examens spéciaux de sociétés d'État.

Changements structurels : Création et dissolution de sociétés d'État

Les sociétés d'État sont créées au moyen de l'adoption d'une loi du Parlement (généralement une loi constitutive) ou de statuts constitutifs en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Au cours de la dernière année, deux nouvelles sociétés d'État ont été créées : l'Office de financement de l'assurance emploi du Canada et PPP Canada Inc., une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada. La mise sur pied d'une troisième société d'État, le Musée canadien des droits de la personne, se déroulait pendant la période visée par le rapport.

L'Office de financement de l'assurance emploi du Canada (OFAEC) est une société d'État établie à la suite de l'adoption de la *Loi sur l'Office de financement de l'assurance emploi du Canada* qui est entrée en vigueur le 20 juin 2008. Cette société d'État figure à l'annexe III de la partie I de la LGFP. L'OFAEC est responsable de fixer les taux de cotisation à l'assurance emploi et de gérer un compte d'assurance emploi séparé (où sont détenus et investis les excédents de cotisations).

PPP Canada Inc. a été constituée en société le 12 février 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et est devenue une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada. PPP Canada Inc. a été considérée comme une société d'État mère peu après cette date et elle est assujettie à la partie X de la LGFP. Cette société d'État est un bureau d'exécution d'un partenariat public-privé du gouvernement fédéral établi en vue de promouvoir un investissement partagé dans l'infrastructure du Canada.

Le 13 mars 2008, le Musée canadien des droits de la personne a reçu la sanction royale. La société figure à l'annexe III, partie I de la LGFP. Elle a été constituée en société en vertu d'une loi modifiant la *Loi sur les musées*¹⁵ prévoyant la mise sur pied et l'administration du Musée canadien des droits de la personne.

Examens législatifs

Parmi les 45 sociétés d'État mères, deux sociétés, la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada doivent se soumettre à des examens spécifiques réguliers¹⁶, conformément aux modalités de leur loi habilitante. Le ministre responsable d'Exportation et développement Canada a annoncé un examen législatif de la société amorcé en février 2008. L'examen s'est achevé en août 2008 et a permis d'évaluer les progrès et l'orientation future de la société, et de formuler des recommandations, notamment d'éventuelles modifications de la loi, en fonction de la nature concurrentielle et des demandes diversifiées du commerce international

Autres examens

Les examens de mandat sont menés sur une base périodique sous l'égide du ministre responsable. En général, il s'agit d'évaluer le mandat actuel, la pertinence de la société, son rendement et son efficacité dans la réalisation de ses objectifs et la pertinence de ces objectifs par rapport à son mandat. Aucun examen de mandat n'a été réalisé au cours de la période visée par le rapport.

Il convient de mentionner qu'un cycle d'examens stratégiques a été amorcé pour que le gouvernement puisse examiner sur une base continue le financement, le bien fondé et le rendement de l'ensemble des dépenses directes de programmes des organisations fédérales bénéficiaires de crédits parlementaires, y compris les sociétés d'État.

Le ministre responsable de la Société canadienne des postes a annoncé la tenue d'un examen de ladite société le 21 avril 2008. Un comité consultatif externe indépendant a reçu le mandat d'exécuter cet examen et de formuler des recommandations à l'intention du ministre par rapport au marché et à la concurrence, aux obligations et aux aspirations en matière de politiques publiques, aux efforts commerciaux et aux objectifs financiers et en matière de rendement.

15. La *Loi modifiant la Loi sur les musées* n'est entrée en vigueur que le 10 août 2008; par conséquent, le rapport annuel au Parlement de 2008 ne contient aucun profil ou renseignement financier au sujet de cette société d'État.

16. Les lois constitutives de certaines sociétés d'État exigent uniquement un examen législatif initial durant les premiers cinq ans de leur existence, par exemple, l'ACSTA et la FCRR. Les lois constitutives de la BDC et d'EDC exigent des examens tous les dix ans par la suite. (Pour obtenir une liste des abréviations utilisées dans le présent rapport, consultez l'annexe.)



Examens spéciaux

Conformément à l'article 138 de la LGFP, tous les cinq ans¹⁷, chaque société d'État¹⁸ assujettie à la partie X de la LGFP doit se soumettre à un examen spécial. Cet examen est exécuté par les vérificateurs externes (habituellement le Bureau du vérificateur général) dans le but de déterminer si, au cours de la période d'examen, les méthodes et les mécanismes de contrôle de la gestion et de l'administration des finances de la société permettent de garantir de manière raisonnable que les actifs de la société ont été protégés et contrôlés, que les ressources ont été gérées de façon économique et efficace et que les activités ont été réalisées de manière efficace.

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le Bureau du vérificateur général a exécuté les examens spéciaux portant sur les sociétés d'État suivantes :

- ▶ Administration de pilotage de l'Atlantique
- ▶ Administration du Pont Blue Water
- ▶ Commission de la capitale nationale
- ▶ Énergie atomique du Canada limitée
- ▶ Financement agricole Canada
- ▶ Société de développement du Cap Breton

Coûts des vérifications et des examens spéciaux

En plus de faire l'objet d'examens spéciaux, les sociétés d'État doivent tenir à jour les états financiers appropriés et se soumettre à des vérifications annuelles. Étant donné que les coûts totaux ne sont pas disponibles pour la période de rapport de 2008, les données relatives aux coûts de 2007 sont utilisées dans le présent rapport. Les coûts totaux des vérifications annuelles et des examens spéciaux pour les 43 sociétés d'État mères visées dans le rapport et les deux filiales en propriété exclusive (les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée.) pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2007 ou avant cette date¹⁹ s'élevaient à environ 17,61 millions de dollars. Sur ce montant, les coûts du Bureau du vérificateur général étaient de 14,14 millions de dollars, et 3,47 millions de dollars ont été versés à des vérificateurs du secteur privé.

17. La loi constitutive de l'OIRPC exige un examen spécial uniquement une fois tous les six ans.

18. ACSTA, APA, APBW, APGL, APL, APP, ARPGM, BDC, CAC, CCC, CCL, CCN, CCT, CDC, CDIC, CNA, CRDI, EAEL, EDC, FAC, ISPN, MA, MBAC, MCN, MNST, MRC, OCPED, OIRPSP, P3C, PDP, SADC, SCHL, SCP, SDCB, SECB, SICL, SMCC, SPFL, SRC, SVPM, RTI, Téléfilm, VIA. (Pour obtenir une liste des abréviations utilisées dans le présent rapport, consultez l'annexe.)

19. Pour certaines sociétés d'État, l'exercice financier se termine à une date autre que le 31 mars.

Tableau 2 : Coûts totaux de l'ensemble des vérifications et des examens spéciaux signalés en 2007

Type de vérificateur	Coûts des vérifications (\$)	Coûts des examens spéciaux	Coûts totaux
Bureau du vérificateur général du Canada ²⁰	10 306 818	3 831 417	14 138 235
Secteur privé	3 475 143	0	3 475 143
TOTAL	13 781 961	3 831 417	17 613 378

Au 31 mars 2007, le Bureau du vérificateur général avait effectué des examens spéciaux pour quatre²¹ sociétés d'État au coût total de 3,83 millions de dollars. Aucun examen spécial n'a été effectué par un organisme du secteur privé au cours de la même période.

Durant cette période, des entreprises du secteur privé ont effectué des vérifications de concert avec la vérificatrice générale pour huit sociétés d'État.

Tableau 3 : Recours à des vérificateurs du secteur privé (jusqu'en mars 2007)

Société d'État	Type de vérification	Entreprise du secteur privé
Banque de développement du Canada	Conjointe	Raymond Chabot Grant Thornton s.r.l.
Corporation de développement des investissements du Canada	Conjointe	KPMG s.r.l.
Énergie atomique du Canada limitée	Conjointe	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	Conjointe	Deloitte & Touche s.r.l.
Société canadienne d'hypothèques et de logement	Conjointe	Ernst & Young s.r.l.
Société canadienne des postes	Conjointe	KPMG s.r.l., PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Société immobilière du Canada limitée	Conjointe	Ernst & Young s.r.l.
Via Rail Canada Inc.	Conjointe	Ernst & Young s.r.l.

Changements dans les principes comptables

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé sa décision que d'ici le 1^{er} janvier 2011, toutes les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris les sociétés d'État, doivent remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) par les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les sociétés d'État, qui travaillent actuellement à la préparation de leurs états financiers conformément aux PCGR, ont mis en place des mécanismes permettant de s'assurer que les modifications nécessaires sont apportées aux systèmes comptables dans les délais prescrits.

20. Source : *Rapport de la vérificatrice générale du Canada de 2007* (annexe D), publié en octobre 2007

21. Les quatre sociétés d'État sont la SIC, l'ACSTA, le MCN et la CCT. Le coût des examens spéciaux de la CCT figure dans les rapports de 2006 et de 2007 de la vérificatrice générale parce qu'il n'a été achevé qu'en avril 2006. (Pour obtenir une liste des abréviations utilisées dans le présent rapport, consultez l'annexe).



Accomplissements et prix

Le 5 décembre 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a attribué son premier prix d'excellence pour le rapport annuel des sociétés d'État fédérales. La Banque de développement du Canada a été la gagnante dans la catégorie des grandes sociétés d'État, alors que Téléfilm Canada a gagné le prix dans la catégorie des petites sociétés d'État.

Quatre sociétés d'État ont été reconnues pour leurs accomplissements au chapitre de l'équité en matière d'emploi. En vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le ministre du Travail doit, une fois par an, déposer au Parlement des documents de consolidation et d'analyse des rapports des sociétés d'État illustrant les mesures qu'elles ont prises au cours de la période du rapport pour éliminer les obstacles dans le milieu de travail auxquels sont confrontés les membres de groupes désignés (par exemple, les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles).

Les sociétés d'État qui ont reçu des évaluations de rendement supérieures dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi : Rapport annuel 2007* sont la Banque de développement du Canada, le Conseil des Arts du Canada, la Société du Musée canadien des civilisations, et le Musée canadien de la nature. Il importe de mentionner que depuis cinq ans, le Musée canadien de la nature obtient une évaluation du rendement supérieure chaque année.

Dans sa liste de 2008 des cent meilleurs employeurs au Canada, Mediacorp Canada Inc. a nommé les cinq sociétés d'État suivantes dans la catégorie des employeurs du secteur public et du secteur sans but lucratif car elles ont été reconnues comme des chefs de file de l'industrie en ce qui a trait au recrutement et à la conservation des employés : Banque de développement du Canada; Société canadienne des postes; Exportation et développement Canada; Financement agricole Canada; Monnaie royale canadienne.

**Tableau 4 : Sociétés d'État mères regroupées par portefeuille ministériel
(au 31 juillet 2008)**

Affaires étrangères	Industrie	Ressources naturelles
Centre de recherches pour le développement international	Banque de développement du Canada Commission canadienne du tourisme Conseil canadien des normes Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie	Énergie atomique du Canada limitée Société de développement du Cap-Breton
Affaires indiennes et du Nord canadien		Transports, Infrastructure et Collectivités
Institut de la statistique des Premières nations		Administration canadienne de la sûreté du transport aérien Administration de pilotage de l'Atlantique Administration de pilotage des Grands Lacs Administration de pilotage des Laurentides Administration de pilotage du Pacifique Administration du pont Blue Water Commission de la capitale nationale Marine Atlantique S.S.C. Monnaie royale canadienne Parc Downsview Park Inc.† Ridley Terminals Inc. Société canadienne des postes Société des ponts fédéraux Limitée Société du Vieux-Port de Montréal inc.§ Société immobilière du Canada limitée VIA Rail Canada Inc.
Agence de promotion économique du Canada atlantique	Patrimoine canadien	
Société d'expansion du Cap-Breton	Conseil des Arts du Canada Fondation canadienne des relations raciales Musée canadien de la nature Musée canadien des civilisations Musée des beaux-arts du Canada Musée national des sciences et de la technologie Société du Centre national des Arts Société Radio-Canada Téléfilm Canada	
Agriculture et Agroalimentaire		
Commission canadienne du lait Financement agricole Canada		
Commerce international	Pêches et Océans	
Corporation commerciale canadienne Exportation et développement Canada	Office de commercialisation du poisson d'eau douce	
Conseil du Trésor	Ressources humaines et Développement social	
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	Office de financement de l'assurance-emploi du Canada† Société canadienne d'hypothèques et de logement	Travaux publics et Services gouvernementaux
Finance		Construction de défense (1951) Limitée
Banque du Canada Corporation de développement des investissements du Canada Office d'investissement du régime de pensions du Canada PPP Canada Inc.* Société d'assurance-dépôts du Canada		

* P3C, une filiale en propriété exclusive de CDIC, a été tenue par décret (P.C 2008 -0855) de faire rapport de ses activités comme si elle était une société d'État mère.
 † OFAEC a été créée en vertu de la *Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada* le 20 juin 2008.
 ‡ SVPM, une filiale en propriété exclusive de SICL, a été tenue par décret (P.C. 1987-86) de faire rapport de ses activités comme si elle était une société d'État mère.
 § PDP, une filiale en propriété exclusive de SICL, a été tenue par décret (P.C. 2003-1304) de faire rapport de ses activités comme si elle était une société d'État mère.



2.3 Rendement global des sociétés d'État

La LGFP exige que le présent rapport comporte des données sur l'effectif et les finances des sociétés d'État mères, y compris les données sur les emprunts accumulés de ces sociétés. À cette fin, la présente section décrit sous forme graphique le rendement global des sociétés d'État dans chaque domaine nommé ci après :

- ▶ emploi;
- ▶ actifs;
- ▶ crédits budgétaires;
- ▶ titres de créance.

En outre, les renseignements financiers concernant chaque société d'État sont présentés sous forme de tableaux, selon le portefeuille ministériel, comme suit :

- ▶ effectif et situation financière;
- ▶ résultats d'exploitation et financement.

Des renseignements sur chaque société d'État sont fournis dans la section du présent rapport intitulée Profil des sociétés d'État, ainsi que dans leur rapport annuel et leur résumé de plan d'activités respectifs.

Dans la mesure du possible, les données présentées s'appliquent à l'ensemble des sociétés d'État. Dans les cas où il était impossible d'inclure des données, une explication est fournie.

Il convient aussi de mentionner que les chiffres figurant dans les tableaux ont été arrondis, de façon à en faciliter la présentation.

Il convient, si l'on veut comparer le rapport d'une société d'État avec les données présentées ici, de tenir compte de la possibilité que la société ait redressé certaines données financières afin de refléter des modifications dans ses conventions comptables. Le lecteur doit savoir qu'aucune mesure n'a été prise pour faire en sorte que les données contenues dans ce rapport rendent compte de telles modifications; tout au plus avons-nous corrigé les erreurs décelées dans les rapports annuels antérieurs sur les sociétés d'État qui ont été déposés au Parlement.

Les données présentées dans cette section correspondent essentiellement à l'année civile 2007 ou à l'exercice financier 2007-2008. Dans le cas des sociétés d'État dont l'exercice financier se termine le 31 juillet 2008 ou après cette date, le rapport affiche les données financières de l'exercice précédent. Par conséquent, dans le cas de la Commission canadienne du lait et de l'Administration du pont Blue Water, le rapport couvre la période se terminant le 31 juillet 2007 et le 31 août 2007, respectivement.

Vous trouverez, à la fin de la présente section, un glossaire des termes financiers et des termes relatifs à l'effectif qui sont utilisés dans le présent rapport.

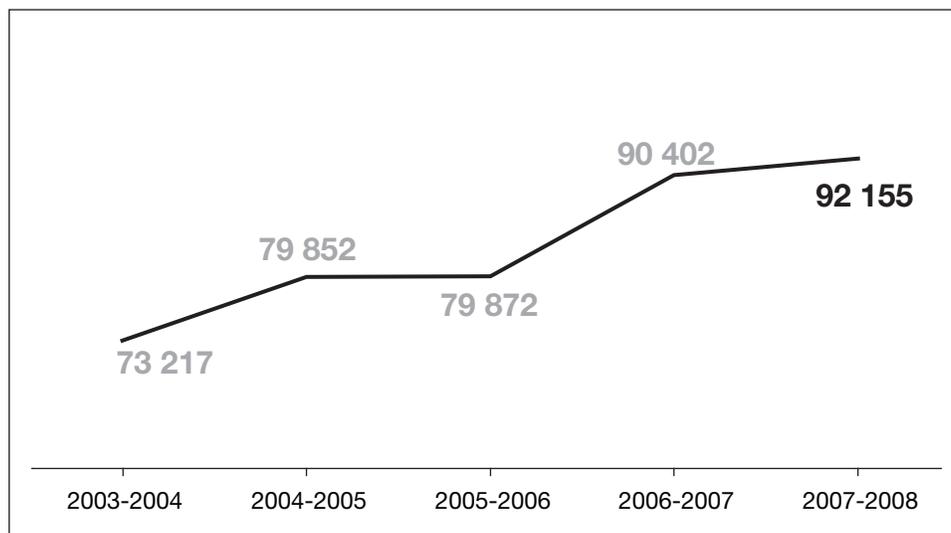
Effectif

Au cours de la dernière année, le nombre d'employés dans les sociétés d'État a augmenté de 1 753, passant de 90 402 à 92 155, ce qui représente une hausse de 2 p. 100. Voici des précisions sur les plus fortes variations :

- ▶ Énergie atomique du Canada limitée – augmentation de 593 employés (14 p. 100);
- ▶ Société canadienne des postes – augmentation de 493 employés (1 p. 100);
- ▶ Financement agricole Canada – augmentation de 263 employés (22 p. 100);
- ▶ Office d'investissement du régime de pensions du Canada – augmentation de 110 employés (43 p. 100).

Le tableau 5 montre l'évolution de la tendance au cours des cinq dernières années.

Tableau 5: Effectif des sociétés d'État, de 2003-2004 à 2007-2008



Nota : L'analyse tient compte des données sur l'effectif dans 44 sociétés d'État au 31 juillet 2008.

Actifs

Les données relatives aux actifs couvrent 20 sociétés d'État. Pour préciser, 28 sociétés ont été exclues de la présente section pour les raisons suivantes :

- ▶ Dans le cas de la Banque du Canada, de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, cela tient à la fois à la nature particulière des activités de ces entités et au fait que les actifs qu'elles détiennent ne seraient pas à la disposition du gouvernement du Canada si celui-ci devait décider de dissoudre les sociétés d'État en question.
- ▶ Pour leur part, l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, la Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie, l'Institut de la statistique des Premières nations et PPP Canada Inc. sont de nouvelles entités et ne sont pas entièrement fonctionnelles encore. Il n'y a donc pas d'information financière disponible aux fins du présent rapport.
- ▶ En ce qui concerne le Conseil des Arts du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Société Radio Canada, la Corporation commerciale canadienne, la Commission canadienne du lait, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, la Société de développement du Cap-Breton, Construction de défense (1951) Limitée, la Société d'expansion du Cap-Breton, la Société des ponts fédéraux Limitée, le Centre de recherches pour le développement international, Marine Atlantic Inc., la Société du Centre national des Arts, la Commission de la capitale nationale, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée national des sciences et de la technologie, Ridley Terminals Inc, Monnaie royale canadienne, le Conseil canadien des normes et Téléfilm Canada, les états financiers vérifiés de ces entités n'ont pas été publiés dans les délais prescrits pour les incorporer dans le présent rapport.

Étant donné que les données des 21 sociétés d'État mentionnées ci-dessus n'étaient pas disponibles, elles ne sont pas entrées en ligne de compte dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre. Quoiqu'il en soit, l'année dernière, les actifs de ces 21 sociétés d'État totalisaient 128,81 milliards de dollars et représentaient 69 p. 100 des actifs totaux.

Les actifs des 20 sociétés d'État²² dont il est tenu compte dans le présent rapport ont augmenté de 2,44 milliards de dollars, passant de 58,17 milliards de dollars l'an dernier à 60,61 milliards de dollars cette année, ce qui représente une hausse de 4,19 p. 100. Les sociétés ayant enregistré les plus fortes variations sont les suivantes :

- ▶ Financement agricole Canada – augmentation de 1,64 milliard de dollars (11,8 p. 100);

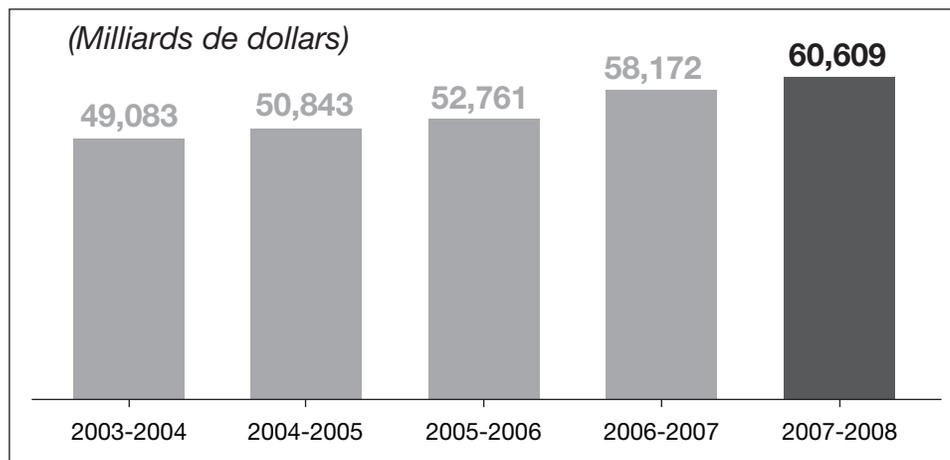
22. Les 20 sociétés d'État comprennent deux sociétés considérées comme sociétés d'État mères, la Société du Vieux-Port de Montréal inc. et Parc Downsview Park Inc., qui produisent des états financiers distincts de ceux de leur société d'État mère.

- ▶ Société d'assurance-dépôts du Canada – augmentation de 0,1 milliard de dollars (6,6 p. 100);
- ▶ Banque de développement du Canada – augmentation de 0,62 milliard de dollars (5,7 p. 100).

Quatre sociétés d'État représentent 91 p. 100 du total des actifs déclarés en 2008 : Exportation et développement Canada; Financement agricole Canada; Banque de développement du Canada; Société canadienne des postes.

Le tableau 6 présente une hausse constante de la valeur de l'actif des sociétés d'État au cours des cinq dernières années.

Tableau 6 : Actif total des sociétés d'État, de 2003-2004 à 2007-2008



Crédits budgétaires

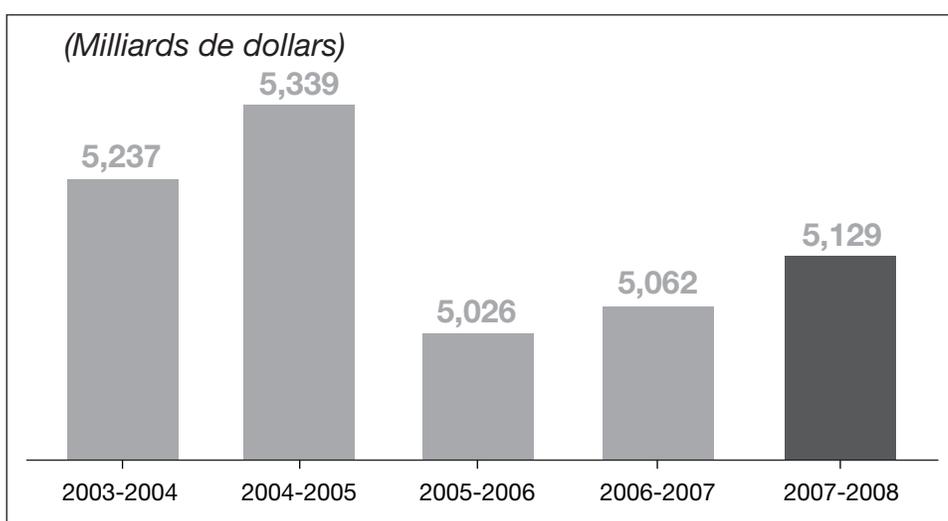
Le montant total des crédits parlementaires accordés aux sociétés d'État a augmenté de 0,07 milliard de dollars par rapport à l'année précédente, passant de 5,06 milliards de dollars en 2007 à 5,13 milliards de dollars en 2008 (une augmentation de 0,01 p. 100). Les sociétés ayant enregistré les plus fortes variations sont les suivantes :

- ▶ Institut de statistiques des Premières nations – augmentation de 0,005 milliard de dollars (premiers crédits budgétaires);
- ▶ Ridley Terminals Inc. – diminution de 0,002 milliard de dollars (100 p. 100)
- ▶ Énergie atomique du Canada limitée – augmentation de 0,08 milliard de dollars (71,6 p. 100);
- ▶ Société canadienne des postes – diminution de 0,06 milliard de dollars (34,2 p. 100 par rapport au soutien provisoire pour les prestations de retraite).



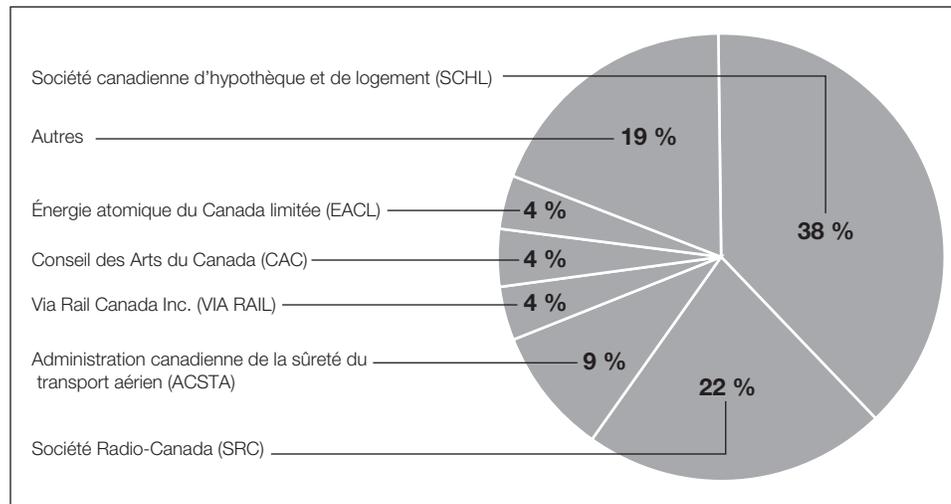
Le tableau 7 affiche le total des crédits budgétaires pour la période de cinq ans s'échelonnant de 2003-2004 à 2007-2008. Les chiffres comprennent les données de toutes les sociétés d'État, qui figurent dans le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses du gouvernement du Canada. Parmi les 48 sociétés d'État mères et les sociétés considérées comme sociétés d'État mères, 25 ont reçu des crédits au cours de l'exercice 2007-2008.

Tableau 7 : Total des crédits budgétaires de 2003-2004 à 2007-2008



Les six sociétés d'État suivantes ont reçu 81 p. 100 des crédits budgétaires destinés aux sociétés d'État : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Société Radio-Canada, Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, VIA Rail Canada Inc., Conseil des Arts du Canada; Énergie atomique du Canada limitée. La plus grande somme des crédits accordés, à la SCHL, a baissé de 0,14 milliard de dollars.

Le tableau 8 donne un aperçu des bénéficiaires des crédits budgétaires en 2007-2008. Les pourcentages qui y sont indiqués ont été établis par rapport au nombre total de sociétés recevant des crédits.

Tableau 8 : Bénéficiaires des crédits budgétaires en 2007-2008 en p. 100

Titres de créance

L'analyse des données relatives aux créances dans cette section couvre 20 sociétés d'État, mais en exclut 28, comme dans le cas des données relatives aux actifs. Les titres de créance, qui comprennent les créances payables au Canada ou au secteur privé, ont augmenté de 2,48 milliards de dollars au cours de l'exercice précédent, passant de 35,64 milliards de dollars l'an dernier à 38,12 milliards de dollars cette année (une augmentation de 7 p. 100). Cette hausse générale peut être attribuable aux conditions énoncées ci après :

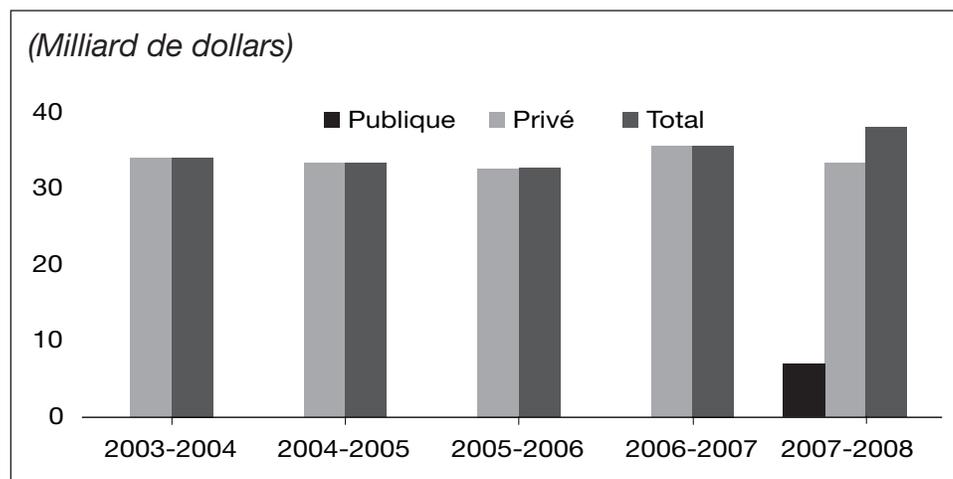
- ▶ diminution de 2,3 milliards de dollars (6,5 p. 100 de créances au secteur privé, chutant de 35,6 milliards de dollars à 33,3 milliards de dollars);
- ▶ augmentation de 4,7 milliards de dollars de créances payables au Canada, une hausse de 0,1 milliard de dollars à 4,8 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par la consolidation des emprunts des sociétés d'État dans le cadre du programme de la dette du gouvernement du Canada annoncée dans le budget de 2007.

D'autres changements importants sont à signaler à ce chapitre :

- ▶ Financement agricole Canada – augmentation de 1,12 milliard de dollars (9,2 p. 100);
- ▶ Banque de développement du Canada – augmentation de 0,76 milliard de dollars (9,2 p. 100).

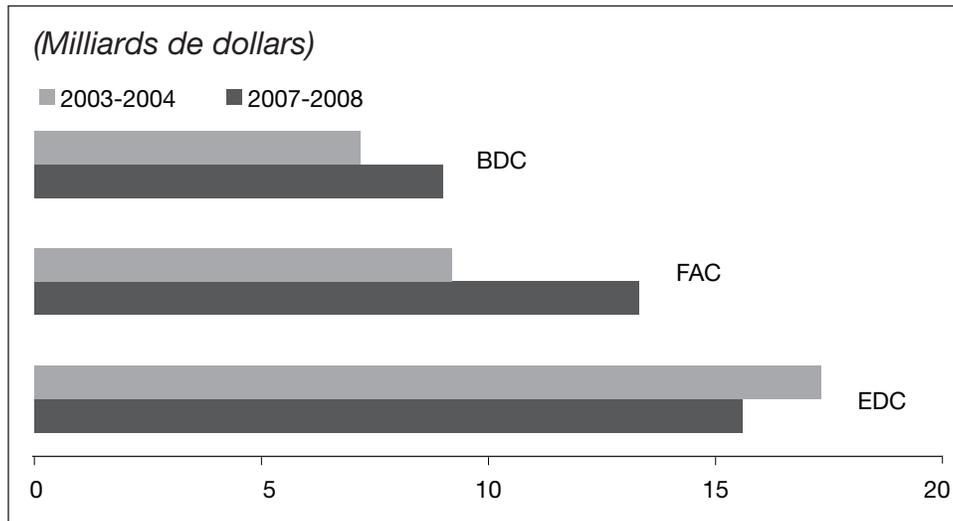
Le tableau 9 montre la dette payable au Canada, celle engagée sur les marchés privés, et le total des créances au cours des cinq derniers exercices. Rappelons au lecteur que les chiffres historiques n'incluent pas les créances relatives aux 28 sociétés d'État dont les données n'étaient pas disponibles ou appropriées pour inclure dans le rapport.



Tableau 9 : Titres de créance des sociétés d'État, de 2003-2004 à 2007-2008

Les trois principaux débiteurs en 2007-2008, et leurs proportions respectives de la dette totale de 38,12 milliards de dollars, étaient Exportation et développement Canada (40,9 p. cent), Financement agricole Canada (34,9 p. cent) et la Banque de développement du Canada (23,6 p. cent). Les trois mêmes sociétés d'État faisaient partie des principaux débiteurs l'an dernier.

Le tableau 10 présente le niveau d'endettement des plus importants emprunteurs en 2007-2008, comparativement à 2003-2004.

Tableau 10 : Comparaison des principaux emprunteurs en 2007-2008 et en 2003-2004

Le tableau 11 ci-dessous présente les données sur l'effectif total et les données financières pour les 20 sociétés d'État faisant l'objet du rapport cette année, regroupées par portefeuille ministériel. Pour sa part, le tableau 12 présente les résultats d'exploitation et les données sur le financement de ce même échantillon, toujours selon le portefeuille ministériel. Il convient de mentionner que les données relatives à la Banque du Canada, à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (zone ombrée) figurent dans ces tableaux à titre d'information; ces données ne sont pas incluses dans les totaux agrégés en raison de la nature particulière des activités des sociétés d'État en question.



Tableau 11: Emploi et situation financière des sociétés d'État regroupées par portefeuille ministériel à la fin de l'exercice se terminant avant le 31 juillet 2008 (en millions de dollars)

Sociétés par portefeuille ministériel	Situation financière				Emploi
	Actif total	Passif à court terme	Passif à long terme	Avoir ²³	
Centre de recherches pour le développement international	—	—	—	—	455
Total Affaires étrangères	0,0	0,0	0,0		455
Institut de la statistique des Premières nations	—	—	—	—	—
Total Affaires indiennes et du Nord	0,0	0,0	0,0		0
Société d'expansion du Cap-Breton	—	—	—	—	42
Total Agence de promotion économique du Canada atlantique	0,0	0,0	0,0		42
Commission canadienne du lait	—	—	—	—	67
Financement agricole Canada	15 470,5	7 198,6	6 495,1	1 776,8	1 457
Total Agriculture et Agroalimentaire	15 470,5	7 198,6	6 495,1		1 524
Corporation commerciale canadienne	—	—	—	—	117
Exportation et développement Canada	23 089,0	4 497,0	12 568,0	6 024,0	1 068
Total Commerce international	23 089,0	4 497,0	12 568,0		1 185
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public					
Compte du régime de pension de la Fonction publique	32 342,0	4 078,0	0,0	0,0	—
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	8 950,0	1 131,0	0,0	0,0	—
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	3 188,0	401,0	0,0	0,0	—
Total Conseil du Trésor	44 480,0	5 610,0	0,0		229
Banque du Canada	53 896,8	50 565,2	0,0	154,7	1 183
Corporation de développement des investissements du Canada	441,6	20,5	129,2	292,0	3
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	130 923,0	7 272,0	948,0	0,0	368
PPP Canada Inc	—	—	—	—	—
Société d'assurance-dépôts du Canada	1 663,7	5,8	652,4	1 005,5	83
Total Finances	2 105,3	26,3	781,5		1 637
Banque de développement du Canada	11 423,6	99,6	4 259,0	1 867,3	1 732
Commission canadienne du tourisme	27,6	21,4	7,8	-1,5	161
Conseil canadien des normes	—	—	—	—	85
Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie	—	—	—	—	—
Total Industrie	11 451,2	121,1	4 266,8		1 978

23. Cette colonne ne renferme aucun total parce que l'information n'est pas répartie de manière uniforme.

Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

Sociétés par portefeuille ministériel	Situation financière				
	Actif total	Passif à court terme	Passif à long terme	Avoir ²⁴	Emploi
Conseil des Arts du Canada	—	—	—	—	212
Fondation canadienne des relations raciales	—	—	—	—	9
Musée canadien de la nature	—	—	—	—	180
Musée canadien des civilisations	343,3	18,8	262,5	62,0	392
Musée des beaux-arts du Canada	—	—	—	—	261
Musée national des sciences et de la technologie	—	—	—	—	189
Société du Centre national des Arts	—	—	—	—	286
Société Radio-Canada	—	—	—	—	7 784
Téléfilm Canada	—	—	—	—	200
Total Patrimoine canadien	343,3	18,8	262,5	—	9 513
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	28,7	25,2	0,0	3,6	200
Total Pêches et Océans	28,7	25,2	0,0	3,6	200
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada	—	—	—	—	—
Société canadienne d'hypothèques et de logement	—	—	—	—	1 888
Total Ressources humaines et Développement social	0,0	0,0	0,0	—	1 888
Énergie atomique du Canada limitée	865,1	552,7	599,3	-2 812,2	4 728
Société de développement du Cap-Breton	—	—	—	—	16
Total Ressources naturelles	865,1	552,7	599,3	—	4 744
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	565,4	82,7	465,6	17,1	330
Administration de pilotage de l'Atlantique	11,2	2,1	4,8	4,3	77
Administration de pilotage des Grands Lacs	6,6	6,4	3,5	-3,3	81
Administration de pilotage des Laurentides	11,8	12,2	0,8	-1,2	51
Administration de pilotage du Pacifique	17,0	8,3	1,1	6,8	157
Administration du pont Blue Water	187,8	6,7	99,8	81,2	55
Commission de la capitale nationale	—	—	—	—	434
Marine Atlantique S.C.C.	—	—	—	—	954
Monnaie royale canadienne	—	—	—	—	669
Parc Downsview Park Inc.	16,6	8,8	0,0	7,1	37
Ridley Terminals Inc.	—	—	—	—	80
Société canadienne des postes	5 151,0	1 057,0	2 633,0	1,439,0	61 557
Société des ponts fédéraux Limitée, La	—	—	—	—	155
Société immobilière du Canada limitée	362,7	36,2	63,9	262,6	337
Société du Vieux-Port de Montréal inc.	31,9	10,7	21,0	0,2	163
VIA Rail Canada Inc.	894,0	111,6	69,6	224,1	3 017
Total Transports, Infrastructure et Collectivités	7 256,1	1 342,8	3 363,2	—	68 154
Construction de défense (1951) Limitée	—	—	—	—	606
Total Travaux publics et Services gouvernementaux	0,0	0,0	0,0	—	606
Grand total	60 609,2	13 782,4	28 336,4	—	92 155

Nota : Les données présentées dans les sections ombrées ne sont pas comprises dans le grand total. Le passif à court terme de la Banque du Canada est constitué de billets de banque en circulation.



Tableau 12: Résultats d'exploitation et financement des sociétés d'État regroupées par portefeuille ministériel à la fin de l'exercice se terminant avant le 31 juillet 2008 (en millions de dollars)

Sociétés par portefeuille ministériel	Bénéfices nets ²⁴	Financement			
		Variations – emprunts nets		Crédits budgétaires	Dividendes
		Secteur privé	Canada		
Centre de recherches pour le développement international	—	—	—	155,9	—
Total Affaires étrangères		0,0	0,0	155,9	0,0
Institut de la statistique des Premières nations	—	—	—	4,9	—
Total Affaires indiennes et du Nord		0,0	0,0	4,9	0,0
Société d'expansion du Cap-Breton	1,1	0	0	8,7	0
Total Agence de promotion économique du Canada atlantique	—	0,0	0,0	8,7	0,0
Commission canadienne du lait	—	—	—	3,7	0,0
Financement agricole Canada	205,1	9 492,9	3 806,4	0	5,5
Total Agriculture et Agroalimentaire		9 492,9	3 806,4	3,7	5,5
Corporation commerciale canadienne	—	—	—	15,2	—
Exportation et développement Canada	473,0	15 583,0	0	0	350,0
Total Commerce international		15 583,0	0	15,2	350,0
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public					
Compte du régime de pension de la Fonction publique	-199,0	0	0	0	0
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	-55,0	0	0	0	0
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	-19,0	0	0	0	0
Total Conseil du Trésor		0,0	0,0	0,0	0,0
Banque du Canada	2 024,4	0	0	0	2 024,4
Corporation de développement des investissements du Canada, La	160,8	0	0	0	151
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	-422,0	0	0	0	0
PPP Canada Inc	—	—	—	—	—
Société d'assurance-dépôts du Canada	47,9	0	0	0	0
Total Finances		0,0	0,0	0,0	151,0
Banque de développement du Canada	84,6	7 990,8	994,8	0	21,5
Commission canadienne du tourisme	-0,1	0	0	73,6	0
Conseil canadien des normes	—	—	—	7,1	—
Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie	—	—	—	—	—
Total Industrie		7 990,8	994,8	80,7	21,5

24. Cette colonne ne renferme aucun total parce que l'information n'est pas répartie de manière uniforme.

Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

Sociétés par portefeuille ministériel	Financement				
	Bénéfices nets ²⁴	Variations – emprunts nets		Crédits budgétaires	Dividendes
		Secteur privé	Canada		
Conseil des Arts du Canada	—	—	—	182,5	—
Fondation canadienne des relations raciales	—	—	—	0	—
Musée canadien de la nature	—	—	—	28,2	—
Musée canadien des civilisations	-5,4	0,0	0,0	72,6	—
Musée des beaux-arts du Canada	—	—	—	51,9	—
Musée national des sciences et de la technologie	—	—	—	31,6	—
Société du Centre national des Arts	—	—	—	37,0	—
Société Radio-Canada	—	—	0,0	1 104,0	0,0
Téléfilm Canada	—	—	—	105,2	—
Total Patrimoine canadien		0,0	0,0	1 613,0	0,0
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	0,2	18,8	0	0	0
Total Pêches et Océans		18,8	0,0	0,0	0,0
Énergie atomique du Canada limitée	-364,4	0	0,5	181,0	0
Société de développement du Cap-Breton	—	0	0	60,0	0
Total Ressources naturelles		0,0	0,5	241,0	0,0
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada	—	—	—	—	—
Société canadienne d'hypothèques et de logement	—	—	—	2 020,0	0
Total Ressources humaines et du Développement social		0,0	0,0	2 020,0	0,0
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	-0,1	0,0	0,0	453,0	0,0
Administration de pilotage de l'Atlantique	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Administration de pilotage des Grands Lacs	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Administration de pilotage des Laurentides	4,1	2,3	0,0	0,0	0,0
Administration de pilotage du Pacifique	1,6	3,4	0,0	0,0	0,0
Administration du pont Blue Water	4,0	99,4	0,0	0,0	0,0
Commission de la capitale nationale	—	—	—	94,2	—
Marine Atlantique S.C.C.	—	—	—	75,6	—
Monnaie royale canadienne	—	—	—	0,0	—
Parc Downsview Park Inc.	-5,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Ridley Terminals Inc.	—	—	—	0,0	—
Société canadienne des postes	54,0	58,0	0,0	106,0	47,0
Société des ponts fédéraux Limitée, La	—	—	—	26,0	—
Société du Vieux-Port de Montréal inc.	-0,2	0,0	0,0	18,9	0,0
Société immobilière du Canada limitée	13,4	30,6	35,8	0,0	7,5
VIA Rail Canada Inc.	43,5	0,0	0,0	212,7	0,0
Total Transports		193,7	35,8	986,3	54,5
Construction de défense (1951) Limitée	—	—	—	0,0	—
Total Travaux publics et Services gouvernementaux		0,0	0,0	0,0	0,0
Grand total		33 279,3	4 837,5	5 129,4	582,5

24. Cette colonne ne renferme aucun total parce que l'information n'est pas répartie de manière uniforme.

Nota : Les données présentées dans les sections ombrées ne sont pas comprises dans le grand total.



Glossaire des termes financiers et des termes relatifs à l'effectif qui sont utilisés dans les tableaux 11 et 12

Toutes les données financières sont tirées des états financiers vérifiés des sociétés d'État pour le plus récent exercice écoulé. Étant donné que les états financiers ne présentent pas toujours les mêmes renseignements de façon uniforme, certaines données ont été adaptées au besoin afin de permettre des comparaisons pertinentes. Les termes sont énumérés selon l'ordre de leur présentation dans les tableaux récapitulatifs.

Terminologie utilisée au tableau 11

Actif total : ensemble des éléments d'actif que la société déclare dans ses états financiers vérifiés.

Passif à court terme : obligations arrivant à échéance dans moins d'un an et qui figurent dans les états financiers vérifiés de la société.

Passif à long terme : passif à long terme sur plusieurs années que déclare la société dans ses états financiers vérifiés, y compris le financement d'immobilisations reporté.

Avoir : l'avoir du Canada. Dans le cas de certaines sociétés comme les offices de commercialisation, l'excédent de l'actif sur le passif n'est pas réputé faire partie de l'avoir du Canada en raison de la nature des activités de ces sociétés.

Effectif : nombre d'employés à temps plein au 31 juillet de l'exercice examiné, d'après l'information fournie par la société d'État. Les chiffres incluent le personnel à temps plein et les personnes employées à l'extérieur du Canada par la société mère et ses filiales en propriété exclusive. Font exception à cette règle les données relatives à la Corporation de développement des investissements du Canada, qui ont trait uniquement à la société mère, et celles relatives aux quatre administrations de pilotage, qui englobent également les projets pilotes contractuels.

Terminologie utilisée au tableau 12

Bénéfices nets : revenu après impôt, le cas échéant, et tout élément extraordinaire. Sont également compris les crédits parlementaires reçus, dans le cas des sociétés qui les inscrivent dans le calcul de leur revenu net. Dans certains cas, le revenu net correspondra à « l'excédent des crédits parlementaires reçus sur les coûts de fonctionnement » ou à « l'excédent des produits sur les charges ». Le bénéfice net négatif ou la perte nette sont indiqués entre parenthèses.

Emprunts du secteur privé : emprunts à court et à long terme, locations acquisitions et tout autre instrument semblable à un titre de créance. Dans le cas de la Commission canadienne du lait et de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, les emprunts peuvent englober les paiements à verser aux producteurs laitiers et aux pêcheurs.

Emprunts du Canada : emprunts à court et à long terme, avances reçues du gouvernement du Canada au titre des fonds de roulement ou pour d'autres fins, et tout autre instrument semblable à un titre de créance.

Crédits budgétaires : crédits parlementaires versés aux sociétés au titre des dépenses en capital et des dépenses de fonctionnement. Sont exclues les subventions et les contributions versées à des sociétés d'État lorsque ces dernières font partie d'une catégorie générale de bénéficiaires admissibles. Les crédits budgétaires donnent lieu à une augmentation des dépenses du Canada et ont par le fait même une incidence directe sur le montant de l'excédent ou du déficit du gouvernement.

Dividendes : dividendes déclarés par la société pendant son exercice. Le montant indiqué comprend les recouvrements de liquidités par le Canada (le cas échéant) et d'autres types de paiements ou de contributions versés au Canada, à l'exception des remboursements au titre d'instruments semblables à des titres de créance. Les dividendes peuvent être versés par la société au gouvernement du Canada avant ou après la fin de l'exercice de la société.

2.4 Profil des sociétés d'État

Introduction

Le profil de chaque société d'État mère comprend le nom des principaux responsables de la société, l'adresse de ses bureaux, son mandat, ainsi que ses activités principales au 31 juillet 2008.

Le profil précise aussi le fondement législatif en vertu duquel la société a été constituée, fait état de la façon dont la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'applique à la société et indique si la société est mandataire ou non de Sa Majesté. La société ayant qualité de mandataire jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives que l'État et les activités de la société engagent donc la responsabilité de l'État.

Dans la mesure du possible, le profil décrit brièvement comment la société a été créée, pour quelle raison et comment son mandat et ses activités peuvent avoir évolué au fil des ans en fonction des changements apportés aux objectifs des politiques gouvernementales.

Les lecteurs qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sur ces sociétés d'État, notamment des précisions sur leur rendement au cours de la dernière année, peuvent consulter le rapport annuel et le résumé du plan d'entreprise²⁵ des différentes sociétés déposés au Parlement conformément au paragraphe 125(4) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces rapports sont disponibles sur le site <http://www.canada.gc.ca> et les sites Web des sociétés ou en communiquant directement avec celles-ci.

25. S'applique seulement aux sociétés d'État qui sont assujetties à la partie X de la LGFP.



Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

D. Ian Glen, c.r.

Président et premier dirigeant (par intérim)

Kevin McGarr, M.S.M., MBA

Siège social

99, rue Bank, 13^e étage
Ottawa ON K1P 6B9

Téléphone : 1-888-294-2202

Télécopieur : 613-990-1295

Site Web : <http://www.acsta-catsa.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

2002; *Loi sur l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien*, qui fait partie de la *Loi d'exécution du budget 2001*

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Prendre, soit directement, soit par l'entremise d'un fournisseur de services de contrôle, des mesures en vue de fournir un contrôle efficace des personnes – ainsi que des biens en leur possession ou sous leur contrôle, ou des effets personnels ou des bagages qu'elles confient à une compagnie aérienne en vue de leur transport – qui ont accès, par des points de contrôle, à un aéronef ou à une zone réglementée; et veiller à ce que le niveau de contrôle soit uniforme partout au Canada et de toute autre fonction en matière de sûreté du transport aérien que le ministre pourrait lui attribuer, conformément aux conditions que le ministre pourrait établir.

Profil de la société

La création de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) était au cœur de la réponse du gouvernement du Canada aux événements du 11 septembre 2001. L'ACSTA a été créée le 1^{er} avril 2002, et elle assume de nombreuses responsabilités importantes en matière de sécurité aérienne.

L'ACSTA est chargée de fournir des services uniformes, efficaces et professionnels qui respectent ou surpassent les normes établies par Transports Canada. Pour réaliser son mandat, l'ACSTA contrôle le préembarquement des passagers et de leurs effets personnels. Elle s'occupe également de l'achat, l'installation, l'exploitation et l'entretien des systèmes de détection d'explosifs aux aéroports, du contrôle des non-passagers qui entrent dans des zones réglementées aux aéroports, de la mise en place d'une carte d'identité pour les zones réglementées.

En septembre 2007, le ministre a annoncé que l'administration du Programme canadien de protection des transporteurs aériens (PCPTA) serait confiée à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à compter du 1^{er} avril 2008. Jusque-là, l'ACSTA administrait le financement du PCPTA pour le compte du gouvernement du Canada et évaluait le programme. La GRC est responsable de tous les aspects opérationnels de ce programme.

En septembre 2007, le ministre a annoncé que la responsabilité des ententes de financement des services de police aux aéroports serait confiée à Transports Canada à compter du 1^{er} avril 2008. Le programme a été créé dans le but d'aider les aéroports à assumer les coûts des services de police améliorés liés à la sûreté aérienne. Jusqu'au 1^{er} avril 2008, l'ACSTA versait des fonds aux aéroports admissibles pour compenser une portion des coûts de prestation de ce service.

L'ACSTA est également responsable de toute autre fonction en matière de sûreté du transport aérien que le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités pourrait lui attribuer, conformément aux conditions que le ministre pourrait établir.



Administration de pilotage de l'Atlantique

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Tom Calkin

Premier dirigeant

R. Anthony McGuinness

Siège social

Tour Cogswell
2000, rue Barrington, bureau 910
Halifax NS B3J 3K1

Téléphone : 902-426-2550

Télécopieur : 902-426-4004

Site Web : <http://www.atlanticpilotage.com>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1972; *Loi sur le pilotage* (L.R.C. 1985, ch. P 14)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non mandataire de Sa Majesté

Mandat

Établir, exploiter, maintenir et administrer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans les eaux désignées par l'Administration, en établissant des tarifs justes et raisonnables.

Profil de la société

La *Loi sur le pilotage* a été sanctionnée et proclamée en vigueur le 1^{er} février 1972 à la suite de recommandations émanant de la Commission royale d'enquête sur le pilotage au Canada. En vertu de la *Loi sur le pilotage*, les nombreuses divisions locales de pilotage ont été remplacées par quatre administrations régionales dotées d'autorités spécifiques. L'Administration de pilotage de l'Atlantique a été établie en 1972, en tant que société d'État.

Pour remplir son mandat, l'Administration de pilotage de l'Atlantique s'occupe d'engager et de former des marins pour le pilotage, accorde des licences aux pilotes et, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, rédige les règlements pour prescrire les zones de pilotage obligatoire, les navires ou catégories de navires assujettis au pilotage obligatoire, les conditions d'exemption du pilotage obligatoire, les tarifs de pilotage ainsi que les catégories de licences et de certificats de pilotage qui peuvent être délivrés

Administration de pilotage des Grands Lacs

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

J. Douglas Smith

Premier dirigeant

Robert F. Lemire

Siège social

202, rue Pitt, 2^e étage
CP 95
Cornwall ON K6H 5R9

Téléphone : 613-933-2991

Télécopieur : 613-932-3793

Site Web : <http://www.gjpa-apgl.com>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1972; *Loi sur le pilotage* (L.R.C. 1985, ch. P 14); constituée en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en mai 1972, en tant que filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint Laurent; réputée être une société mère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est devenue une société mère le 1^{er} octobre 1998, en vertu de la *Loi maritime du Canada*

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non mandataire de Sa Majesté

Mandat

Établir, entretenir et administrer un service de pilotage efficace et sûr dans les eaux canadiennes de l'Ontario, du Manitoba et du Québec, au sud de l'entrée nord de l'écluse de Saint Lambert.

Profil de la société

La *Loi sur le pilotage* a été sanctionnée le 1^{er} février 1972 à la suite de recommandations émanant de la Commission royale d'enquête sur le pilotage (1962-1971). En vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration de pilotage des Grands Lacs a été établie en tant que société d'État avec trois autres administrations de pilotage – l'Administration de pilotage de l'Atlantique, l'Administration de pilotage des Laurentides et l'Administration de pilotage du Pacifique.



Pour réaliser son mandat, l'Administration de pilotage des Grands Lacs fournit des services de pilotage, coordonne ses activités avec un certain nombre d'organismes, dont la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent et la Seaway Development Corporation des États-Unis, qui veillent au fonctionnement des écluses et au maintien d'un système de contrôle de la navigation dans la région.

L'Administration de pilotage des Grands Lacs a le pouvoir, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de faire des règlements qui prescrivent l'établissement des zones de pilotage obligatoire, la définition des navires ou des catégories de navires assujettis au pilotage obligatoire, les conditions d'exemption du pilotage obligatoire et les tarifs de pilotage ainsi que les catégories de licences et de certificats de pilotage qui peuvent être délivrés.

Administration de pilotage des Laurentides

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Michel Beaugard

Premier dirigeant

Réjean Lanteigne

Siège social

555, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1501
Montréal QC H2Z 1B1

Téléphone : 514-283-6320

Télécopieur : 514-496-2409

Site Web : <http://www.pilotagestlaurent.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1972; *Loi sur le pilotage* (L.R.C. 1985, ch. P 14)

Statut

Partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques; non-mandataire de Sa Majesté

Mandat

Exploiter, entretenir et administrer un service de pilotage sûr et efficace dans les eaux du Saint-Laurent comprises entre Les Escoumins et l'entrée nord de l'écluse de Saint-Lambert ainsi que dans les eaux de la rivière Saguenay et de la baie des Chaleurs au nord du Cap d'Espoir.

Profil de la société

La *Loi sur le pilotage* a été sanctionnée le 1^{er} février 1972 à la suite de recommandations émanant de la Commission royale d'enquête sur le pilotage (1962-1971). En vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration de pilotage des Laurentides a été établie en tant que société d'État avec trois autres administrations de pilotage – l'Administration de pilotage de l'Atlantique, l'Administration de pilotage des Grands Lacs et l'Administration de pilotage du Pacifique.

Pour réaliser son mandat, l'Administration de pilotage des Laurentides sert trois circonscriptions de pilotage obligatoire, soit une circonscription pour le port de Montréal, une circonscription pour les eaux navigables entre Montréal et Québec, et une circonscription pour les eaux navigables entre Québec et Les Escoumins, y compris la rivière Saguenay. L'Administration possède et exploite aux Escoumins une station d'embarquement ainsi que des bateaux-pilotes capables d'offrir un service de transbordement à longueur d'année, et sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, prend des règlements pour prescrire les zones de pilotage obligatoire, les navires ou les catégories de navires assujettis au pilotage obligatoire, les conditions d'exemption du pilotage obligatoire, les tarifs de pilotage et les catégories de licences et de certificats de pilotage qui peuvent être délivrés.



Administration de pilotage du Pacifique

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député,
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

David Gardiner

Président et premier dirigeant

Kevin Obermeyer

Siège social

1130, rue West Pender, bureau 1000
Vancouver BC V6E 4A4

Téléphone : 604-666-6771

Télécopieur : 604-666-1647

Site Web : <http://www.ppa.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1972; *Loi sur le pilotage* (L.R.C. 1985, ch. P 14)

Statut

Partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques; non mandataire de Sa Majesté

Mandat

Établir, exploiter, entretenir et administrer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage fiable et efficace dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique, y compris celles du fleuve Fraser.

Profil de la société

La *Loi sur le pilotage* a été sanctionnée le 1^{er} février 1972 à la suite de recommandations émanant de la Commission royale d'enquête sur le pilotage (1962-1971). En vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration de pilotage du Pacifique a été établie en tant que société d'État avec trois autres administrations de pilotage – l'Administration de pilotage de l'Atlantique, l'Administration de pilotage des Grands Lacs et l'Administration de pilotage des Laurentides.

Pour réaliser son mandat, l'Administration de pilotage du Pacifique fournit des services de pilotage dans un contexte commercial axé sur le maintien de l'autonomie financière grâce à l'imposition de tarifs.

L'Administration fournit des services d'embarquement et de débarquement aux pilotes (l'Administration exploite trois sites permanents d'embarquement), forme des pilotes et attribue des licences de pilotage côtier, poursuit la mise en œuvre de divers programmes, tels que le programme de perfectionnement des compétences pour les pilotes expérimentés et le programme de familiarisation pour compléter les connaissances globales des côtes qui s'adressent aux candidats. L'Administration finance la construction d'un nouveau bateau-pilote et, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, rédige les règlements pour prescrire les zones de pilotage obligatoire, les navires ou catégories de navires assujettis au pilotage obligatoire, les tarifs de pilotage ainsi que les catégories de licences et de certificats de pilotage qui peuvent être délivrés.

Administration du pont Blue Water

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Ken James

Président et premier dirigeant

Chuck Chrapko

Siège social

1, rue Bridge
Point Edward ON N7V 4J5

Téléphone : 519-336-2720

Télécopieur : 519-336-7622

Site Web : <http://www.bwbc.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 août

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1964; *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*; devenue une société d'État fédérale inscrite comme telle dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le 26 avril 2002

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non-mandataire de Sa Majesté

Mandat

Exploiter, entretenir et réparer la portion canadienne des deux ponts enjambant la rivière Sainte Claire entre Sarnia (Ontario) et Port Huron (Michigan), leurs approches et leurs ouvrages.

Profil de la société

L'Administration du pont Blue Water a été créée en 1964 en vertu de la *Loi sur l'Administration du pont Blue Water*, et, à l'origine, était formée en tant qu'administration binationale (société en régie partagée). Toutefois, les États-Unis ne se sont jamais prévalus de leur droit de nommer des membres au conseil d'administration. Par conséquent, tous les membres sont nommés par le gouverneur en conseil. Sous le Programme de coordination de l'image de marque, le ministre a autorisé le changement de nom au Pont Blue Water Canada.

L'Administration du pont Blue Water est considérée comme une société d'État depuis le 26 avril 2002. Dans le cadre de son mandat, l'Administration du pont Blue Water possède et exploite la portion canadienne du pont Blue Water, lequel est situé entre Sarnia/Point Edward (Ontario) et Port Huron (Michigan), alors que le Michigan Department of Transportation possède et exploite la portion américaine. L'Administration du pont Blue Water est chargée de fixer et de recueillir les droits de péage pour l'utilisation du pont et de préparer un plan à long terme renouvelable pour le poste de péage canadien.



Banque de développement du Canada

Industrie

Ministre de tutelle

L'honorable Jim Prentice, C.P., député
Ministre de l'Industrie

Président du conseil

John A. MacNaughton

Président et premier dirigeant

Jean-René Halde

Siège social

Édifice de la BDC
5, Place Ville Marie, bureau 300
Montréal QC H3B 5E7

Téléphone : 1-877-BDC-BANX (232-2269)

Télécopieur : 1-877-329-9232

Site Web : <http://www.bdc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateurs

Vérificateur général du Canada
Raymond Chabot Grant Thornton s.r.l.

Loi de constitution

1974; *Loi sur la Banque fédérale de développement* (L.R.C. 1985, ch. F 6); maintenue sous sa nouvelle dénomination en vertu de la *Loi sur la Banque de développement du Canada* (L.C. 1995, ch. 28)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

La Banque de développement du Canada (BDC) a pour mandat de soutenir l'entrepreneuriat au Canada en offrant des services financiers et de consultation, et ce, en accordant une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME).

Profil de la société

La BDC joue un rôle de chef de file en offrant des services de financement, d'investissement et de consultation afin de répondre aux besoins des entrepreneurs canadiens. Forte de plus de 65 ans à titre de banque de développement du Canada, la BDC offre des solutions d'affaires qui visent à accélérer le succès des PME canadiennes. La BDC sert environ 28 000 clients partout au pays. Quatre unités opérationnelles assurent la prestation de services, soit BDC Financement, BDC Financement subordonné, BDC Capital de risque et BDC Consultation. Les services de la BDC complètent ceux qui sont offerts par les institutions financières privées.

Banque du Canada

Finances

Ministre de tutelle

L'honorable James Michael Flaherty, P.C., député
Ministre des Finances

Gouverneur

Mark J. Carney

Siège social

234, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0G9

Sans frais : 1-800-303-1282

Télécopieur : 613-782-7713

Site Web : <http://www.bank-banque-canada.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateurs

Ernst & Young s.r.l.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Loi de constitution

1934; *Loi sur la Banque du Canada* (L.R.C. 1985, ch. B-2)

Statut

Non-mandataire de Sa Majesté mais remplit les fonctions d'agent financier du gouvernement du Canada; exempté de l'application des sections I à IV de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*

Mandat

Formuler et appliquer la politique monétaire du Canada et agir en qualité d'agent financier du gouvernement. La Banque est la seule autorité à émettre la monnaie de papier mise en circulation au Canada.

Profil de la société

En 1933, une commission royale a examiné l'organisation et le fonctionnement du système bancaire et monétaire au Canada. Conséquemment, la Banque du Canada fut fondée sous la forme d'une société privée. En 1938, la Banque devint une société d'État. Opérant sous la *Loi sur la Banque du Canada*, elle reçut la sanction royale le 3 juillet 1934.

Pour la Banque du Canada, le maintien de l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible reste un moyen fondamental de s'acquitter de sa responsabilité première, qui est de promouvoir le bien-être économique et financier des Canadiens et des Canadiennes. La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire est une cible d'inflation clairement définie. La Banque du Canada est responsable de la conception, de la production et de la distribution des billets de banque, de veiller à ce



que les billets soient à l'épreuve de la contrefaçon et qu'il y en ait des stocks suffisants. La Banque s'emploie également à promouvoir la sûreté et l'efficacité du système financier canadien; à contribuer au fonctionnement harmonieux du système de paiement du pays, et à tenir des comptes pour les grandes institutions de dépôt canadiennes. Elle repère les systèmes de compensation et de règlement susceptibles de présenter des risques systémiques et exerce une surveillance générale sur la gestion et la maîtrise de ces risques. En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada fait office de banquier de l'État, administre la dette publique et les réserves de change, gère les risques financiers liés au portefeuille du gouvernement et s'occupe des comptes de dépôt du receveur général du Canada. Elle offre également le soutien des opérations et des systèmes liés au programme fédéral de placement des titres au détail.

Centre de recherches pour le développement international

Affaires étrangères et Commerce international

Ministre de tutelle

L'honorable David Emerson, C.P., député
Ministre des Affaires étrangères

Présidente du conseil

L'honorable Barbara J. McDougall

Président

David Malone

Siège social

150, rue Kent
CP 8500
Ottawa ON K1G 3H9

Téléphone : 613-236-6163
Télécopieur : 613-238-7230
Site Web : <http://www.idrc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1970; *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* (L.R.C. 1985, ch. I 19)

Statut

Exempt de l'application des sections I à IV de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (sauf les articles 131 à 148), non-mandataire de Sa Majesté

Mandat

Lancer, encourager, appuyer et mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions.

Profil de la société

En mai 1970, par suite d'un rapport de commission appelé Partenaires du développement (le rapport Pearson) et de consultations ultérieures connexes, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est devenu une société d'État.



Le CRDI est l'un des organismes chef de file dans le monde voués à la production et à l'application de nouvelles connaissances pour relever les défis auxquels font face les pays en développement. Le CRDI finance l'exécution de recherches appliquées par les chercheurs des pays en développement sur les problèmes qu'ils jugent cruciaux pour leurs populations. De plus, le CRDI apporte le soutien technique nécessaire à ces chercheurs. Ce faisant, le CRDI renforce les capacités d'exécution de la recherche et d'innovation dans les pays en développement, car il estime que les chercheurs et les innovateurs de ces pays se doivent de prendre l'initiative de produire et d'appliquer le savoir au bénéfice de leurs populations. Le CRDI favorise également les alliances et les échanges de connaissances entre les scientifiques, les universitaires et les professionnels du développement du Canada et des pays en développement. Par sa mission même, le CRDI appuie les objectifs de la politique étrangère et de la politique en matière d'innovation du Canada.

Commission canadienne du lait

Agriculture et Agroalimentaire

Ministre de tutelle

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député,
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé

Chef de la direction

John Core

Siège social

Ferme expérimentale centrale
Édifice 55, promenade de la CCN
960, avenue Carling
Ottawa ON K1A 0Z2

Téléphone : 613-792-2000

Télécopieur : 613-792-2009

Site Web : <http://www.cdc-ccl.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 juillet

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1966; *Loi sur la Commission canadienne du lait* (L.R.C. 1985, ch. C 15); (L.C. 1994, ch. 26 et ch. 38); (L.C. 1995, ch. 23)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Permettre aux producteurs de lait et de crème dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité.

Profil de la société

La Commission canadienne du lait (CCL) a été établie le 31 octobre 1966 avec la mission de coordonner les politiques fédérales et provinciales en matière de lait et de créer un mécanisme de contrôle de la production du lait, ce qui contribuerait à stabiliser la production et à éviter des surplus coûteux.

Dans le cadre de son mandat, la CCL contribue à la promotion de l'utilisation des produits laitiers; mène des enquêtes sur les questions relatives à la production, à la transformation ou à la mise en marché de tout produit laitier; achète, entrepose, transforme ou vend des produits laitiers dans le cadre des engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce; conseille le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sur des questions relatives à la politique laitière et détermine les besoins intérieurs de lait de transformation et de crème, afin d'établir les quotas de mise en marché; fixe le prix cible de divers produits laitiers et achète ensuite ces produits excédentaires. Grâce à ses travaux de recherche et à ses activités de consultation ainsi qu'aux efforts déployés au nom du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, la CCL contribue à l'établissement entre les intervenants de l'industrie et les gouvernements d'un consensus qui sous-tend la mise en marché coordonnée des produits laitiers au Canada.



Commission canadienne du tourisme

Industrie

Ministre de tutelle

L'honorable Jim Prentice, C.P., député
Ministre de l'Industrie

Président du conseil

J. Stephens Allan

Présidente-directrice générale

Michèle McKenzie

Siège social

Four Bentall Centre
1055, rue Dunsmuir, bureau 1400
CP 49230
Vancouver BC V7X 1L2

Téléphone : 604-638-8300

Télécopieur : 604-638-8425

Site Web : <http://www.corporate.canada.travel>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

2001, *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (L.C. 2000, ch. C 5)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme au Canada; promouvoir le Canada comme destination touristique de prédilection; favoriser la collaboration entre le secteur privé et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en ce qui concerne le tourisme au Canada; et fournir des renseignements sur le tourisme au Canada au secteur privé et aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Profil de la société

L'industrie touristique canadienne joue un rôle essentiel dans l'économie canadienne et elle est indispensable à notre identité sociale et culturelle et à l'intégrité du Canada.

Pour réaliser son mandat, la Commission canadienne du tourisme (CCT) assume un rôle de premier plan dans l'industrie touristique en faisant la promotion du Canada comme destination touristique quatre-saisons de prédilection et en générant des recettes provenant de l'étranger. En partenariat et de concert avec le secteur privé, les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires, la CCT collabore avec le secteur du tourisme pour préserver son avantage concurrentiel. En collaboration avec ses partenaires des secteurs public et privé, la CCT mène des campagnes publicitaires et promotionnelles dans nombre de marchés aux Amériques (États-Unis et Mexique), en Asie-Pacifique et en Europe.

La CCT conduit des recherches macro-économiques, des études de marché et des enquêtes sur l'industrie; et elle s'attache à l'enrichissement du produit touristique et à l'innovation. Le site des Nouvelles et du Centre des médias de la CCT, à l'adresse www.canada.travel/centredesmedias, constitue une plateforme Web exhaustive conçue pour fournir à toute notre clientèle, soit les médias, l'industrie, le secteur public et notre personnel, des nouvelles et des recherches pertinentes pour l'industrie canadienne du tourisme, et ce, en temps opportun.



Commission de la capitale nationale

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Russell Mills

Première dirigeante

Marie Lemay, ing., P.Eng.

Siège social

40, rue Elgin
Ottawa ON K1P 1C7

Téléphone : 613-239-5555

Télécopieur : 613-239-5039

Site Web: <http://www.capitaleducana.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1958; *Loi sur la capitale nationale* (L.R.C. 1985, ch. N 4); modifié en 1988 (L.C. 1988, ch. 54)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale; organiser, parrainer ou promouvoir dans la région de la capitale nationale des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

Profil de la société

Les travaux de la Commission de la capitale nationale (CCN) assurent que les terrains fédéraux et les programmes publics de la région de la capitale nationale (RCN) contribuent à la création d'une capitale qui est une source de fierté ayant une importance nationale pour tous les Canadiens.

Dans le cadre de son mandat, la CCN anime et interprète la capitale comme le lieu par excellence où apprécier le patrimoine, la culture et les réalisations du Canada en présentant des événements à impact important, y compris la fête du Canada et le Bal de Neige, ainsi que par l'entremise de l'Infocentre de la capitale et d'autres programmes d'orientation visant à informer les visiteurs de la capitale, et en faisant connaître la capitale hors de la RCN. Aussi la CCN oriente l'aménagement et l'utilisation des terrains fédéraux dans la RCN et gère et protège ses biens, y compris les six résidences officielles, les terrains urbains, les parcs, les promenades, les ponts, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure ainsi que d'autres terrains fédéraux clés et bâtiments dans la RCN.

Conseil canadien des normes

Industrie

Ministre de tutelle

L'honorable Jim Prentice, C.P., député
Ministre de l'Industrie

Président du conseil

Hugh A. Krentz

Directeur exécutif

Hugh A. Krentz, premier dirigeant par intérim

Siège social

270, rue Albert, bureau 200
Ottawa ON K1P 6N7

Téléphone : 613-238-3222
Télécopieur : 613-569-7808
Site Web : <http://www.scc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1970; *Loi sur le Conseil canadien des normes* (L.R.C. 1996, ch. 24)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non mandataire de Sa Majesté

Mandat

Gérer le Système national de normalisation du Canada en encourageant une normalisation volontaire efficiente et efficace au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative. Les travaux de normalisation visent à faire progresser l'économie nationale, à contribuer au développement durable, à améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public. Ces activités ont également pour but d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Profil de la société

En 1964, le gouvernement fédéral a procédé à un examen complet des activités de normalisation du Canada. Cette étude a révélé l'existence d'un certain nombre de carences dans la façon dont le pays considérait la normalisation en termes de coordination, de planification à long terme, de soutien apporté par l'industrie et le gouvernement, et de participation du Canada aux activités de normalisation internationale. La réaction du gouvernement a été de créer le Conseil canadien des normes (CCN) en adoptant la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, qui recevait la sanction royale en 1970.



Le CCN représente en outre les intérêts du pays pour les questions liées aux normes tant à l'étranger qu'au sein des forums internationaux. Le CCN permet l'accréditation des organismes canadiens d'élaboration de normes et celle des organismes d'évaluation de la conformité du Canada et des pays désignés dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Le CCN sert également, au Canada, de Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les activités du CCN sont dictées par les termes de la Stratégie canadienne de normalisation 2005-2008, qui consiste en un schéma directeur conçu pour la réalisation des travaux canadiens de normalisation.

Conseil des Arts du Canada

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Présidente du conseil

Karen Kain

Directeur et premier dirigeant

Robert Sirman

Siège social

350, rue Albert, 12^e étage
CP 1047
Ottawa ON K1P 5V8

Téléphone : 613-566 4414

Numéro sans frais : 1-800-263 5588

Télécopieur : 613-566 4390

Site Web : <http://www.conseildesarts.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1957; *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* (L.R.C. 1995, ch. C 2)

Statut

Exempt des sections I à IV de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (sauf pour les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV); non-mandataire de Sa Majesté; organisme de bienfaisance aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*

Fin de l'exercice

31 mars

Mandat

Favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.



Profil de la société

En 1951, la publication du rapport de la Commission Massey présentait une recherche et une analyse complètes de la vie culturelle et de l'éducation au Canada. Ce rapport recommandait la création du Conseil des Arts du Canada (le Conseil). Le Conseil fut donc établi le 28 mars 1957, en vertu de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*.

Pour mener à bien son mandat, le Conseil offre aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens des subventions et des services dans les domaines de la danse, de l'interdisciplinarité et de la performance, des arts médiatiques, de la musique, du théâtre, des arts visuels ainsi que des lettres et de l'édition. Par ses activités en matière de communications, de recherche et de promotion des arts, il contribue à sensibiliser le public aux arts. Le Conseil administre la Banque d'œuvres d'art, le Service des prix et dotations, le Programme de bourses de recherche Killam et les Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques. La Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) et la Commission du droit de prêt public sont placées sous son égide.

Construction de défense (1951) Limitée

Travaux publics et Services gouvernementaux

Ministre de tutelle

L'honorable Christian Paradis, C.P. député
Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Président du conseil

Robert Presser

Président et premier dirigeant

Ross Nicholls

Siège social

Constitution Square
350, rue Albert, 19^e étage
Ottawa ON K1A 0K3

Téléphone : 613-998-9548

Numéro sans frais : 1-800-514-3555

Télécopieur : 613-998-1061

Site Web : <http://www.dcc-cdc.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1951; *Loi sur la production de défense* (L.R.C. 1985, ch. D 1); prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le 21 novembre 1978

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Fournir un large éventail de services relatifs aux biens en vue d'appuyer le ministère de la Défense nationale (MDN) dans la gestion des besoins liés à son infrastructure d'installations.

Profil de la société

Construction de défense (1951) Limitée (CDC) a été établie en tant que société d'État en 1951 et a été créée initialement pour contribuer à la construction d'infrastructures de défense qui pourraient protéger les Canadiens pendant la guerre froide.



Pour réaliser son mandat, CDC fournit des services dans les domaines de la passation de marchés en ingénierie, la gestion des marchés et d'autres services liés à la propriété afin d'appuyer les projets de défense. L'engagement de CDC comprend l'appui aux programmes environnementaux du MDN ainsi que ses programmes de construction au pays et à l'étranger. L'industrie privée met en œuvre tous les travaux d'infrastructure et CDC sert d'intermédiaire entre le MDN et les entrepreneurs en construction et fournisseurs ayant obtenu le contrat pour effectuer le travail. Le rôle de CDC consiste à assurer l'intégrité financière et la compétitivité du processus de passation des marchés, à établir des contrats solides qui protègent les intérêts du gouvernement et de ceux qui sont chargés d'exécuter les travaux, ainsi qu'à surveiller et à améliorer les délais d'exécution, le coût et la qualité des projets.

Corporation commerciale canadienne

Affaire étrangères et Commerce international

Ministre de tutelle

L'honorable Michael Fortier, C.P., député
Ministre du Commerce international

Président du conseil

Alan R. Curleigh

Président et premier dirigeant

Marc Whittingham

Siège social

50, rue O'Connor, bureau 1100
Ottawa ON K1A 0S6

Téléphone : 613-996-0034

Numéro sans frais : 1-800-748-8191

Télécopieur : 613-995-2121

Site Web : <http://www.ccc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1946; *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* (L.R.C. 1985, ch. C 14)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Aider à l'expansion du commerce extérieur du Canada et fournir une assistance aux personnes intéressées au Canada, soit à obtenir des marchandises et denrées de pays étrangers, soit à trouver des débouchés pour les marchandises et denrées qui peuvent être exportées du Canada.

Profil de la société

La Corporation commerciale canadienne (CCC) est une société d'État qui a pour mandat d'aider à l'expansion du commerce international, en se concentrant sur les secteurs où le gouvernement a clairement un rôle à jouer en raison de leur caractère névralgique ou parce que les disciplines de l'Organisation mondiale du commerce ne s'y appliquent pas, par exemple la défense, ou, encore, les secteurs où les gouvernements étrangers ont besoin de ressources additionnelles pour entreprendre des processus d'acquisition complexes en temps opportun, notamment dans les marchés des pays émergents et en développement. Par l'entremise de ses services de passation de contrats et d'approvisionnement, la CCC rend possible l'exportation de biens et services canadiens d'une valeur de plus de 1,6 milliard de dollars par année.

La CCC gère aussi l'Accord sur le partage de la production de défense, en vertu duquel les entreprises canadiennes sont traitées en partenaires égaux dans le complexe industriel de la défense intégré en Amérique du Nord, ce qui les place sur un pied d'égalité pour ce qui est de passer des contrats avec le département de la Défense des États-Unis.



Corporation de développement des investissements du Canada

Finances

Ministre de tutelle

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

Président du conseil

Donald McQ. Shaver

Président et premier dirigeant

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc.

Siège social

1235, rue Bay, bureau 400
Toronto ON M5R 3K4

Téléphone : 416-304-3932
Télécopieur : 416-934-5009
Site Web : s.o.

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateurs

Vérificateur général du Canada
KPMG s.r.l.

Loi de constitution

1982; *Loi canadienne sur les sociétés par actions*; statuts constitutifs délivrés le 26 mai 1982

Statut

Partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Gérer les sociétés d'État et les investissements qui leur sont dévolus et, le cas échéant, voir à leur privatisation. Le mandat principal de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) est de compléter ses opérations à la manière d'une entreprise pour le meilleur intérêt du Canada. En novembre 2007, le ministre des Finances a écrit au président; il lui a indiqué qu'il faudrait que la CDIC mène ses opérations à la manière d'une entreprise, en fonction d'un avenir axé sur la gestion suivie de ses investissements actuels et qu'elle aide le gouvernement, dans la mesure de ses capacités, à prendre de nouvelles orientations, sans pour autant perdre sa capacité de se départir de ses investissements actuels, ou de toute autre participation gouvernementale dont le dessaisissement aurait été demandé par le ministre des Finances.

Profil de la société

La CDIC, qui est une société de portefeuille gouvernemental, a été créée en 1982 afin de fournir des véhicules commerciaux pour les placements en actions du gouvernement et de gérer les portefeuilles commerciaux du gouvernement.

À l'heure actuelle, la CDIC possède encore deux filiales détenues en propriété exclusive; Canada Eldor Inc. et la Société de gestion Canada Hibernia, qui gère la participation de 8,5 pour 100 du gouvernement fédéral au projet d'exploitation pétrolière et gazière extracôtier Hibernia. Canada Eldor Inc. a pour mandat d'administrer les questions en suspens comme les éventualités relatives aux déchets et les litiges en cours.

PPP Canada Inc. a été constitué en société le 15 février 2008 à titre de filiale détenue en propriété exclusive par la CDIC. Le 8 mai 2008, PPP Canada Inc. a été déclaré société d'État mère pour satisfaire à l'essentiel de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



Énergie atomique du Canada limitée

Ressources naturelles

Ministre de tutelle

L'honorable Gary Lunn, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles

Présidente du conseil

Glenna Carr

Président et premier dirigeant

Hugh MacDiarmid

Siège social

2251, promenade Speakman
Mississauga ON L5K 1B2

Téléphone : 905-823-9040

Numéro sans frais : 1-800-377-5995

Télécopieur : 905-823-7565

Site Web : <http://www.aecl.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateurs

Vérificateur général du Canada
PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Loi de constitution

1934, *Loi des compagnies*; 1952, partie I de la *Loi sur les corporations canadiennes*; prorogée le 8 juillet 1977 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*; certificat relatif modifié le 15 juillet 1982.

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Préserver et mettre en valeur la technologie nucléaire afin d'appuyer de façon sûre et en toute sécurité l'approvisionnement en énergie nucléaire du Canada et d'autres applications de la technologie nucléaire, assurer la gestion des déchets nucléaires et des obligations antérieures, ainsi que maximiser le rendement de son investissement dans la technologie nucléaire par la fourniture de produits et de services novateurs.

Profil de la société

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société de technologie nucléaire intégrée qui réalise des affaires avec les services publics dans le monde entier.

Afin d'accomplir son mandat, les opérations commerciales d'EACL comprennent le développement de réacteurs, la conception, l'ingénierie, la fabrication d'équipement spécial, la gestion de projets et la construction de centrales CANDU® (deutérium-uranium canadien) ainsi que la fourniture de services liés aux réacteurs et le soutien technique à l'opération des réacteurs CANDU.

EACL exploite aussi des laboratoires nucléaires et mène des recherches, produit des isotopes utilisés en médecine nucléaire et dans d'autres applications, stocke et gère les déchets nucléaires, et déclassifie les installations nucléaires.

Exportation et développement Canada

Affaires étrangères et Commerce international

Ministre de tutelle

L'honorable Michael Fortier, C.P., député
Ministre du Commerce international

Président du conseil

Jim Dinning

Président et premier dirigeant

Eric Siegel

Siège social

151, rue O'Connor
Ottawa ON K1A 1K3

Téléphone : 613-598-2500

ATS : 1-866-574-0451

Numéro sans frais : 1-866-283-2957

Télécopieur : 613-237-2690

Site Web : <http://www.edc.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1969; *Loi sur l'expansion des exportations* (L.R.C. 1985, ch. E 20); (L.C. 1993, ch. 26 en vigueur le 10 juin 1993); (L.C. 2001, ch. 33 en vigueur le 21 décembre 2001)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Soutenir et développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international.

Profil de la société

Exportation et développement Canada (EDC) a été créée comme société d'État, et comme l'organisme de crédit à l'exportation du Canada, de façon à soutenir et développer le commerce entre le Canada et l'étranger ainsi que la capacité concurrentielle du pays sur le marché international. Comme instrument de la politique publique et partenaire à part entière du programme de commerce extérieur et d'investissement du gouvernement du Canada, EDC s'efforce de faciliter les plans d'exportation et d'investissement des entreprises canadiennes pour les aider à réussir dans un marché mondial en pleine évolution.



Pour mener à bien son mandat, EDC fournit des services de financement commercial et de gestion des risques aux exportateurs canadiens. Elle obtient son financement en prélevant des commissions sur ses services, en appliquant des intérêts sur ses prêts et en émettant des titres d'emprunt sur les marchés financiers. Outre ses capitaux, EDC met en œuvre des produits novateurs, crée des réseaux internationaux et présente une analyse approfondie de la conjoncture économique mondiale – secteur par secteur et pays par pays – qui l'aident à rester centrée sur les besoins des exportateurs et des investisseurs canadiens et sur les opportunités qui leur sont offertes.

Financement agricole Canada

Agriculture et Agroalimentaire

Ministre de tutelle

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé

Présidente du conseil

Gill Shaw

Président et premier dirigeant

Greg Stewart

Siège social

1800, rue Hamilton
CP 4320
Regina SK S4P 4L3

Téléphone : 306-780 8100

Numéro sans frais : 1-888-332-3301

Télécopieur : 306-780 5875

Site Web : <http://www.fac-fcc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1959; *Loi sur le crédit agricole*; prorogée le 2 avril 1993, en vertu de la *Loi sur la Société du crédit agricole* (L.C. 1993, ch. 14); prorogée le 14 juin 2001, en vertu de la *Loi sur Financement agricole Canada* (L.C. 2001, ch. 22)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et des produits financiers et commerciaux, spécialisés et personnalisés, aux exploitations agricoles, notamment aux fermes familiales et aux entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, de ce secteur qui sont des entreprises liées à l'agriculture.

Profil de la société

La création de Financement agricole Canada (FAC) remonte à 1929, soit lorsque la Commission du prêt agricole canadien a été mise en place pour fournir des hypothèques à long terme aux agriculteurs. La Société du crédit agricole a été établie en 1959 en vertu de la Loi sur le crédit agricole, et remplaçait la Commission du prêt agricole canadien. En 1993, cette loi a été remplacée par la *Loi sur la Société du crédit agricole* afin d'offrir une plus grande gamme de services.



Le 14 juin 2001, la *Loi sur Financement agricole Canada* recevait la sanction royale. Cette loi mettait à jour la *Loi sur la Société du crédit agricole* (1993) pour contribuer à traiter de la nature changeante et complexe des besoins de l'industrie. La nouvelle loi permet de poursuivre les activités sous le nom de Financement agricole Canada et d'offrir une plus grande gamme de services aux producteurs et agri-entreprises, avec un engagement continu envers les activités agricoles primaires.

Dans le cadre de son mandat, FAC offre des solutions de financement souples aux producteurs primaires et aux agri-entreprises, procure des services de gestion financière et commerciale répondant aux nouveaux besoins de l'industrie agricole et les prévoyant, et fournit aux agriculteurs canadiens un accès à un plus grand nombre de services, ce qui les aidera à planifier leur réussite à long terme. FAC fournit ses services à partir de 100 bureaux établis partout au Canada, surtout dans les régions agricoles.

Fondation canadienne des relations raciales

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Président

Albert Lo

Directeur général

Dr. Ayman Al-Yassini

Siège social

4576, rue Yonge, bureau 701
Toronto ON M2N 6N4

Téléphone : 416-952-3500

Numéro sans frais : 1-888-240-4936

Télécopieur : 416-952-3326

Site Web : <http://www.crrf-fcrr.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1996; *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*

Statut

Exempte de l'application de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (sauf les articles 131 à 148); non mandataire de Sa Majesté; organisme de bienfaisance enregistré aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*

Mandat

Faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence en vue de contribuer à l'élimination du racisme et toute forme de discrimination raciale au Canada.

Profil de la société

En 1988, le gouvernement du Canada et l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise ont signé l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais. Par cette entente, le gouvernement fédéral s'engageait à créer la Fondation canadienne des relations raciales qui « favoriserait l'harmonie raciale et la compréhension interculturelle et contribuerait à éliminer le racisme ».



Le gouvernement fédéral a proclamé la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR), le 28 octobre 1996, qui a ouvert ses portes officiellement en novembre 1997. Le gouvernement l'a pourvue d'un fonds de dotation non renouvelable de 24 millions de dollars. La FCRR finance entièrement ses activités grâce aux revenus générés par l'investissement du fonds de dotation et à des dons.

Dans le cadre de son mandat, la FCRR s'efforce de sensibiliser la population aux causes et aux manifestations du racisme au Canada. Elle constitue une source d'information, fournissant un point de vue et des données de recherche qui contribueront à l'élimination du racisme, et elle diffuse des renseignements sur le site Web de la FCRR, des bibliographies annotées et des documents publiés.

Institut de la statistique des Premières nations²⁶

Affaires indiennes et du Nord canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Président du conseil

Dr Mark S. Docktator

Statisticien en chef des Premières nations

Vacant

Siège social

Première nation de Nipissing

Statistiques des Premières nations

2515, rue Bank

CP 40077

Ottawa ON K1V 0W8

Téléphone : 613-884-9382

Télécopieur : s.o.

Courriel : info@firststats.ca

Site Web : <http://www.firststats.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

À déterminer

Loi de constitution

2006, en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non-mandataire de Sa Majesté

Mandat

Fournir des renseignements et des analyses statistiques sur la situation financière, économique et sociale des Indiens et d'autres membres des Premières nations, des membres des autres groupes autochtones, et des autres personnes qui résident sur les terres de réserve ou sur les terres d'autres groupes autochtones.

Promouvoir la qualité, la cohérence et la compatibilité des statistiques des Premières nations et leur conformité aux normes et aux pratiques généralement reconnues grâce à la collaboration instaurée entre l'Institut et les Premières nations, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux et les organisations.

Collaborer avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, et les conseiller, en matière de statistiques sur les Premières nations.

26. Cet organisme n'était pas opérationnel au 31 juillet 2008.



Travailler en collaboration avec Statistique Canada pour veiller à ce que l'appareil statistique du pays réponde aux besoins des Premières nations au Canada.

Doter les gouvernements des Premières nations des outils nécessaires à l'établissement de statistiques.

Profil de la société

Dans l'exercice de son mandat, l'Institut de la statistique des Premières nations s'engage à servir les Premières nations et toute la population canadienne en améliorant l'accès aux données portant sur les Premières nations et leur utilisation : en réalisant des projets et des documents qui répondent aux besoins des Premières nations; en maintenant son niveau d'expertise et en renforçant la capacité d'utilisation des statistiques; en faisant la promotion d'un système fiable de données statistiques pour les Premières nations.

L'Institut a été créé pour répondre aux besoins des Premières nations en matière de données statistiques complètes, fiables et exactes.

L'Institut aspire à devenir un centre d'expertise en matière de statistiques pour les Premières nations et d'autres intervenants. Il offrira des services permettant de produire des données de grande qualité et d'instituer une utilisation accrue des statistiques se rapportant aux Premières nations pour toutes les parties.

Dans l'exercice de son mandat, l'Institut s'engage à servir les Premières nations et toute la population canadienne en améliorant l'accès aux données portant sur les Premières nations et leur utilisation, grâce à des projets et des documents qui répondent aux besoins de ces dernières, en maintenant son niveau d'expertise et en renforçant la capacité d'utilisation des statistiques et en faisant la promotion d'un système fiable de données statistiques pour les Premières nations.

L'Institut aspirera à être la principale source, au Canada, de diffusion de données statistiques exactes, pertinentes et adaptées relatives aux Premières nations.

Marine Atlantique S.C.C.

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Robert Crosbie

Président et premier dirigeant par intérim

John Roil

Siège social

10, place Fort William, bureau 802
Centre Baine Johnston
St. John's NL A1C 1K4

Téléphone : 709 772-8957

Télécopieur : 709 772-8956

Site Web : <http://www.marine-atlantic.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1977; Loi canadienne sur les sociétés par actions; statut et propriété modifiés au 30 décembre 1986 en vertu de la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* (L.C. 1986, ch. 36)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non mandataire de Sa Majesté

Mandat

Fournir un service de traversier sûr, écologique et de qualité entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse de manière fiable, courtoise et rentable.

Profil de la société

Pour assurer le transport entre l'île de Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, la société Marine Atlantique S.C.C. a été créée et fournit des services de traversier depuis que la province de Terre-Neuve-et-Labrador s'est jointe au Canada en 1949. Marine Atlantique S.C.C. est devenue une société d'État en 1986, demeure une présence économique marquante dans la région et joue un rôle important pour le commerce et l'industrie touristique de Terre-Neuve et Labrador.

Pour réaliser son mandat, Marine Atlantique S.C.C. assure un lien par traversier à l'année longue entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Port aux Basques (Terre-Neuve-et-Labrador). Elle exploite aussi un service d'appoint saisonnier entre Argentia (Terre-Neuve-et-Labrador) et North Sydney pendant les mois d'été. Elle possède et exploite quatre traversiers brise-glace de haute mer et trois gares maritimes.



Monnaie royale canadienne

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Max C. Lewis

Président et premier dirigeant

Ian E. Bennett

Siège social
320, promenade Sussex
Ottawa ON K1A 0G8

Téléphone : 613-993-3500
Télécopieur : 613-990-4665
Site Web : <http://www.monnaie.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1969; *Loi sur la Monnaie royale canadienne* (L.R.C. 1985, ch. R 9)

Statut

Partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Frapper des pièces de monnaie en vue de réaliser des bénéfices et exercer des activités connexes.

Profil de la société

La Monnaie royale canadienne (la Monnaie) est chargée de frapper les pièces de monnaie de circulation pour le pays. Les activités de la société, qui a été constituée en 1908 à titre de département de la Monnaie du Royaume Uni, ont été dévolues à la Couronne du Canada en 1931. La Monnaie royale canadienne a été un organisme ministériel jusqu'en 1969, année où elle a été constituée en société en vertu de la loi. En 1987, une structure de capital actions a été créée pour la Monnaie. En 1999, la loi a été modifiée de nouveau pour donner à la Monnaie la qualité de personne physique ainsi que les droits, pouvoirs et privilèges qui y sont associés.

À titre de société d'État commerciale, la Monnaie génère des recettes en vendant toute une gamme de produits de monnayage et de services spécialisés à l'échelle nationale et internationale.

La Monnaie possède deux établissements, l'un à Ottawa et l'autre à Winnipeg. L'établissement d'Ottawa comprend le siège social de la société, les raffineries d'or et d'argent, et les installations de production de pièces numismatiques, de pièces de monnaie-lingots, de médailles et de médaillons. L'établissement de Winnipeg, qui comporte des installations de placage, produit toutes les pièces de circulation canadiennes (1 937 millions de pièces en 2007) ainsi que des pièces de circulation pour certains pays étrangers (2 214 millions de pièces en 2007).

Musée canadien de la nature

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner

Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Président du conseil

Robert Kenneth Armstrong, O.M.C.

Présidente et première dirigeante

Joanne DiCosimo

Siège social

Édifice commémoratif Victoria

240, rue McLeod

CP 3443 SUCC D

Ottawa ON K1P 6P4

Téléphone : 613-566-4700

Numéro sans frais : 1-800-263-4433

Télécopieur : 613-364-4020

Site Web : <http://www.nature.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1990; *Loi sur les musées* (L.C. 1990, ch. 3)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada, ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

Profil de la société

Le 1^{er} juillet 1990, le Musée canadien de la nature (MCN) a été établi en tant que société d'État.

Pour réaliser son mandat, le MCN procède à des recherches méthodiques et applique son expertise à des projets spécifiques dans divers domaines, tels que la biodiversité, les sciences de la terre et de la vie. Le MCN présente le patrimoine naturel du Canada par de nombreuses expositions permanentes et itinérantes, du cinéma haute-définition et des programmes spéciaux quotidiens à son site principal, soit l'Édifice commémoratif Victoria, à Ottawa.



Musée canadien des civilisations

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Présidente du conseil

Fredrik S. Eaton, O.C., O. Ont

Président et premier dirigeant

Victor Rabinovitch

Siège social

100, rue Laurier
Gatineau QC K1A 0M8

Téléphone : 819-776-7116

Télécopieur : 819-776-7122

Site Web : <http://www.civilisations.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1990; *Loi sur les musées* (L.C. 1990, ch. 3)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Accroître dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt, le respect et la compréhension critique de même que la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité, par la constitution, l'entretien et le développement aux fins de la recherche et pour la prospérité, d'une collection d'objets à valeur historique ou culturelle principalement axée sur le Canada, ainsi que par la présentation de ces réalisations et comportements, et des enseignements et de la compréhension qu'ils génèrent.

Profil de la Société

La Société du Musée canadien des civilisations a été constituée en société d'État en 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*. Elle a commencé ses opérations en 1856 avec la création du Musée de la Commission géologique du Canada. La responsabilité première de la Société consiste à gérer le musée national d'histoire humaine du Canada, le Musée canadien des civilisations, le musée national d'histoire militaire du Canada, le Musée canadien de la guerre, ainsi qu'un musée virtuel sur le Web, le Musée de la Nouvelle-France. Par ses activités, la Société est un centre d'excellence muséologique qui suscite une meilleure compréhension de l'identité, de l'histoire et de la culture canadiennes.

Le Musée canadien des civilisations est reconnu comme l'une des grandes institutions culturelles du XX^e siècle. Le Musée canadien de la guerre est également une institution exceptionnelle. Ses expositions et ses programmes publics poursuivent l'objectif de promouvoir la compréhension de l'histoire militaire du Canada sur les plans personnel, national et international.

Musée des beaux arts du Canada

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Président du conseil

Donald R. Sobey

Directeur et premier dirigeant

Pierre Théberge, O.C., C.Q.

Siège social

380, promenade Sussex
CP 427 SUCC A
Ottawa ON K1N 9N4

Téléphone : 613-990-1985

Numéro sans frais : 1-800-319-2787

Télécopieur : 613-993-4385

Site Web : <http://www.beaux-arts.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1990; Loi sur les musées (L.C. 1990, ch. 3)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Constituer, entretenir et faire connaître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines, principalement axée sur le Canada, et amener les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général.

Profil de la société

En 2005, le Musée des beaux-arts du Canada célébrait le 125^e anniversaire de sa fondation en 1880 par le Marquis de Lorne, gouverneur général, de pair avec l'Académie royale des arts du Canada. Avec la *Loi de la Galerie nationale du Canada* de 1913, le gouvernement fédéral assume la responsabilité du tout jeune musée. Il en assure l'intendance par l'entremise de lois successives, jusqu'à l'adoption de la *Loi sur les musées*, le 1^{er} juillet 1990, qui constitue le Musée des beaux-arts du Canada en société d'État. La Loi confirme également comme affilié du Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien de la photographie contemporaine; fondé en 1985, celui-ci a célébré son 20^e anniversaire en 2005.

Pour s'acquitter de son mandat, le Musée des beaux-arts du Canada réalise quatre activités principales : l'activité de Collection qui comprend les recherches muséologiques, les acquisitions et la préservation et la gestion de la collection; l'activité Rayonnement qui comprend les expositions et les installations, les publications, les programmes éducatifs, les activités de communication, et les prêts; l'activité Installations qui veille au fonctionnement des immeubles et immobilisations; et l'activité Gestion intégrée qui comprend la gouvernance, l'administration et les activités génératrices de recettes.



Musée national des sciences et de la technologie

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Président du conseil

James Paul

Président et premier dirigeant par intérim

Fernand Proulx

Siège social

2380, chemin Lancaster
CP 9724 SUCC T
Ottawa ON K1G 5A3

Téléphone : 613-991-3044

Numéro sans frais : 1-866-442-4416

Télécopieur : 613-990-3636

Site Web : <http://www.technomuses.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1990; *Loi sur les musées* (L.C. 1990, ch. 3)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technique, ainsi que de leurs rapports avec la société sur les plans économique, social et culturel.

Profil de la société

Les origines du Musée national des sciences et de la technologie (MNST) (qui opère maintenant sous son nom d'entreprise de Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada) remontent au rapport de 1951 de la Commission Massey qui recommandait la création d'un musée national des sciences et de la technologie pour recueillir, préserver, mener des recherches et interpréter le patrimoine technologique du Canada. Par la suite, le MNST est devenu une société d'État en 1990.

Pour mener à bien son mandat, la Société est chargée de développer et de gérer une collection représentative d'objets et de documents scientifiques et techniques axée sur sept domaines principaux : l'aviation, les communications, la fabrication, les ressources naturelles, les ressources renouvelables, y compris l'agriculture, l'instrumentation scientifique et les transports. La Société gère trois musées : le Musée de l'agriculture du Canada, le Musée de l'aviation du Canada et le Musée des sciences et de la technologie du Canada. Chacun se livre à des travaux de conservation et met sur pied ses propres activités et stratégies de programmation en tenant compte de ses différents marchés et de sa clientèle.

Office de financement de l'assurance-emploi du Canada

Ressources humaines et Développement social

Ministre de tutelle

L'honorable Monte Solberg, C.P., député
Ministre des Ressources humaines et du Développement social

Président du conseil

Vacant

Président et premier dirigeant

Vacant

Siège social

Région de la capitale nationale

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (2008)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office n'est pas mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

Mandat

- a) de fixer le taux de cotisation en vertu de l'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi*;
- b) de maintenir sa réserve en conformité avec cet article;
- c) de gérer les sommes qui lui sont versées en application de l'article 77.1 de cette loi;
- d) de placer son actif financier en vue de s'acquitter de ses obligations financières.

Profil de la société

Accroître la nature indépendante du mécanisme de fixation des taux d'assurance-emploi, et garantir que les cotisations d'assurance-emploi servent exclusivement au programme.



Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Conseil du Trésor

Ministre de tutelle

L'honorable Vic Toews, C.P., député
Président du Conseil du Trésor

Président du conseil

Paul Cantor

Président et premier dirigeant

Gordon J. Fyfe

Siège social

440, avenue Laurier Ouest, bureau 200
Ottawa ON K1R 7X6

Téléphone : 613-782-3095

Télécopieur : 613-782-6864

Site Web : <http://www.investpsp.ca>

Bureau de Montréal

1250, boul. René Lévesque Ouest, bureau 900
Montréal QC H3B 4W8

Téléphone : 514-937-2772

Télécopieur : 514-937-3155

Site Web : <http://www.investpsp.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateurs

Deloitte & Touche s.r.l.

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1999; *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (L.C. 1999, ch. 34)

Statut

Exempt de l'application de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (sauf les articles 132 à 147); non-mandataire de Sa Majesté

Mandat

Gérer, dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des régimes en cause, les sommes transférées à l'Office d'investissement en application d'articles de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* et maximiser le rendement de l'investissement sans prendre de risques de perte indus.

Profil de la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, établi en 1999 en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, investit dans les marchés financiers les fonds qui lui sont transférés, depuis le 1^{er} avril 2000, par le gouvernement du Canada pour les régimes de pensions des Forces canadiennes, de la fonction publique fédérale et de la Gendarmerie royale du Canada. Au 1^{er} mars 2007, le mandat de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public a été élargi pour inclure les cotisations nettes du Régime de pension de la Force de réserve. Les premières cotisations nettes ont été reçues du régime de la Force de réserve en avril 2007.

Les objectifs statutaires de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public sont de gérer les fonds qui lui sont confiés dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires des quatre régimes desquels elle reçoit les contributions. Pour réaliser son mandat, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public investit dans des titres à revenu fixe et dans des actions canadiennes et étrangères, placements immobiliers, placements privés, placements en infrastructures et autres placements admissibles gérés par des gestionnaires internes et externes.



Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Finances

Ministre de tutelle

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

Présidente du conseil

Gail Cook-Bennett

Président et premier dirigeant

David F. Denison

Siège social

1, rue Queen Est, bureau 2600
Toronto ON M5C 2W5

Téléphone : 416-868-4075

Télécopieur : 416-868-1536

Site Web : <http://www.cppib.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Deloitte & Touche s.r.l.

Loi de constitution

1998; *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (L.C. 1997, ch. 40)

Statut

Exempt de l'application des sections I à IV de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non-mandataire de Sa Majesté

Mandat

Aider le Régime de pensions du Canada à s'acquitter des obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*; gérer les sommes transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que ses droits, titres ou intérêts dans les titres désignés, dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime; et placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Profil de la société

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a été constitué en décembre 1997 en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. L'Office est un organisme de gestion de placements professionnel qui investit les fonds dont le Régime de pensions du Canada (RPC) n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite

courantes. Il a pour mission à long terme de contribuer à la solidité financière du RPC et de provisionner les prestations de retraite des 17 millions de cotisants et de bénéficiaires du RPC en investissant l'actif du RPC et en visant un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus.

Afin de diversifier le portefeuille du RPC, l'Office investit dans des actions de sociétés cotées en bourse, des actions de sociétés fermées, des obligations indexées sur l'inflation, des biens immobiliers, des infrastructures et des titres à revenu fixe. Au 31 mars 2008, la caisse du RPC s'élevait à 122,7 milliards de dollars.

L'Office a reçu son mandat des gouvernements fédéral et provinciaux, et il est responsable devant le Parlement et les ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du régime. L'Office, dont la gouvernance et la gestion sont distinctes de celles du RPC, n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements. Il a son siège social à Toronto et compte des bureaux à Londres et à Hong Kong.



Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Pêches et Océans

Ministre de tutelle

L'honorable Loyola Hearn, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

Président du conseil

Jim Bear

Président et premier dirigeant

John Wood

Siège social

1199, chemin Plessis
Winnipeg MB R2C 3L4

Téléphone : 204-983-6601

Télécopieur : 204-983-6497

Site Web : <http://www.freshwaterfish.com/enter.htm>

Fin de l'exercice

30 avril

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1969; *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* (L.R.C. 1985, ch. F 13)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Acheter tout le poisson légalement pêché et mis en vente afin de créer un marché régulier, promouvoir les marchés internationaux et accroître le commerce du poisson et les revenus des pêcheurs.

Créé avec la participation de chacune des provinces et de chaque territoire où il exerce ses activités, l'Office commercialise du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson venant de la région visée par son mandat, au Canada et à l'étranger. La participation des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario ainsi que des Territoires du Nord Ouest a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

Profil de la société

En 1969, le rapport de la Commission McIvor recommandait la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) afin d'améliorer l'état de l'industrie de la pêche commerciale et d'accroître les revenus des pêcheurs du Canada central et de l'Ouest. L'OCPED a été créé le 12 février 1969, en tant que société d'État.

Pour mener à bien son mandat, l'OCPED fonctionne comme une coopérative de producteurs, dont les bénéficiaires sont les pêcheurs commerciaux du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Nord-Ouest de l'Ontario. L'OCPED procède à l'achat et à la commercialisation des produits de la pêche commerciale pour l'exportation et le marché interprovincial, et il procure le meilleur rendement économique aux pêcheurs commerciaux qu'il sert, en fournissant divers produits et services à ses clients.

PPP Canada Inc.

Finances

Ministre de tutelle

L'honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

Président du conseil

Vacant

Président et premier dirigeant

Vacant

Siège social

340, rue Albert, bureau 1300 (intérimaire)
Ottawa ON K1R 7Y6

Téléphone : 613-566-7046
Télécopieur : 613-249-7250
Site Web : s.o.

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

À déterminer

Loi de constitution

Le 12 février 2008 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Statut

En vertu du paragraphe 86(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil rend applicables à PPP Canada Inc. toutes les dispositions de la partie X de cette loi, sauf l'article 90, qui ne s'appliquent qu'aux sociétés d'État mères.

Mandat

Dirige les efforts de promotion du recours aux partenariats public-privé (PPP) au Canada, et collaborera avec les secteurs public et privé afin de favoriser le développement accru du marché des PPP au Canada.

Profil de la société

PPP Canada Inc. est une filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada. La nouvelle société d'État était désignée une société d'État mère aux fins de la quasi-totalité de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

PPP Canada Inc. gèrera et investira le Fonds pour les PPP, un programme d'infrastructure unique en son genre destiné à soutenir les projets de PPP novateurs. La société supervisera l'évaluation des options de PPP pour les grands projets qui demandent du financement auprès d'initiatives fédérales d'infrastructure.



Parc Downsview Park Inc. **Transports, Infrastructure et Collectivités**

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

David Soknacki

Président et premier dirigeant

Tony Genco

Siège social

1-35, route Carl Hall
Toronto ON M3K 2B6

Téléphone : 416-952-2222

Télécopieur : 416-952-2225

Site Web : <http://www.downsviewpark.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1998; *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Statut

Filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada limitée et tenue de faire rapport comme s'il s'agissait d'une société d'État mère, conformément au décret C.P. 2003-1304; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Gérer et aménager le parc Downsview qui couvre une surface de 572 acres des terrains de l'ancienne base des forces canadiennes à Toronto pour en faire des espaces verts urbains pour le plus grand plaisir des générations futures sur une base auto-suffisante.

Profil de la société

La société Parc Downsview Park Inc. (PDP) a été constituée (sous le nom de CLC Downsview Inc.), le 17 juillet 1998, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en tant que filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada limitée. Le 23 mars 2000, le nom officiel de l'entreprise a changé de CLC Downsview Inc. à Parc Downsview Park Inc.

Pour réaliser son mandat, PDP a dressé un plan de développement urbain, un plan d'affaires pour une période de 25 ans et a rédigé des lignes directrices pour un développement communautaire durable. PDP réalise ces plans de différentes façons, par exemple, en plantant des arbres, créant ainsi une nouvelle zone forestière du parc, et en organisant, avec des tiers, un ensemble d'événements saisonniers et de programmes communautaires.

PDP a élargi les initiatives qui génèrent des revenus, surtout dans le domaine de la location. Actuellement, PDP offre des tenances écologiques, la location d'équipement pour des événements et des tenances avec service complet. PDP continue de collaborer étroitement avec des partenaires nationaux, régionaux et locaux pour élaborer un parc urbain unique à l'intérieur d'une collectivité durable.

La société sera entièrement autonome sur le plan financier, ses principales sources de revenus devant provenir de la vente ou de la location de terrains et d'installations entourant le parc, ainsi que des dons versés à travers sa fondation Parc Downsview, d'où proviendront ses principaux revenus pour les prochaines années.



Ridley Terminals Inc.

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Présentement vacant

Président et directeur de l'exploitation

George W. Dorsey

Siège social

CP 8000
Prince Rupert BC V8J 4H3

Téléphone : 250-624-9511
Télécopieur : 250-624-4990
Site Web : <http://www.rti.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1981; *Loi canadienne sur les sociétés par actions*; devenue filiale en propriété exclusive de la Société canadienne des ports en 1991; Ridley Terminals Inc. est devenue société d'État mère le 1^{er} novembre 2000, en vertu de l'article 177 de la *Loi maritime du Canada* (L.R.C. 1998, ch. 10)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non-mandataire de Sa Majesté

Mandat

À titre de terminal maritime, fournir des services soutenus de qualité et de rendement élevé en matière de déchargement de wagons, d'entreposage de produits et de chargement.

Profil de la société

La Ridley Terminals Inc. (RTI) a été créée en 1981 pour fournir un terminal maritime qui appuie le développement des mines de charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique. RTI possède et exploite un terminal maritime dans l'île Ridley à Prince Rupert (Colombie-Britannique). Ses infrastructures et son matériel de déchargement de trains et de chargement de navires sont situés sur des terrains loués de l'Administration portuaire de Prince Rupert.

Pour réaliser son mandat, RTI poursuit ses efforts pour attirer des volumes additionnels de charbon en provenance du nord de l'Alberta et du nord-est de la Colombie-Britannique, en utilisant un marketing dynamique et concret des capacités et des avantages du terminal. RTI contribue grandement à la signature d'ententes pour d'autres installations et produits, tels que le soufre et les boulettes de bois visant à diversifier les produits manutentionnés au terminal. La RTI fonctionne sept jours par semaine, 24 heures par jour et elle est certifiée en vertu des normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18000.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Ressources humaines et Développement social

Ministre de tutelle

L'honorable Monte Solberg, C.P., député,
Ministre des Ressources humaines et du Développement social

Président du conseil

Dino Chiesa

Présidente et première dirigeante

Karen Kinsley

Siège social

700, chemin Montréal
Ottawa ON K1A 0P7

Téléphone : 613-748-2000

Télécopieur : 613-748-2098

Site Web : <http://www.cmhc-schl.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateurs

Vérificateur général du Canada
Ernst & Young s.r.l.

Loi de constitution

1946; *Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement*; modifiée le 16 mars 1979 par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (L.R.C. 1985, ch. C 7)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté, sauf en ce qui concerne l'art. 13 de sa loi constitutive

Mandat

Promouvoir la construction, la réparation et la modernisation des habitations, l'amélioration des conditions de vie et de logement, le caractère abordable et la diversité du choix des logements, la disponibilité de financement à faible taux d'intérêt pour le logement et le bien-être national du secteur de l'habitation.

Profil de la société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a été créée en 1946 en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, initialement pour loger les combattants revenant des zones de guerre et pour gérer les programmes nationaux de logement.



Actuellement, la SCHL fournit des produits et des services aux Canadiens et appuie les objectifs de la politique fédérale grâce à quatre secteurs d'activité en matière de logement : le financement de l'habitation, l'aide aux logements, la recherche et la diffusion de l'information ainsi que la promotion des exportations dans le domaine de l'habitation.

La SCHL a pour mission d'assurer aux Canadiens la disponibilité, l'accessibilité et une bonne variété de financement à l'habitation, d'améliorer la qualité de l'habitation et d'appuyer le marché immobilier en offrant des renseignements et des conseils pratiques sur l'industrie immobilière, de participer à des initiatives d'aide au logement et appuyer et promouvoir des exportations d'expertise et de produits canadiens.

Société canadienne des postes

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Marc Courtois

Présidente et première dirigeante

Moya Greene

Siège social

Place des Postes
2701, promenade Riverside
Ottawa ON K1A 0B1

Téléphone : 613-734-8440

Télécopieur : 613-734-6022

Site Web : <http://www.postescanada.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateurs

Vérificateur général du Canada
KPMG s.r.l.

Loi de constitution

1981; *Loi sur la Société canadienne des postes* (L.R.C. 1985, ch. C 10)

Statut

Partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Exploiter un service postal qui soit financièrement autonome et dont les normes de service répondent aux besoins des Canadiens.

Profil de la société

La Société canadienne des postes (SCP) a été créée pour offrir des communications abordables et des solutions en services postaux d'un océan à l'autre. La SCP a été établie en tant que société d'État en 1981, en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes*.



Pour mener à bien son mandat, la SCP offre maintenant des solutions novatrices en matière de livraison physique et électronique, par exemple Postel. La SCP adapte ses produits dans le secteur des colis commerciaux pour répondre aux demandes de sa clientèle et appuie la croissance de la poste directe et du marketing. Pour évaluer la satisfaction de ses clients, la SCP utilise à la fois un outil de gestion accordant de la valeur aux clients et des sondages téléphoniques pour recueillir des commentaires.

Chaque année, la SCP se voit confier environ 10 milliards de messages et de colis. Ces envois sont traités dans 22 grands établissements et bien d'autres installations, pour être livrés à 14 millions d'adresses au Canada. La Société dessert ainsi quelque 31 millions de Canadiens et plus d'un million d'entreprises et d'institutions publiques. Le réseau de la SCP compte maintenant plus de 23 000 points d'achat où les clients ont accès aux services postaux. Ces points d'achat ont évolué au-delà du traditionnel bureau de poste vers des stands efficaces dans des lieux hautement fréquentés de commerce au détail.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Finances

Ministre de tutelle

L'honorable James Michael Flaherty, C.P. député
Ministre des Finances

Président du conseil

Bryan P. Davies

Président et premier dirigeant

Guy L. Saint-Pierre

Siège social

50, rue O'Connor, 17^e étage
CP 2340 SUCC D
Ottawa ON K1P 5W5

Téléphone : 613-996-2081

Numéro sans frais : 1-800-461-2342

Télécopieur : 613-996-6095

Site Web : [http:// www.sadc.ca](http://www.sadc.ca)

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1967; *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (L.R.C. 1985, ch. C 3); (L.R.C. 1985, ch. 18 [2^e Supp.]); (L.R.C. 1985, ch. 18 [3^e Supp.]); (L.C. 1991, ch. 45); (L.C. 1992, ch. 1, 26 et 27); (L.C. 1993, ch. 34); (L.C. 1996, ch. 6); (L.C. 1997, ch. 15); (L.C. 1999, ch. 28 et 31); (L.C. 2001, ch. 9); (L.C. 2002, ch. 8); (L.C. 2003, ch. 22); (L.C. 2005, ch. 30); (L.C. 2007, ch. 6); (L.C. 2007, ch.29)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts; encourager la stabilité du système financier au Canada; et poursuivre ces fins visées à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.

Profil de la société

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 afin d'assurer les dépôts détenus par des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêts qui acceptent des dépôts, ainsi que des associations soumises à la *Loi sur les associations coopératives de crédit* qui acceptent des dépôts, en cas de faillite d'une institution membre.



Pour réaliser son mandat, la SADC entreprend toute une gamme d'activités visant à mieux faire comprendre l'assurance-dépôts, évalue et gère de près les risques liés à l'assurance des dépôts en collaboration avec les organismes de réglementation, et gère les relations avec les gouvernements fédéral et provinciaux, les institutions membres et leurs associations et les autres parties intéressées. La SADC se tient au courant des questions d'ordre économique et stratégique et entreprend des activités pour réduire au minimum le coût de l'assurance-dépôts.

Les principales fonctions de la SADC concernent l'assurance et la gestion des risques, les réclamations et les recouvrements, ainsi que les communications et la sensibilisation des déposants.

Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie²⁷

Affaires indiennes et du Nord Canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Jim Prentice, C.P., C.R., député
Ministre de l'Industrie

Président du conseil

À déterminer

Président et premier dirigeant

À déterminer

Siège social

Yellowknife

Téléphone : À déterminer
Télécopieur : À déterminer
Courriel : À déterminer
Site Web : À déterminer

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

À déterminer

Loi de constitution

Loi relative aux répercussions du projet gazier Mackenzie (2006, ch. 4, art. 208)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi de la gestion des finances publiques*; non-mandataire de Sa Majesté

Mandat

Sera responsable de l'administration de 500 millions de dollars aux organisations régionales pour des travaux qui atténuent les répercussions socio-économiques, ou le risque de telles répercussions, du projet gazier Mackenzie sur les collectivités des Territoires du Nord-Ouest.

Profil de la société

À déterminer

27. Au 31 juillet 2008, cette société d'État n'était pas opérationnelle.



Société d'expansion du Cap-Breton

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Ministre de tutelle

L'honorable Peter Gordon MacKay, C.P., député
Ministre de la Défense nationale et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

Présidente du conseil

Monique Collette

Premier dirigeant

John K Lynn

Siège social

70, rue Crescent
CP 1750
Sydney NS B1S 2Z7

Téléphone : 902-564-3600
Télécopieur : 902-564-3825
Site Web : <http://www.ecbc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1988; *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique* [L.C. 1988, ch. 50])

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie de l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

Profil de la société

Pour compenser les répercussions économiques de la fermeture d'industries dans les secteurs du charbon et de l'acier, et la fermeture de la pêche du poisson de fond à l'île du Cap-Breton, le gouvernement du Canada a établi la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) en 1988. Plus particulièrement, la SECB a été créée pour favoriser la transition de l'économie de l'île du Cap-Breton vers de nouvelles industries.

En août 2000, une filiale a été intégrée pour appuyer la section du financement du mandat de la SECB. Cette filiale, la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton (CFICB) a été dissoute et toutes les activités résiduelles ont été assumées par la SECB.

Pour réaliser son mandat, la SECB agit à titre de principal intervenant dans la création d'un environnement commercial qui favorise la création d'emplois durables et la croissance économique sur l'île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave, en Nouvelle-Écosse, et fait la promotion de ces objectifs en collaboration avec les secteurs public et privé. La SECB exécute également des programmes de développement économique pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.



Société de développement du Cap-Breton

Ressources naturelles

Ministre de tutelle

L'honorable Gary Lunn, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles

Président du conseil

Gordon M. MacInnis

Président et premier dirigeant

Dr. Ross McCurdy

Siège social

70, rue Crescent
Sydney NS B1S 2Z7

Téléphone : 902-563-0050
Télécopieur : 902-563-0054
Site Web : s.o.

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1967; *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* (L.R.C. 1985, ch. C-25)

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Administrer et financer la fermeture des opérations houillères et des programmes connexes de réduction de la main-d'œuvre.

Profil de la société

La Société de développement du Cap-Breton (SDCB) a été constituée en 1967, par une loi du Parlement, pour assumer le contrôle d'une mine de charbon en sérieuse difficulté. La SDCB, qui est située dans l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, a fermé sa seule mine de charbon en exploitation à l'automne 2001. Depuis, elle a vendu des installations de surface de la mine, notamment le quai, la voie ferrée et divers biens connexes dans le but de mettre fin à ses activités.

Les activités résiduelles de la SDCB concernent les obligations considérables qu'elle doit respecter à l'égard de ses anciens employés et de la remise en état des terrains et l'aliénation de tous les biens restants.

Société des ponts fédéraux Limitée, La

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Première dirigeante

Micheline Dubé

Siège social

55, rue Metcalfe, bureau 1210
Ottawa ON K1P 6L5

Téléphone : 613-993-6880

Télécopieur : 613-993-6945

Site Web : <http://www.federalbridge.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1998; *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Fournir aux usagers des infrastructures sûres et efficaces à l'emplacement de ses deux filiales en propriété exclusive, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée, ainsi qu'aux installations canadiennes du pont des Mille-Îles.

Profil de la société

La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) a été incorporée en 1998 pour assumer les responsabilités de gestion non liées à la navigation de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

La SPFL est également responsable des Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, de La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée, ainsi que des activités canadiennes du pont international des Mille-Îles et du pont international de Sault Ste. Marie. La SPFL et sa filiale, St. Mary's River Bridge Company, ainsi que sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée, s'autofinancent à même leurs propres revenus d'exploitation, alors que la filiale, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

Pour réaliser son mandat, la Société des ponts fédéraux Limitée réalise des travaux d'entretien continus et importants, des initiatives d'amélioration de la gestion et de planification proactive.



Société du Centre national des Arts

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Présidente du conseil

Julia E. Foster

Président et premier dirigeant

Peter A. Herrndorf

Siège social

53, rue Elgin
CP 1534 SUCC B
Ottawa ON K1P 5W1

Téléphone : 613-947-7000

Numéro sans frais : 1-866-850-ARTS

Télécopieur : 613-996-9578

Site Web : <http://www.nac-cna.ca>

Fin de l'exercice

31 août

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1966; *Loi sur le Centre national des Arts* (L.R.C. 1985, ch. N 3)

Statut

Exempte de l'application des sections I à IV de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (sauf les articles 131 à 148 de la section III); non mandataire de Sa Majesté; organisme de bienfaisance aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*

Mandat

Exploiter et administrer le Centre, développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale définie à l'annexe de la *Loi sur la capitale nationale* et aider le Conseil des Arts du Canada à développer ceux-ci ailleurs au Canada.

Profil de la société

Conçu comme le plus important projet du gouvernement fédéral dans le cadre des célébrations du centenaire du pays, la Société du Centre national des Arts (CNA) a été créée en 1966, en vertu d'une loi du Parlement. Le Centre a officiellement ouvert ses portes le 2 juin 1969 et a reçu le mandat en tant que vitrine nationale des arts de la scène.

Pour s'acquitter de son mandat, le CNA organise et parraine des activités dans le domaine des arts d'interprétation avec d'autres organismes de partout au pays. Il est l'hôte de plusieurs festivals et atteint des auditoires tant au Canada qu'ailleurs dans le monde par la voie des médias et de ses tournées. Le CNA présente de la musique classique, de la danse, du théâtre français, du théâtre anglais, des variétés et une programmation régionale. De plus, il est le siège de l'Orchestre du Centre national des Arts.

Le CNA tire environ la moitié de ses revenus des ventes de guichets, de donations, des services de traiteur et de restauration, de stationnement et de la location de salles de son site au bord du Canal Rideau à Ottawa.

Société du Vieux-Port de Montréal Inc.

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Bernard Roy

Présidente et première dirigeante

Claude Benoit

Siège social

333, rue de la Commune Ouest
Montréal QC H2Y 2E2

Téléphone : 514-283-5256

Télexcopieur : 514-283-8423

Site Web : <http://www.vieuxportdemontreal.com>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1981; *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Statut

Filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada limitée; conformément au décret C.P. 1987-86, la Société doit faire rapport de ses activités comme si elle était une société d'État mère; mandataire de Sa Majesté.

Mandat

Développer et promouvoir le site du Vieux-Port de Montréal et gérer et entretenir les biens immobiliers de l'État à cet emplacement devant servir à des activités récréotouristiques et culturelles à l'intention de la population en général.

Profil de la société

La Société du Vieux-Port de Montréal inc. (SVPM) a été incorporée le 26 novembre 1981 à titre de filiale à cent pour cent de la Société immobilière du Canada limitée.

Pour réaliser son mandat, la SVPM gère et aménage un parc urbain à caractère riverain à vocation récréotouristique et culturelle dans la ville de Montréal, selon deux unités d'affaires distinctes: les Quais du Vieux-Port et le Centre des sciences de Montréal (CSM).



Les Quais du Vieux-Port assurent la diffusion des arts et de la diversité canadienne, la mise en valeur de l'histoire maritime et portuaire du site, la pratique d'activités récréotouristiques, les services aux visiteurs et l'offre d'activités et de services à caractère commercial dont des stationnements.

Le CSM assure la diffusion des sciences et technologies via des expositions interactives permanentes et temporaires, le cinéma IMAXMD Telus, le ciné-jeu Immersion ainsi que des programmes d'actions culturelles et éducatives. De plus, le CSM fait la promotion du savoir-faire des entreprises canadiennes.

Société immobilière du Canada limitée

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Marc Rochon

Président et premier dirigeant

Mark Laroche

Siège social

1, avenue University, bureau 1200
Toronto ON M5J 2P1

Téléphone : 416-952-6100

Numéro sans frais : 1-888-252-5263

Télécopieur : 416-952 6200

Site Web : <http://www.clc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateurs

Vérificateur général du Canada
KPMG s.r.l.

Loi de constitution

1956; lettres patentes; réorganisation en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, le 19 septembre 1977; certificat de continuation le 7 juillet 1981 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté

Mandat

Optimiser, par l'entremise de sa filiale de la Société immobilière du Canada, la valeur des propriétés stratégiques dont le gouvernement du Canada n'a plus besoin pour ses programmes.

Profil de la société

La Société immobilière du Canada limitée (SICL) a été établie en 1956 et compte trois filiales en propriété exclusive : Société immobilière du Canada CLC limitée (SIC), société non-mandataire, qui gère des opérations immobilières; Parc Downsview Park Inc. qui gère et aménage l'ancienne base des forces canadiennes de Toronto pour en faire un espace vert urbain à vocation récréative; et la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. qui gère et aménage le Vieux-Port de Montréal à des fins d'activités culturelles, récréatives et touristiques. Ces deux sociétés mandataires sont régies à titre de société d'État.



Pour réaliser son mandat, SIC, achète des biens stratégiques excédentaires du gouvernement à la juste valeur de marché, pour ensuite les améliorer, les gérer ou les vendre de façon à obtenir un bénéfice maximal pour l'actionnaire de la société, le gouvernement du Canada et la collectivité locale. La SIC est présentement active dans 20 municipalités à travers le Canada.

L'actif immobilier de la SIC se divise en trois grandes catégories, à savoir les biens immobiliers offerts en location, les biens immobiliers en voie de développement et les terrains destinés à l'aménagement ou à la vente. La principale propriété, qu'elle possède et gère, est l'une des attractions touristiques nationales les plus reconnaissables au Canada, soit la Tour CN à Toronto.

Société Radio-Canada

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner, C.P., député
Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Président du conseil

Timothy W. Casgrain

Président et premier dirigeant

Hubert T. Lacroix

Siège social

181, rue Queen
CP 3220 SUCC C
Ottawa ON K1P 1K9

Téléphone : 613-288 6000

Numéro sans frais : 1-866-306 4636

Télécopieur : s.o.

Site Web : <http://www.cbc.radio-canada.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

Constituée en vertu de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* de 1936 et prorogée en vertu des lois sur la radiodiffusion de 1958, 1968 et 1991 (L.R.C. 1991, ch. 11)

Statut

Exempte de l'application des sections I à IV de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (sauf les articles 131 à 148); mandataire de Sa Majesté

Mandat

En qualité de radiodiffuseur public du Canada, la Société a pour mission de renseigner, d'éclairer et de divertir; de contribuer au développement et au partage d'une conscience et d'une identité nationales; de traduire la diversité régionale et culturelle du Canada et de contribuer au développement de la culture et du talent au Canada.

Profil de la société

Pour mener à bien son mandat, la Société Radio-Canada (SRC) produit, acquiert et distribue une programmation canadienne en français, en anglais et en huit langues autochtones, et elle offre également un choix d'émissions provenant de tous les pays du monde.

Depuis le 31 mars 2005, les émissions de la SRC sont distribuées au moyen de satellites alliés à un réseau d'ondes hertziennes et de lignes terrestres qui alimentent 105 stations de base, 1 238 réémetteurs de la SRC, 46 stations privées affiliées et 224 réémetteurs de stations affiliées ou communautaires.



Téléfilm Canada

Patrimoine canadien

Ministre de tutelle

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine et ministre de la Francophonie

Président du conseil

Michel Roy

Directeur général

S. Wayne Clarkson

Siège social

360, rue Saint Jacques, bureau 500
Montréal QC H2Y 1P5

Téléphone : 514-283-6363

Numéro sans frais : 1-800-567-0890

Télécopieur : 514-283-8212

Site Web : <http://www.telefilm.gc.ca>

Fin de l'exercice

31 mars

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

En 1967; *Loi sur Téléfilm Canada* (L.R.C. 1985, ch. C 16), telle que modifiée

Statut

Exempte de l'application des sections I à IV de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (sauf les articles 90 à 93, 94(2), 95, 99, 100, 102, 131 à 148 et 154.01), mandataire de Sa Majesté

Mandat

Favoriser et encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada.

Profil de la société

Selon les dispositions de l'article 10 de la *Loi sur Téléfilm Canada*, le mandat de la Société est de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada et d'agir dans le cadre d'accords conclus avec le ministère du Patrimoine canadien pour la prestation de services ou la gestion de programmes concernant les industries audiovisuelles ou de l'enregistrement sonore.

En tant qu'instrument de politique du gouvernement fédéral, Téléfilm Canada apporte un soutien aux industries audiovisuelles du Canada visant la création d'œuvres et de produits culturels qui reflètent la diversité canadienne, pour les auditoires canadiens. Grâce à divers programmes, Téléfilm Canada dessert trois secteurs de l'industrie canadienne : le cinéma, la télévision et les nouveaux médias.

Téléfilm Canada est une société d'État qui relève du Parlement canadien par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Téléfilm Canada offre ses services aux industries audiovisuelles canadiennes via ses quatre bureaux régionaux situés à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax.

VIA Rail Canada Inc.

Transports, Infrastructure et Collectivités

Ministre de tutelle

L'honorable Lawrence Cannon, C.P., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Président du conseil

Donald A. Wright

Président et premier dirigeant

Paul Côté

Siège social

3, Place Ville-Marie, bureau 500
Montréal QC H3B 2C9

Téléphone : 514-871-6000
Télécopieur : 514-871-6619
Site Web : <http://www.viarail.ca>

Fin de l'exercice

31 décembre

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Loi de constitution

1977; *Loi canadienne sur les sociétés par actions*

Statut

Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; non mandataire de Sa Majesté

Mandat

Gérer et fournir un service de transport ferroviaire pour passagers, sûr et efficace.

Profil de la société

VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail) a été établie en tant que société d'État en 1977, pour offrir aux Canadiens des services de trains de voyageurs, tout au long de l'année, aux grandes villes et petites collectivités, y compris celles dont le train demeure le seul moyen de transport disponible. VIA Rail exploite un réseau qui comprend 12 500 kilomètres de voie ferrée sur lesquels circulent plus de 492 trains par semaine, qui desservent plus de 450 collectivités au pays.

Pour réaliser son mandat, VIA Rail a mis en place un Système de gestion de la sécurité et des mesures de sûreté, nouvelles ou améliorées. VIA Rail poursuit des discussions avec les partenaires propriétaires de l'infrastructure pour déterminer les possibilités d'améliorer sa ponctualité. VIA Rail possède de nombreux partenariats stratégiques afin d'améliorer les services de transport combiné pour ses clients. De plus, VIA Rail pratique ses activités d'une manière respectueuse de l'environnement conformément à son Système de gestion de l'environnement et aux normes ISO 14000:2004.



2.5 Portefeuille des sociétés d'État

Cette section présente les données statistiques relatives aux sociétés d'État et à leurs portefeuilles de sociétés, allant du 1er août 2007 au 31 juillet 2008. Les données sont réparties en les trois parties suivantes.

Partie 1 : « Résumé statistique » fait la comparaison entre le nombre de sociétés d'État mères, de filiales, de partenariats légaux et de sociétés affiliées qui existaient au 31 juillet 2008 et les chiffres de l'exercice précédent;

Partie 2 : « Changements survenus pendant l'exercice » indique les changements spécifiques (ajouts ou suppressions) survenus au sein des sociétés d'État mères et de leurs filiales, partenariats légaux et sociétés affiliées;

Partie 3 : « Portefeuille des sociétés d'État » présente, en ordre alphabétique, la liste complète des sociétés d'État mères avec leurs filiales, partenariats légaux et sociétés affiliées.

Partie 1 : Résumé statistique

Nombre de sociétés d'État mères et de filiales en propriété exclusive et autres filiales, sociétés affiliées et partenariats légaux (au 31 juillet 2008)

	2008	2007
Sociétés d'État mères	45	44
Sociétés d'État mères réputées ²⁸	3	3
Filiales en propriété exclusive (100 p. 100), à l'exception des sociétés d'État mères réputées	76	60
Autres filiales, sociétés affiliées et partenariats légaux	13	13

28. Une société d'État mère réputée est une filiale en propriété exclusive à laquelle le gouvernement a prescrit de faire rapport de ses activités à la manière d'une société d'État mère. L'an dernier, ces organisations ont été classées dans la catégorie des filiales en propriété exclusive, mais elles ont depuis été reclassées dans une catégorie distincte pour en faciliter la compréhension.

Partie 2 : Changements survenus au cours de l'exercice

Société d'assurance-dépôts du Canada

Filiale en propriété exclusive à 100 p. 100

- Corporation Adelaide Capital Supprimée

Corporation de développement des investissements du Canada

Filiale en propriété exclusive à 100 p. 100 (maintenant une société d'État mère réputée)

- PPP Canada Inc. Ajoutée²⁹

Office de financement de l'assurance-emploi du Canada

Ajoutée

Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Filiales en propriété exclusive à 100 p. 100

- CPP Investment Board PMI-1 Inc. Ajoutée
- CPP Investment Board Private Debt Holdings Inc. Ajoutée
- CPPIB NZ Airport Holding Inc. Ajoutée
- CPP Investment Board Private Holdings (2) Inc. Ajoutée
- CPP Investment Board (USRE V) Inc. Ajoutée
- CPPIB US Private Holdings Inc. Ajoutée
- CPP Investment PMI-2 Inc. Ajoutée
- CPP Investment Board Real Estate Holdings – Australia Inc. Ajoutée
- CPP Investment Board Asia Inc. Ajoutée
- CPPIB Australia Holdings No. 1 Pty Ltd. Ajoutée
- CPPIB LAV Holdings Inc. Ajoutée
- CPPIB Infrastructure Holdings Inc. Ajoutée

Société Radio-Canada

Filiales en propriété majoritaire (de 50 à 99 p. 100)

- The Canadian Documentary Channel
(ajout de 53 p. 100 pour une participation totale de 82 p. 100) Ajoutée

Filiales en propriété minoritaire (moins de 50 p. 100)

- The Canadian Documentary Channel (participation de 29 p. 100) Supprimée

Fonds d'investissement du Cap-Breton Inc. (société d'État mère réputée)

Supprimée

Société d'expansion du Cap-Breton

Filiale en propriété exclusive à 100 p. 100 (une société d'État mère réputée)

- Fonds d'investissement du Cap-Breton Inc. Supprimée

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Filiales en propriété exclusive à 100 p. 100

- High Spruce Investments Inc. Ajoutée
- Kings Island Private Investments Inc. Ajoutée
- PSPIB Deep South Inc. Ajoutée
- PSPIB Destiny Inc. Supprimée
- PSPIB-LSF Inc. Ajoutée
- PSPIB-MV Development Inc. Ajoutée
- Revera Inc. (auparavant appelée PDPIB Destiny Inc.) Ajoutée

29. PPP Canada Inc. a été constituée comme une filiale de la CDIC le 12 février 2008, puis désignée comme une société d'État mère réputée le 8 mai 2008.



Partie 3 : Portefeuille des sociétés d'État

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Administration de pilotage de l'Atlantique

Administration de pilotage des Grands Lacs

Administration de pilotage des Laurentides

Administration de pilotage du Pacifique

Administration du pont Blue Water

Banque de développement du Canada

Filiale en propriété exclusive (100 p. cent)

- BDC Capital Inc.

Banque du Canada

Centre de recherches pour le développement international

Commission canadienne du lait

Commission canadienne du tourisme

Commission de la capitale nationale

Conseil canadien des normes

Conseil des Arts du Canada

Construction de défense (1951) Limitée

Corporation commerciale canadienne

Corporation de développement des investissements du Canada

Filiales à propriété exclusive (100 p. 100)

- Canada Eldor Inc.
- Société de gestion Canada Hibernia et sa société affiliée
 - Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée (8,5 p. 100)

Énergie atomique du Canada limitée

Filiales à propriété exclusive (100 p. 100)

- AECL Technologies B.V.
- AECL Technologies Inc.

Exportation et développement Canada

Filiale en propriété exclusive (100 p. 100)

- Exinvest Inc.

Financement agricole Canada

Fondation canadienne des relations raciales

Institut de statistiques des Premières nations

Marine Atlantique S.C.C.

Filiale en propriété exclusive (100 p. 100)

- La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C.

Monnaie royale canadienne

Filiale en propriété exclusive (100 p. 100)

- RCMH-MRCF Inc. et sa société affiliée
 - TGM Specialty Services Inc. (50 p. 100)

Musée canadien de la nature

Musée canadien des civilisations

Musée des beaux-arts du Canada

Musée national des sciences et de la technologie

Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Filiales en propriété exclusive (100 p. 100)

- Blue & Gold Private Investments Inc.
- Datura Private Investments Inc.
- Galvaude Private Investments Inc.
- High Spruce Investments Inc.
- Infra-PSP Canada Inc.
- Infra-PSP ECEF Inc.
- Infra-PSP GP Partners Inc.
- Infra-PSP Partners. Inc.
- Ivory Private Investments Inc.
- Kings Island Private Investments Inc.
- Port-aux-Choix Private Investments Inc.
- PSP Capital Inc.
- PSP Finco Inc.
- PSP Public Credit I Inc.
- PSPIB Deep South Inc.
- PSPIB G.P. Finance Inc.
- PSPIB G.P. Inc.
- PSPIB G.P. Partners Inc.
- PSPIB IRP60 Inc.
- PSPIB Michigan G.P. Inc.
- PSPIB Realty International Inc.
- PSPIB-AFP Inc.
- PSPIB-FLSA Inc.
- PSPIB-LSF Inc.
- PSPIB-MSR Inc.
- PSPIB-MV Development Inc.
- PSPIB-RE Direct Inc.
- PSPIB-RE Finance Inc.
- PSPIB-RE Finance Partners Inc.
- PSPIB-RE Finance Partners II Inc.
- PSPIB-RE Partners Inc.
- PSPIB-SDL Inc.
- PSPLUX S. à r.l.
- Red Isle Private Investments Inc.
- Revera Inc.
- Trinity Bay Private Investments Inc.



Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Filiales en propriété exclusive (100 p. 100)

- CPP Investment Board (USRE) Inc.
- CPP Investment Board (USRE II) Inc.
- CPP Investment Board (USRE III) Inc.
- CPP Investment Board (USRE IV) Inc.
- CPP Investment Board (USRE V) Inc.
- CPP Investment Board Asia Inc.
- CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.
- CPP Investment Board PMI-1 Inc.
- CPP Investment Board Private Debt Holdings Inc.
- CPP Investment Board Private Holdings Inc.
- CPP Investment Board Private Holdings (2) Inc.
- CPP Investment Board Real Estate Holdings Australia Inc.
- CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc.
- CPP Investment Board Real Estate Holdings (2) Inc.
- CPP Investment PMI-2 Inc.
- CPPIB Australia Holdings No. 1 Pty Ltd.
- CPPIB Infrastructure Holdings Inc.
- CPPIB LAV Holdings Inc.
- CPPIB NZ Airport Holding Inc.
- CPPIB US Private Holdings Inc.

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Office de financement de l'assurance-emploi du Canada

Parc Downsview Park

PPP Canada Inc.

Ridley Terminals Inc.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Filiale en propriété exclusive (100 p. 100)

- Fiducie du Canada pour l'habitation³⁰

Société affiliée en propriété minoritaire (moins de 50 p. 100)

- Bell Bay Golf Developments Incorporated

Société canadienne des postes

Filiales en propriété exclusive (100 p. 100)

- 2875039 Canada Limitée et sa filiale
- 2875047 Canada Limitée
- 3906949 Canada Inc.
- Postes Canada internationale limitée

Filiales en propriété majoritaire (50 à 99 p. 100)

- Innovapost Inc. (51 p. 100)
- Purolator Holdings Ltd. (90,96 p. 100 par l'intermédiaire de la Société et de 2875039 Canada Limitée) et sa filiale
 - 964102 Ontario Inc. (100 p. 100)
 - Purolator Courier Ltd. (100 p. 100) et ses filiales
 - Canadian Teleservices Corp. (100 p. 100)
 - Distribution Management Services Inc. (100 p. 100)
 - Purolator Customs Services Ltd. (100 p. 100)
 - Purolator Holdings U.S. Ltd. (100 p. 100)
 - Purolator U.S.A. Inc. (100 p. 100)
 - Purolator Trade Solutions Ltd. (51 p. 100)
 - Super Courier (1987) Ltd. (100 p. 100)

Sociétés affiliées en propriété minoritaire (moins de 50 p. 100)

- Coopérative Vereniging International Post Corporation U.A. (5,92 p. 100) et sa filiale
 - IPC CV (100 p. 100)

- SCI Logistics Inc. (98,74 p. 100)
 - Progistix-Solutions Inc. (100 p. 100 par l'intermédiaire de 3906949 Canada Inc.) et ses filiales
 - AMG Logistics Inc. (100 p. 100)
 - Assured Logistics Inc. (100 p. 100)
 - First Team Transport Inc. (100 p. 100)
 - Partnership Inc. (100 p. 100)
 - 6076386 Canada Inc. (100 p. 100)

Société d'assurance-dépôts du Canada

Société d'expansion du Cap-Breton

Filiales en propriété exclusive (100 p. 100)

- Cape Breton Casting Inc.
- Cape Breton Marine Farming Limited³¹
- DARR (Cape Breton) Limited
- Gulf Bras D'Or Estates Limited

Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie

Société de développement du Cap-Breton

Société des ponts fédéraux Limitée, La

Société du Centre national des Arts

Société du Vieux-Port de Montréal inc.

Société immobilière du Canada limitée

Filiale en propriété exclusive (100 p. 100)

- Société immobilière du Canada CLC Limitée

Société Radio-Canada

Filiale en propriété majoritaire (de 50 à 99 p. 100)

- The Canadian Documentary Channel (82 p. 100)

Sociétés affiliées en propriété minoritaire (moins de 50 p. 100)

- ARTV (45 p. 100)
- Cable North Microwave Limited (1 action)
- Master FM Limited (20 p. 100)
- Sirius Canada Inc. (40 p. 100)
- TV5 Monde (6,7 p. 100)
- Visnews Limited (1 action)

Téléfilm Canada

VIA Rail Canada Inc.

30. Il est important de souligner que la Fiducie du Canada pour l'habitation n'a pas de capital social. Il s'agit plutôt d'une entité à intérêt variable qui, à des fins de comptabilité, est consolidée avec les activités de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

31. Société inactive



2.6 Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement

Le paragraphe 152(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) prévoit la présentation d'un rapport sur le dépôt des rapports des sociétés d'État. Le rapport doit indiquer les résumés du plan d'activités et les rapports annuels qui devaient être déposés au Parlement au plus tard le 31 juillet 2008, et confirmer ceux qui ont effectivement été déposés.

Les sociétés d'État font rapport au Parlement au moyen de trois documents clés, soit le résumé du plan d'activités, un ou plusieurs résumés des budgets et le rapport annuel. À moins que la société ne soit exemptée³², le ministre de tutelle doit déposer au moins un résumé du budget d'investissement et éventuellement, un résumé du budget de fonctionnement. Ce chapitre contient les données déposées³³ par 36 sociétés d'État sur 48³⁴.

Les résumés des plans d'activités et des budgets déposés au Parlement reposent sur les plans d'activités et les budgets approuvés et concernent les activités et les investissements prévus ou futurs de la société et, s'il y a lieu, de ses filiales en propriété exclusive. Les rapports annuels des sociétés d'État renseignent le Parlement sur le rendement réel de la société par rapport aux objectifs, aux stratégies et aux activités approuvés par le gouvernement et présentés dans les résumés des plans d'activités et des budgets déposés antérieurement.

Délais prescrits pour le dépôt au Parlement et les résultats obtenus

Les délais prescrits par la Loi pour le dépôt de ces documents devant chacune des Chambres du Parlement sont les suivants :

- ▶ **Résumé du plan d'activités original ou modifié** : dans les trente jours de séance suivant l'approbation du plan d'activités par le gouverneur en conseil.
- ▶ **Résumé du budget d'investissement ou du budget de fonctionnement** : dans les trente jours de séance suivant l'approbation des budgets par le Conseil du Trésor. Lorsque le budget de fonctionnement ou le budget d'investissement est intégré au plan d'activités, la date limite est la même que celle pour le résumé du plan d'activités.

32. La Banque du Canada, le Conseil des Arts du Canada, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, la Société Radio-Canada, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre de recherches pour le développement international, la Société du Centre national des Arts, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et Téléfilm Canada sont tenus ni de soumettre à l'approbation du gouverneur en conseil leur plan d'activités ni de déposer au Parlement le résumé de leur plan d'activités et de leurs budgets d'investissement ou de fonctionnement. (Pour obtenir une liste des abréviations utilisées dans le présent rapport, consultez l'annexe.)

33. La Société canadienne des postes, la Monnaie royale canadienne et la Corporation de développement des investissements du Canada ne sont pas tenues de déposer au Parlement le résumé de leur budget de fonctionnement.

34. Ce total inclut le Fonds d'investissement du Cap-Breton, qui avait été dissout au 31 juillet 2008.

► **Rapport annuel** : dans les quinze jours de séance suivant la réception du rapport par le ministre de tutelle, qui devrait avoir lieu au plus tard dans les trois mois suivant la fin de l'exercice financier de la société.

La date limite pour le dépôt des rapports annuels est déterminée à partir de la date à laquelle le ministre de tutelle a accusé réception du rapport, lorsque cette date est connue, ou est fixée à trois mois après la clôture de l'exercice financier de la société, le délai le plus court étant retenu.

Il est important de souligner que tous les délais de dépôt dans ce rapport ont été calculés en fonction du nombre réel de jours de séance au Parlement jusqu'au 31 juillet 2008.

Résultats globaux

Au cours de la période d'un an se terminant le 31 juillet 2008, 178 rapports de sociétés d'État ont été déposés à la Chambre des communes, 171 rapports ont été déposés au Sénat et 21 rapports n'avaient pas encore été déposés, pour donner un total de 370 rapports de sociétés d'État qui devaient être déposés au Parlement. De ce nombre, 279 rapports ou 75 p. 100 ont été déposés avant la date limite, 70 rapports ou 19 p. 100 ont été déposés en retard et 21 ou 6 p. 100 n'avaient pas encore été déposés. Parmi les rapports déposés après la date limite, 17 n'étaient que légèrement en retard car ils avaient été déposés dans les 15 jours suivant la date limite.

La vérificatrice générale a effectué une vérification des renseignements qui se trouvent à la section 2.6 et son rapport est annexé à la présente section.



Tableau 13 : Résumé des statistiques des retards de dépôts – 2008

Chambre des communes	Nombre de jours de séance passés depuis la date limite ³⁵					Total
	1–15	16–30	31–60	61–90	91+	
Rapport annuel		2	1	1	3	7
Résumé du plan d'entreprise	6	1		1	1	9
Résumé du plan d'entreprise modifié	1	1		1	4	7
Résumé du budget d'investissement	6	1		1	3	11
Résumé du budget d'investissement modifié		1		1	4	6
Résumé du budget de fonctionnement	5	1		1	3	10
Résumé du budget de fonctionnement modifié		1		1	2	4
Total	18	8	1	7	20	54

Remarque : La Chambre des communes a siégé 117 jours du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008.

Sénat	Nombre de jours de séance passés depuis la date limite ³⁵					Total
	1–15	16–30	31–60	61–90	91+	
Rapport annuel	3		3	2	2	10
Résumé du plan d'entreprise			2			2
Résumé du plan d'entreprise modifié	1	1	2	1	2	7
Résumé du budget d'investissement			3	1		4
Résumé du budget d'investissement modifié	1		2	1	2	6
Résumé du budget de fonctionnement			3	1		4
Résumé du budget de fonctionnement modifié	1		1		2	4
Total	6	1	16	6	8	37

Remarque : Le Sénat a siégé 73 jours du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008.

35. Chaque colonne comprend des documents qui ont été déposés en retard, mais elle peut aussi inclure des documents qui n'ont pas encore été déposés (p. ex., ceux qui n'avaient pas encore été déposés au 31 juillet 2008).

Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé		Chambre des communes		Sénat	
		Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-08-22	2007-11-22	Pas encore
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	2007-11-21	2007-12-05	2007-12-11	2007-12-06
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	2007-11-21	2007-12-05	2007-12-11	2007-12-06
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise	2007-11-21	2007-12-05	2007-12-11	2007-12-06
2007-2008	Résumé du budget d'investissement – modification	2008-03-07	2008-02-27	2008-04-16	2008-02-28
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement – modification	2008-03-07	2008-02-27	2008-04-16	2008-02-28
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise – modification	2008-03-07	2008-02-27	2008-04-16	2008-02-28
Administration de pilotage de l'Atlantique (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-16	2008-05-08	2008-04-17
2008	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-04-02	2008-04-30	2008-04-03
2008	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-04-02	2008-04-30	2008-04-03
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-04-02	2008-04-30	2008-04-03
Administration de pilotage des Grands Lacs (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2005	Résumé du budget d'investissement – modification	2005-06-02	2008-05-26	2005-06-28	2008-05-27
2005	Résumé du budget de fonctionnement – modification	2005-06-02	2008-05-26	2005-06-28	2008-05-27
2005 à 2009	Résumé du plan d'entreprise – modification	2005-06-02	2008-05-26	2005-06-28	2008-05-27
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-16	2008-05-08	2008-04-17
2008	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-01-28	2008-04-30	2008-01-29
2008	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-01-28	2008-04-30	2008-01-29
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-01-28	2008-04-30	2008-01-29



Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Administration de pilotage des Laurentides (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-28	2008-05-08	2008-04-29
2008	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-03-05	2008-04-30	2008-03-06
2008	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-03-05	2008-04-30	2008-03-06
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-03-05	2008-04-30	2008-03-06
2008	Résumé du budget d'investissement – modification	2008-05-08	2008-05-08	2008-06-16	2008-05-13
2008	Résumé du budget de fonctionnement – modification	2008-05-08	2008-05-08	2008-06-16	2008-05-13
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise – modification	2008-05-08	2008-05-08	2008-06-16	2008-05-13
Administration de pilotage du Pacifique (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-18	2008-04-16	2008-05-08	2008-04-17
2008	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-01-28	2008-04-30	2008-01-29
2008	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-01-28	2008-04-30	2008-01-29
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-01-28	2008-04-30	2008-01-29
Administration du pont Blue Water (fin de l'exercice : 31 août)					
2006-2007	Rapport annuel	2008-02-04	2008-04-07	2008-02-13	2008-04-08
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	2007-12-07	2008-01-28	2008-02-13	2008-01-29
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	2007-12-07	2008-01-28	2008-02-13	2008-01-29
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise	2007-12-07	2008-01-28	2008-02-13	2008-01-29

Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Banque de développement du Canada (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-10-31	2007-07-18	2007-11-13	2007-07-18
2007-2008	Rapport annuel	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-16
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise – modification	2008-04-10	2008-04-07	2008-05-15	2008-04-08
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-08	2008-05-06	2008-06-16	2008-05-07
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-08	2008-05-06	2008-06-16	2008-05-07
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-08	2008-05-06	2008-06-16	2008-05-07
Commission canadienne du lait (fin de l'exercice : 31 juillet)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-29	2007-10-31	2007-12-12	2007-11-01
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	2007-12-03	2007-10-31	2008-01-30	2007-11-01
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	2007-12-03	2007-10-31	2008-01-30	2007-11-01
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise	2007-12-03	2007-10-31	2008-01-30	2007-11-01
Commission canadienne du tourisme (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2005	Résumé du budget d'investissement – modification	2005-11-22	2008-02-15	2006-05-17	Pas encore
2005	Résumé du budget de fonctionnement – modification	2005-11-22	2008-02-15	2006-05-17	Pas encore
2005 à 2009	Résumé du plan d'entreprise – modification	2005-11-22	2008-02-15	2006-05-17	Pas encore
2006	Résumé du budget d'investissement	2007-02-07	2008-02-15	2007-02-27	2008-02-26
2006	Résumé du budget de fonctionnement	2007-02-07	2008-02-15	2007-02-27	2008-02-26
2007	Rapport annuel	2007-05-04	2008-04-28	2007-05-17	2008-04-29
2007	Résumé du budget d'investissement	2007-03-19	2008-02-15	2007-04-24	2008-02-26
2007	Résumé du budget de fonctionnement	2007-03-19	2008-02-15	2007-04-24	2008-02-26



Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement
au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Commission de la capitale nationale (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-08-22	2007-11-22	2007-08-21
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-06-12	2008-06-12	n.d.	2008-06-16
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-06-12	2008-06-12	n.d.	2008-06-16
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-06-12	2008-06-12	n.d.	2008-06-16
Conseil canadien des normes (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-11-02	2007-11-22	2007-11-13
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-13	2008-05-12	2008-06-17	2008-05-13
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-13	2008-05-12	2008-06-17	2008-05-13
2007-2008 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-13	2008-05-12	2008-06-17	2008-05-13
Construction de défense (1951) Limitée (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-10-31	2007-11-22	2007-11-01
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-06-05	Pas encore	n.d.	Pas encore dû
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-06-05	Pas encore	n.d.	Pas encore dû
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-06-05	Pas encore	n.d.	Pas encore dû
Corporation commerciale canadienne (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-10-18	2007-11-22	2007-10-23
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-08	2008-04-18	2008-06-16	2008-04-29
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-08	2008-04-18	2008-06-16	2008-04-29
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-08	2008-04-18	2008-06-16	2008-04-29

Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Corporation de développement des investissements du Canada (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-16	2008-05-08	2008-04-17
2008	Résumé du budget d'investissement	2008-04-10	2008-05-05	2008-05-15	2008-05-06
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-04-10	2008-05-05	2008-05-15	2008-05-06
Énergie atomique du Canada limitée (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-07-18	2007-11-22	Pas encore
2007-2008	Rapport annuel	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-16
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-16
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-16
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-16
Exportation et développement Canada (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-18	2008-05-08	2008-04-29
2008	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-03-05	2008-04-30	2008-03-06
2008	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-03-05	2008-04-30	2008-03-06
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-03-05	2008-04-30	2008-03-06
Financement agricole Canada (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-07-18	2007-11-22	2007-07-18
2007-2008	Rapport annuel	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-16
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-01	2008-04-29	2008-06-10	2008-05-01
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-01	2008-04-29	2008-06-10	2008-05-01
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-01	2008-04-29	2008-06-10	2008-05-01
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise – modification	2008-03-14	2008-03-10	2008-04-30	Pas encore



Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Fonds d'investissement du Cap-Breton³⁴ (fin de l'exercice : 31 mars)					
2005-2006	Rapport annuel	2006-10-06	2008-01-28	2006-11-01	2008-01-29
2006-2007	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
2006-2007	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
2006-2007	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2008-05-08	2007-11-22	2008-05-13
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
2007-2008	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
Marine Atlantique S.C.C.³⁵ (fin de l'exercice : 31 mars)					
2007	Rapport annuel (janvier à mars 2007)	2007-11-13	2007-10-17	2007-11-22	2007-10-18
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	2007-11-21	2007-12-03	2007-12-11	2007-12-04
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	2007-11-21	2007-12-03	2007-12-11	2007-12-04
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise (premier exercice seulement)	2007-11-21	2007-12-03	2007-12-11	2007-12-04
2007-2008	Résumé du budget d'investissement – modification	2008-05-13	Pas encore	2008-06-17	Pas encore
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement – modification	2008-05-13	Pas encore	2008-06-17	Pas encore
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise (premier exercice seulement) – modification	2008-05-13	Pas encore	2008-06-17	Pas encore
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-29	Pas encore	n.d.	Pas encore dû
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-29	Pas encore	n.d.	Pas encore dû
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-29	Pas encore	n.d.	Pas encore dû

34. Depuis le 7 juin 2007, le Fonds d'investissement du Cap-Breton n'est plus une société d'État mère réputée. Il est maintenant une filiale en propriété exclusive de la Société d'expansion du Cap-Breton. Ce sera la dernière fois que le Fonds présente un rapport annuel.

35. Le 2 novembre 2006, le Conseil du Trésor a autorisé que pour Marine Atlantique S.C.C., l'exercice financier s'échelonne d'avril à mars, à compter du 1^{er} avril 2007. Avant cette date, son exercice financier couvrait la période de janvier à décembre.

Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé		Chambre des communes		Sénat	
		Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt
Monnaie royale canadienne (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-28	2008-05-08	2008-04-29
2007	Résumé du budget d'investissement – modification	2007-11-21	2007-10-17	2007-12-11	2007-10-18
2008	Résumé du budget d'investissement	2008-04-03	2008-03-31	2008-05-08	2008-04-01
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-04-03	2008-03-31	2008-05-08	2008-04-01
Musée canadien de la nature (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-10-17	2007-11-22	2007-10-18
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
Musée canadien des civilisations (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-10-17	2007-11-22	2007-10-18
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
Musée des beaux-arts du Canada (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-10-17	2007-11-22	2007-10-18
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29



Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Musée national des sciences et de la technologie (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-10-17	2007-11-22	2007-10-18
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-29	2008-05-28	n.d.	2008-05-29
Office de commercialisation du poisson d'eau douce (fin de l'exercice : 30 avril)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-11-02	2007-11-22	2007-11-13
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	2007-12-03	2007-10-18	2008-01-30	2007-10-23
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	2007-12-03	2007-10-18	2008-01-30	2007-10-23
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise	2007-12-03	2007-10-18	2008-01-30	2007-10-23
Parc Downsview Park Inc. (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-08-22	2007-11-22	2007-08-21
2007-2008	Rapport annuel	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-14
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise – modification	2007-12-04	2007-12-05	2008-02-06	2007-12-06
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-13	2008-05-12	2008-06-17	2008-05-13
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-13	2008-05-12	2008-06-17	2008-05-13
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-13	2008-05-12	2008-06-17	2008-05-13
Ridley Terminals Inc. (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2004	Erreur relevée dans le rapport annuel	n.d.	2007-08-22	n.d.	2007-08-20
2005	Rapport annuel et erreur relevée	2006-05-03	2007-08-22	2006-05-17	2007-08-20
2006	Rapport annuel	2007-05-04	2007-08-22	2007-05-17	2007-08-20
2007	Rapport annuel	2008-04-28	Pas encore	2008-05-08	Pas encore
2006	Résumé du budget d'investissement	2006-11-03	2007-08-22	2006-12-06	2007-08-20
2006	Résumé du budget de fonctionnement	2006-11-03	2007-08-22	2006-12-06	2007-08-20
2006 à 2010	Résumé du plan d'entreprise (premier exercice seulement)	2006-11-03	2007-08-22	2006-12-06	2007-08-20

Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Société canadienne d'hypothèques et de logement (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-28	2008-05-08	2008-04-29
2008	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-03-14	2008-04-30	2008-04-01
2008	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-03-14	2008-04-30	2008-04-01
2008 à 2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-03-14	2008-04-30	2008-04-01
Société canadienne des postes (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-28	2008-05-08	2008-04-29
Société d'assurance-dépôts du Canada (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-10-17	2007-11-22	2007-10-18
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-08	2008-04-30	2008-06-16	2008-05-01
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-08	2008-04-30	2008-06-16	2008-05-01
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-08	2008-04-30	2008-06-16	2008-05-01
Société d'expansion du Cap-Breton (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-07-18	2007-11-22	2007-07-18
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise	2008-03-14	2008-02-27	2008-04-30	2008-02-28
2008-2009	Résumé du plan d'investissement	2008-05-13	2008-05-13	2008-06-17	2008-05-14
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-13	2008-05-13	2008-06-17	2008-05-14
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-13	2008-05-13	2008-06-17	2008-05-14
Société de développement du Cap-Breton (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-10-18	2007-08-22	2007-10-23	Pas encore



Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Société des ponts fédéraux Limitée, La (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-08-22	2007-11-22	2007-08-20
2006-2007 à 2010-2011	Résumé du budget d'investissement première modification	2006-11-03	2007-11-14	2006-12-06	2007-11-15
2006-2007	Résumé du plan d'entreprise première modification	2006-11-03	2007-11-14	2006-12-06	2007-11-15
2006-2007 à 2010-2011	Résumé du budget d'investissement deuxième modification	2006-12-04	2007-11-14	2007-02-01	2007-11-15
2006-2007	Résumé du plan d'entreprise deuxième modification	2006-12-04	2007-11-14	2007-02-01	2007-11-15
2007-2008	Résumé du budget d'investissement	2007-11-21	2007-08-22	2007-12-11	2007-08-20
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement	2007-11-21	2007-08-22	2007-12-11	2007-08-20
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise (premier exercice seulement)	2007-11-21	2007-08-22	2007-12-11	2007-08-20
Société du Vieux-Port de Montréal inc. (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-08-22	2007-11-22	2007-08-20
2007-2008	Rapport annuel	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-14
2007-2008	Résumé du budget d'investissement – modification	2008-03-14	2008-03-13	2008-04-30	2008-04-01
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement – modification	2008-03-14	2008-03-13	2008-04-30	2008-04-01
2007-2008	Résumé du plan d'entreprise – modification	2008-03-14	2008-03-13	2008-04-30	2008-04-01
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-08	2008-05-05	2008-06-16	2008-05-06
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-08	2008-05-05	2008-06-16	2008-05-06
2008-2009 à					

2012-2013	Résumé du plan d'entreprise	2008-05-08	2008-05-05	2008-06-16	2008-05-06
-----------	-----------------------------	------------	------------	------------	------------

Dépôt des rapports des sociétés d'État mères au Parlement au cours de l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Document devant être déposé	Chambre des communes		Sénat		
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt	
Société immobilière du Canada limitée (fin de l'exercice : 31 mars)					
2006-2007	Rapport annuel	2007-11-13	2007-08-22	2007-11-22	2007-08-20
2007-2008	Rapport annuel	n.d.	2008-07-16	n.d.	2008-07-14
2007-2008	Résumé du budget d'investissement – modification	2008-04-10	2008-04-10	2008-05-15	2008-04-15
2007-2008	Résumé du budget de fonctionnement – modification	2008-04-10	2008-04-10	2008-05-15	2008-04-15
2007-2008 à 2011-2012	Résumé du plan d'entreprise – modification	2008-04-10	2008-04-10	2008-05-15	2008-04-15
2008-2009	Résumé du budget d'investissement	2008-05-13	2008-05-05	2008-06-17	2008-05-06
2008-2009	Résumé du budget de fonctionnement	2008-05-13	2008-05-05	2008-06-17	2008-05-06
2008-2009 à 2012-2013	Résumé du plan d'entreprise – modification	2008-05-13	2008-05-05	2008-06-17	2008-05-06
VIA Rail Canada Inc. (fin de l'exercice : 31 décembre)					
2007	Rapport annuel	2008-04-28	2008-04-17	2008-05-08	2008-04-29
2007	Résumé du budget d'investissement	2007-11-14	2008-06-03	2007-12-04	2008-06-04
2007	Résumé du budget de fonctionnement	2007-11-14	2008-06-03	2007-12-04	2008-06-04
2007 à 2011	Résumé du plan d'entreprise (premier exercice seulement)	2007-11-14	2008-06-03	2007-12-04	2008-06-04
2007	Résumé du budget d'investissement – modification	2007-12-04	2008-05-26	2008-02-06	2008-05-27
2007	Résumé du budget de fonctionnement – modification	2007-12-04	2008-05-26	2008-02-06	2008-05-27
2007 à 2011	Résumé du plan d'entreprise – modification	2007-12-04	2008-05-26	2008-02-06	2008-05-27





Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Chambre des communes

Conformément au paragraphe 152(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai vérifié, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2008, les renseignements que contient le rapport « Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement » inclus dans le *Rapport annuel au Parlement - Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* de 2008. La responsabilité des renseignements que contient le rapport incombe au président du Conseil du Trésor. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les renseignements que contient le rapport visé par l'article 152 en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements que contient le rapport sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des dates et des autres éléments d'information fournis dans le rapport.

À mon avis, les renseignements que contient le rapport « Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement » sont exacts, à tous les égards importants, conformément à sa section « Délais prescrits pour le dépôt au Parlement et les résultats obtenus ».

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Louise Bertrand, CA
directrice principale

Ottawa, Canada
Le 10 décembre 2008

CHAPITRE 3— AUTRES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES LE CANADA DÉTIENT DES INTÉRÊTS

3.1 Introduction

Le gouvernement fédéral détient des intérêts ou participe à la direction dans nombre d'institutions. Le présent chapitre fournit des détails au sujet de ces autres sociétés, tel que la situation se présentait au 31 juillet 2008.

Entreprises mixtes

Les entreprises mixtes sont des sociétés dont le gouvernement du Canada détient une partie des actions, le reste appartenant à des intervenants du secteur privé. Un ministre représente le gouvernement en tant qu'actionnaire et exécute les droits et les responsabilités s'y rapportant.

Entreprises en coparticipation

Les entreprises en coparticipation sont des personnes morales dont le gouvernement du Canada détient une partie des actions, le reste appartenant à un autre ordre de gouvernement. Un ministre représente le gouvernement fédéral en tant qu'actionnaire et exécute les droits et les responsabilités s'y rapportant.

Organisations internationales

Les organisations internationales sont des personnes morales créées en vertu d'accords internationaux dont le Canada détient des actions ou à l'égard desquelles il est habilité à nommer ou à élire un certain nombre de membres à un groupe de direction. Un ministre représente le gouvernement dans l'exécution des droits et des responsabilités accordés au Canada par ces accords.

Sociétés à gouvernance partagée

Les sociétés à gouvernance partagée sont des personnes morales sans capital actions à l'égard desquelles le gouvernement a le droit, directement ou par l'intermédiaire d'une société d'État, de nommer un ou plusieurs membres à un groupe de direction.



Sociétés visées par les dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Les sociétés visées par les dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* appartiennent en partie au gouvernement du Canada après leur réception par un syndic de faillite.

Nombre actuel d'autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

Autres sociétés dans lesquelles le gouvernement du Canada détient des intérêts	31 juillet 2008	31 mars 2007
Entreprises mixtes	0	0
Entreprises en coparticipation	2	2
Organisations internationales	16	18
Sociétés à gouvernance partagée	125	149
Sociétés visées par les dispositions de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	47	45

3.2 Modifications aux autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

Pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2008

Organisations internationales

Comité international du Niagara	Supprimée
International Porcupine Caribou Board	Supprimée

Sociétés à gouvernance partagée

Administration portuaire de North Fraser	Supprimée
Administration portuaire du fleuve Fraser	Supprimée
Agri-Adapt Council Inc.	Ajoutée
Agri-Futures Nova Scotia	Ajoutée
Centre canadien multisport – Atlantique	Supprimée
Centre canadien multisport – Calgary	Supprimée
Centre canadien multisport – Grand Victoria	Supprimée
Centre canadien multisport – Saskatchewan	Supprimée
Centre de diversification des cultures Canada-Manitoba	Supprimée
Comité des célébrations du Canada à l'Île-du-Prince-Édouard	Ajoutée
Commission d'appel des inscriptions	Supprimée
Commission d'arbitrage des Inuvialuit	Supprimée
Commission de la fiscalité des Premières nations	Ajoutée
Conseil agricole du Nouveau-Brunswick Inc.	Ajoutée
Conseil d'arbitrage des Gwich'in	Supprimée
Conseil de cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada	Supprimée

Conseil de gestion du Fonds pour l'étude de l'environnement	Supprimée
Conseil de gestion financière des Premières nations	Ajoutée
Conseil de recherches en pêche et agroalimentaire du Québec	Supprimée
Conseil du bassin du Mackenzie	Supprimée
Conseil du sport de haut niveau de Québec	Supprimée
Growing Alberta	Supprimée
Northern Native Fishing Corporation	Supprimée
Nova Scotia Technology Development 2000	Supprimée
Office d'aménagement territorial du Sahtu	Supprimée
Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie	Supprimée
Office des ressources renouvelables des Gwich'in	Supprimée
Office des ressources renouvelables du Sahtu	Supprimée
Office des ressources renouvelables du Wek'eezhii	Supprimée
Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie	Supprimée
Office des terres et des eaux des Gwich'in	Supprimée
Office des terres et des eaux du Sahtu	Supprimée
Office des terres et des eaux du Wek'eezhii	Supprimée
Office Gwich'in d'aménagement territorial	Supprimée
PacificSport BC Society	Supprimée
PacificSport Centre canadien multisport – Vancouver	Supprimée
Porcupine Caribou Management Board	Ajoutée
POS Pilot Plant Corporation	Supprimée
Prince Edward Island ADAPT Council	Ajoutée
Société d'accueil des Jeux d'hiver du Canada Whitehorse 2007 Inc.	Supprimée
Usine pilote d'extraction de protéines, d'huiles et de féculents	Supprimée

Sociétés à gouvernance partagée – Changements de nom

Administration portuaire Vancouver Fraser

- auparavant connu sous le nom d'Administration portuaire de Vancouver

Agriculture Council of Saskatchewan Inc.

- auparavant connu sous le nom de Saskatchewan Council for Community Development

Sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Omnitech Consultant Group Inc.

Ajoutée

Our Software Ltd.

Ajoutée



3.3 Liste des autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts par type et par portefeuille

Entreprises en coparticipation

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

North Portage Development Corporation (exploitée sous le nom The Forks North Portage Partnership)

Ressources naturelles

Lower Churchill development Corporation Limited

Organisations internationales

Affaires étrangères et Commerce international

Banque africaine de développement
Banque asiatique de développement
Banque de développement des Caraïbes
Banque interaméricaine de développement
Commission de la frontière internationale
Commission mixte internationale

Environnement

Commission internationale du lac Memphrémagog
Commission nord-américaine de coopération environnementale - Comité consultatif public mixte
Conseil international de contrôle du lac des Bois

Finances

Agence mondiale antidopage
Agence multilatérale de garantie des investissements
Association internationale de développement
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Banque internationale pour la reconstruction et le développement
Fonds monétaire international
Société financière internationale

Patrimoine canadien

Agence mondiale antidopage

Sociétés à régie partagée

Affaires étrangères et Commerce international

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
Commission du parc international Roosevelt de Campobello
Fondation Asie Pacifique du Canada

Affaires indiennes et du Nord

Commission de la fiscalité des premières nations
Conseil de gestion financière des premières nations

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Fiducie du Chantier de l'économie sociale
Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse
Montréal International

Agriculture et Agroalimentaire

Agri-Adapt Council Inc.
Agriculture and Food Council of Alberta
Agriculture Council of Saskatchewan Inc.
Agri-Futures Nova Scotia.
Centre d'excellence en biotechnologie et innovations technologiques du Nouveau-Brunswick
Centre de développement du porc du Québec inc.
Commission canadienne du blé
Conseil agricole du Nouveau Brunswick inc.
Conseil de l'adaptation agricole
Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec
Fonds de développement de la transformation alimentaire inc
Initiative de recherche-développement Canada-Manitoba au sein du secteur agroalimentaire
Institut international du Canada pour le grain
Investment Agriculture Foundation of British Columbia
Manitoba Rural Adaptation Council Inc.
Nunavut Harvesters Association
Prince Edward Island ADAPT Council
Société canadienne d'enregistrement des animaux
Territorial Farmers Association NWT
Western Grains Research Foundation
Yukon Agricultural Association

Anciens combattants

Fonds du Souvenir

Conseil privé

L'Institut Vanier de la famille
Nature Trust of British Columbia

Environnement

Commission de contrôle du lac des Bois
Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère
Habitat faunique Canada
Ouranos
Porcupine Caribou Management Board
Waterfront Toronto



Industrie

Corporation du Secrétariat du commerce intérieur
Fondation canadienne pour l'innovation
La Fondation Pierre-Elliott Trudeau

Patrimoine canadien

Association canadienne des entraîneurs
Association de développement olympique de Calgary
Association pour l'exportation du livre canadien
Centre canadien multisport – Manitoba
Centre canadien multisport – Ontario
Centre de règlement des différends sportifs du Canada
Centre national multisport – Montréal
Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 à Vancouver
Comité des célébrations du Canada (Manitoba)
Comité des célébrations du Canada à Terre-Neuve-et-Labrador
Comité des célébrations du Canada au Québec
Comité des célébrations du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard
Comité des célébrations du Canada en Alberta
Comité des célébrations du Canada en Saskatchewan
Conseil des Jeux du Canada
Fonds canadien de télévision
Fonds du legs des Jeux du Commonwealth
Prix humanitaire Terry Fox Inc.
Société d'accueil des Jeux de 2011 de Halifax
Société d'accueil des Jeux du Canada 2009 de l'Île-du-Prince-Édouard Inc.

Pêches et Océans

Société de caisse de retraite de la Commission internationale des pêcheries

Ressources humaines et Développement social

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

Ressources naturelles

ASEP – NB Inc.
Association des arpenteurs des Terres du Canada
Canadian Energy Research Institute
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable
FPInnovations
Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers
Petroleum Technology Research Centre Inc.
Société du complexe forestier des Maritimes

Santé

Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé
Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies
Commission de la santé mentale du Canada
Conseil canadien de la santé
Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé
Inforoute Santé du Canada Inc.
Institut canadien d'information sur la santé
Institut canadien pour la sécurité des patients
Partenariat canadien contre le cancer

Transports, Infrastructure et Collectivités

Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa
Administration de l'Aéroport de Regina
Administration de l'Aéroport international de Vancouver
Administration du pont du port de Saint John
Administration portuaire de Belledune
Administration portuaire de Halifax
Administration portuaire de Hamilton
Administration portuaire de Montréal
Administration portuaire de Nanaimo
Administration portuaire de Port Alberni
Administration portuaire de Prince Rupert
Administration portuaire de Québec
Administration portuaire de Saint John's
Administration portuaire de Sept-Îles
Administration portuaire de St. John's
Administration portuaire de Toronto
Administration portuaire de Trois-Rivières
Administration portuaire de Vancouver Fraser
Administration portuaire de Windsor
Administration portuaire du Saguenay
Aéroport de Québec Inc.
Aéroport international de Calgary
Aéroports de Montréal
Autorité aéroportuaire du Grand Fredericton
Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority
Charlottetown Airport Authority Inc.
Commission portuaire d'Oshawa
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.
Edmonton Regional Airports Authority
Gander International Airport Authority Inc.
Greater London International Airport Authority
Greater Toronto Airports Authority
Halifax International Airport Authority
La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent
NAV CANADA
Prince George Airport Authority Inc.
Saint John Airport Inc.
Saskatoon Airport Authority
St. John's International Airport Authority
Thunder Bay International Airports Authority
Thunder Bay Port Authority
Victoria Airport Authority
Winnipeg Airports Authority Inc.

Travaux publics et Services gouvernementaux

Milit-Air Inc.



3.4 Avoirs détenus en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*

Tel que prévu à l'article 147 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI), chaque fois qu'un syndic de faillite effectue un paiement à un créancier à la suite d'une réclamation contre une société du secteur privé en faillite, le surintendant des faillites perçoit un prélèvement.

Le syndic de faillite est une personne nommée par le tribunal des faillites pour superviser la distribution des actifs d'une société en faillite à ses créanciers.

Bien que ce prélèvement prenne habituellement la forme d'un montant en numéraire correspondant à un pourcentage de la réclamation (fixé par la LFI), il arrive dans de rares occasions que ce prélèvement soit versé sous forme d'actions. Le surintendant des faillites détient ces actions au nom de la Couronne jusqu'à ce que toutes les restrictions qui s'opposent à leur vente soient levées; les actions sont alors vendues au comptant ou transférées, à moins qu'elles ne soient déclarées sans valeur.

Soulignons que la plupart des actions remises au surintendant à titre de prélèvement ne produisent aucun revenu pour la Couronne. Le Bureau du surintendant des faillites maintient néanmoins un registre de toutes les actions reçues à titre de prélèvement. Voici une liste du portefeuille des actions détenues à l'heure actuelle, en fonction de leur date de réception. Les actions feront partie de la liste jusqu'à ce que le gouvernement les aliène.

Date de réception	Nom de la compagnie
1. 3 septembre 1991	Amertek Inc.
2. 2 octobre 1991	Kenloch Distillers Ltd.
3. 28 septembre 1993	Les laboratoires Quélab inc.
4. 8 octobre 1993	Carvern International
5. 14 décembre 1995	AutoSkill International Inc.
6. 18 octobre 1996	Canadian Manoir
7. 4 novembre 1996	Madison Partners Limited
8. 19 novembre 1996	The Vivant Group Inc.
9. 3 décembre 1996	Madison Partners Limited
10. 23 décembre 1996	The Vivant Group Inc.
11. 27 février 1997	Les Dévelopm. Phénix (1995) inc.
12. 28 mai 1997	Goldenhill Cattle Company Ltd.
13. 23 février 1998	Omnitech Migration Internat. Inc.
14. 16 juin 1998	Sitraco Inc.
15. 22 octobre 1998	Groupe Immobilier Grilli inc.
16. 31 décembre 1998	Unibex, Inc.
17. 28 septembre 1999	Data Trax Systems Ltd.
18. 11 février 2000	Cosem Neurostim Itée
19. 30 mai 2001	Hyal Pharmaceutical Corporation
20. 11 juin 2001	Consolidated Stone Industries Inc.
21. 28 septembre 2001	Ebdental Inc.
22. 15 octobre 2001	Canplats Resources Corporation
23. 23 janvier 2002	Planète Medica inc.
24. 28 février 2002	PlainTree Systems Inc.

Date de réception

25. 10 mai 2002
 26. 5 septembre 2002
 27. 5 février 2003
 28. 6 mars 2003
 29. 4 avril 2003
 30. 2 septembre 2003
 31. 23 octobre 2003
 32. 30 octobre 2003
 33. 5 novembre 2003
 34. 5 février 2004
 35. 4 mars 2004
 36. 10 mai 2004
 37. 19 novembre 2004
 38. 1^{er} février 2005
 39. 14 février 2005
 40. 24 mars 2005
 41. 7 septembre 2005
 42. 5 octobre 2005
 43. 15 novembre 2005
 44. 17 mars 2006
 45. 29 mars 2006
 46. 11 mai 2007
 47. 10 août 2007
 48. 20 septembre 2007
 49. 13 mars 2008

Nom de la compagnie

International Pursuit Corporation
 Sahelian Goldfields Inc.
 Process Capital Corp.
 Dynasty Motocar Corporation
 Sécurité Auratek inc.
 Custom Assemblies Limited
 B.C. Pacific Capital Corporation
 1395884 Ontario Limited
 Techcana Inc.
 IANett International Systems Ltd.
 1239370 Ontario Inc.
 ASF Capital Corporation
 Corporation Rutel Networks
 Kewl Corporation
 Xogen Technologies Inc.
 Corporation Capital Gilbratta Springs
 Verb Exchange Inc.
 Centillion Industries Inc.
 Verb Exchange Inc.
 Jurassic Oil & Gas Ltd.
 Perfectly Natural Solutions Inc.
 Omnitech Consultant Group Inc.
 Omnitech Consultant Group Inc.
 Our Software Ltd.
 Omnitech Consultant Group Inc.



ANNEXE : LISTE D'ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT

Nom	Abréviation
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	ACSTA
Administration de pilotage de l'Atlantique	APA
Administration de pilotage des Grands Lacs	APGL
Administration de pilotage des Laurentides	APL
Administration de pilotage du Pacifique	APP
Administration du pont Blue Water	APBW
Agence de promotion économique du Canada atlantique	APECA
Banque de développement du Canada	BDC
Banque du Canada	BC
Base des Forces canadiennes	BFC
Centre de recherches pour le développement international	CRDI
Centre des sciences de Montréal	CSM
Commission canadienne du lait	CCL
Commission canadienne du tourisme	CCT
Commission de la capitale nationale	CCN
Conseil canadien des normes	CCN
Conseil des Arts du Canada	CAC
Construction de défense (1951) Limitée	CDC
Corporation commerciale canadienne	CCC
Corporation de développement des investissements du Canada	CDIC
Énergie atomique du Canada limitée	EACL
Exportation et développement Canada	EDC
Financement agricole Canada	FAC
Fondation canadienne des relations raciales	FCRR
Fonds d'investissement du Cap-Breton	FICB
Gendarmerie royale du Canada	GRC
Institut Canadien des Comptables Agréés	ICCA
Institut canadien de recherches en génie forestier	FERIC
Institut de la statistique des Premières nations	ISPN
<i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	LFI
<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	LGFP
Marine Atlantique S.C.C.	MA
Monnaie royale canadienne	MRC
Musée canadien de la nature	MCN
Musée canadien des civilisations	SMCC
Musée canadien des droits de la personne	MCDP
Musée des beaux-arts du Canada	MBAC
Musée national des sciences et de la technologie	MNST
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	OIRPSP
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	OIRPC

Nom	Abréviation
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	OCPED
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada	OFAEC
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	OTAN
Organisation internationale de normalisation	ISO
Parc Downsview Park Inc.	PDP
PPP Canada Inc.	P3C
Président directeur général	PDG
Principes comptables généralement reconnus	PCGR
Région de la capitale nationale	RCN
Ridley Terminals Inc.	RTI
Société canadienne d'hypothèques et de logement	SCHL
Société canadienne des postes	SCP
Société d'assurance-dépôts du Canada	SADC
Société d'atténuation des répercussions du projet gazier Mackenzie	ARPGM
Société d'expansion du Cap-Breton	SECB
Société de développement du Cap-Breton	SDCB
Société des ponts fédéraux Limitée, La	SPFL
Société du Centre national des Arts	CNA
Société du Musée canadien des civilisations	SMCC
Société du Vieux-Port de Montréal inc.	SVPM
Société immobilière du Canada limitée	SICL
Société Radio-Canada	SRC
Téléfilm Canada	Téléfilm
VIA Rail Canada Inc.	VIA



